



Secrétariat Général

Direction générale des
ressources humaines

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Sous-direction du recrutement

Concours du second degré – Rapport de jury

Session 2012

AGREGATION EXTERNE

Section HISTOIRE

**Rapport de jury présenté par : Michel CASSAN
Président de jury**

**Les rapports des jurys des concours sont établis sous la responsabilité des
présidents de jury**

Rapport du concours d'Agrégation externe d'histoire Session de 2012

par Michel CASSAN*

En 2012 comme en 2011, le nombre d'emplois mis au concours était de 70 et alors qu'en 2011 le nombre des inscrits avait brutalement chuté par rapport à 2010, passant de 2113 à 1654, la session 2012 a été marquée par une très légère reprise du nombre des inscrits -1692- et une croissance plus franche des candidats ayant passé les quatre épreuves écrites – 592 au lieu de 520-. 35% des inscrits ont donc concouru et un quart d'entre eux sont admissibles avec une moyenne de 10.14 pour une barre d'admissibilité à 9.5.

Les moyennes des admissibles par épreuve sont comprises entre 9.22 pour l'explication de texte et 10.97 pour la dissertation de géographie, les dissertations d'histoire ancienne et contemporaine ayant des moyennes de 10.16 et 10.23. Ces résultats confirment l'effet de pondération de la géographie à l'intérieur du concours. La moyenne de l'explication de texte est assez faible. Il est probable que bien des candidats avaient accordé moins d'attention à la préparation de cette question et qu'ils ont éprouvé des difficultés à maîtriser l'épreuve. Les moyennes des admissibles sont très sensiblement supérieures à celles de l'ensemble des candidats puisque la moyenne globale est de 5.33 et 5.74 pour les deux dissertations d'histoire, 4.66 pour l'explication de texte et 6.22 pour la dissertation de géographie.

145 candidats ont été déclarés admissibles ; tous ont concouru avec ténacité lors des épreuves orales et le jury les en félicite. Il a entendu des leçons de grande qualité ; certaines ont été remarquables et le jury a eu plaisir à attribuer plusieurs fois des notes supérieures ou égales à 16, notamment trois 19/20.

Le total le plus élevé des notes d'écrit et d'oral est de 165 points soit 16.5/20 ; la moyenne des épreuves orales des candidats admis est de 11.05 et la moyenne écrit et oral des candidats admis est équivalente avec 11.03. On peut conclure que le concours 2012 a permis de distinguer des agrégés d'un niveau fort satisfaisant. Il a confirmé qu'après un écrit très réussi, un effondrement à l'oral était rare ; en revanche, il faut que l'écrit soit au moins dans la moyenne du concours pour qu'un oral excellent permette l'admission. Le cas s'est présenté mais de manière rarissime et cette exception confirme la règle selon laquelle il faut préparer tout au long de l'année les épreuves écrites **et** orales pour mettre le maximum de chances de réussite de son côté. Loin d'être une perte de temps, l'entraînement aux épreuves orales avant les écrits est une bonne préparation à la rédaction des dissertations.

Cette année le profil des lauréats a quelque peu changé par rapport aux années récentes. Les femmes représentent 47.2 des inscrits (un pourcentage stable), mais seulement 40% des admissibles et 41.4% des admis. En 2011, une femme était major, en 2012, quatre femmes figurent parmi les dix premiers. Le jury a remarqué cette modification dont il faudra voir l'évolution en 2013.

Le phénomène le plus net tient à la disparité des résultats entre les académies de Créteil, Paris, Versailles et Lyon d'une part, les autres académies d'autre part. Cette situation est ancienne et des rapports de la fin des années 1990 ou des années 2000 la soulignaient déjà. Les arguments alors avancés pour tenter d'expliquer cette donnée peuvent être repris : citons le dépaysement des candidats provinciaux, leur découverte de lieux nouveaux, mais est-ce suffisant pour expliquer des prestations en demi-teinte ? Probablement pas et l'inégalité des offres de formation selon les universités, une moindre assiduité des étudiants aux « colles » proposées par leurs enseignants formateurs ont vraisemblablement leur part dans ce bilan. D'ailleurs, lorsqu'une université et une équipe d'enseignants chercheurs peuvent créer les conditions dynamiques de la préparation au concours et que les étudiants se mobilisent avec la volonté de réussir le concours, les bons résultats suivent très rapidement.

En 2012 comme depuis plusieurs années, les candidats admissibles ont à leur disposition dans leurs salles de préparation, des bases de documents iconographiques et cartographiques numérisées, en sus de leurs supports traditionnels. Ils accèdent librement à de nombreux ouvrages et peuvent consulter la base SUDOC dans la première heure de leur préparation. Ils sont invités à utiliser, plus particulièrement pour l'épreuve de géographie, des dossiers sous « Power Point », et cette pratique sera maintenue en 2013.

Cette année encore, le jury a organisé une réception des candidats collés à l'écrit. C'est un moment important pour les candidats qui souhaitent persévérer dans la préparation du concours. Ils reçoivent des explications sur les raisons de leur échec, ils peuvent se familiariser avec les lieux, l'esprit du concours et assister à des interrogations orales.

* Président du jury de l'agrégation externe d'histoire, professeur d'histoire moderne à l'Université de Poitiers

A l'issue de la proclamation des résultats en Sorbonne, le jury a assuré la réception des candidats. Cette rencontre a lieu dans des salles situées près du secrétariat du concours. Ce service est largement ouvert pendant la session ; les candidats doivent obligatoirement s'y présenter au plus tard la veille de leur première épreuve ; ils peuvent également par un contact téléphonique obtenir des renseignements. Signalons, afin d'éviter toute déception, que les copies, selon les indications données par le Ministère, ne comportent aucune annotation. Les correcteurs remplissent scrupuleusement des fiches de correction standardisées ; elles sont notamment consultables le jour de réception des candidats.

Pour mener à bien sa tâche, le jury est épaulé par les services et les personnels compétents qui l'entourent : la Direction générale des ressources humaines du Ministère de l'Éducation nationale et en particulier la sous-direction du recrutement des personnels enseignants, le Service inter-académique des examens et concours de l'Île-de-France, le Rectorat de Paris, les universités Paris I Panthéon Sorbonne, Paris IV Sorbonne, les bibliothèques de la Sorbonne, Sainte-Barbe, Cujas, Lavis, Michelet, Serpente, Sainte-Geneviève, la bibliothèque de l'ENS-Ulm et le lycée Louis –le – Grand qui accueille les réunions du jury et la session d'admission de la mi-juin au début du mois de juillet.

Le jury peut également compter sur l'aide du personnel administratif de ces établissements ainsi que sur le dévouement et la générosité des vacataires étudiants, au service des candidats pour les accueillir, les aider, les conforter. Grâce à l'intervention de tous, le jury travaille dans les meilleures conditions possibles et bénéficie du climat de sérénité nécessaire à l'accomplissement de sa tâche, effectuée dans le strict respect des règles qui fondent la valeur de toute discipline scientifique.

Composition du jury

Le jury, présidé par M. Michel Cassan, professeur d'histoire moderne à l'université de Poitiers était composé de :

Vice-présidents

Histoire : M. Yves Poncelet (Inspecteur général de l'Éducation nationale), Mme Elisabeth Crouzet-Pavan (Paris IV-Sorbonne), Mme Catherine Grandjean (Tours)

Géographie : M. Guy Baudelle (Rennes 2), Hervé Vieillard-Baron (Paris-Ouest-Nanterre-La Défense)

Secrétaire général : M. Bertrand Lemonnier (CPGE, Paris)

Autres membres du jury d'oral

Histoire ancienne : Mme Sylvie Crogiez-Petrequin (Tours), M. Jérôme France (Bordeaux III), Mme Christel Müller (Reims), M. Eric Perrin-Saminadayar (Montpellier 3)

Histoire médiévale : Mme Marie-Madeleine De Cevins (Rennes 2), Mme Frédérique Lachaud (Metz), M. Bertrand Schnerb (Lille III), M. Thierry Dutour (Paris IV-Sorbonne)

Histoire moderne : M. Reynald Abad (Paris IV-Sorbonne), M. Jean-Marie Le Gall (Paris I-Panthéon-Sorbonne), M. Nicolas Le Roux (Lyon II), Mme Marie-José Michel (Paris 13)

Histoire contemporaine

M. Philippe Chassigne (Bordeaux), Mme Michèle Dechenoix (CPGE, Paris), Mme Sophie Dulucq (Toulouse 2), M. Jean-Pierre Dormois (Strasbourg),

Géographie :

Valérie Batal (CPGE, Versailles), Jean-Claude Batrel (CPGE, Paris), Christine Bouisset (Pau)

Olivier Deslondes (Lyon II), Anne Fremont-Vanacore (CPGE, Versailles), Pascal Marty (La Rochelle)

La correction des épreuves d'admissibilité a également été assurée par :

Histoire ancienne : Mmes et MM. Sabine Armani (Paris 13), Claire Barat (Valenciennes), Nathalie Barrandon (Nantes), Robinson Baudry (Paris-Ouest-Nanterre-La Défense), Marie-Odile Charles-Laforgue (Arras), Pierre Cosme (Rouen), Françoise Des Boscs (Pau), Henri Etcheto (Bayonne), Eric Guerber (Lorient), Laurent Guichard (Chambéry, Sorbonne), François Lerouxel (Paris IV-Sorbonne), Edith Parmentier (Angers), Benoît Rossignol (Paris I-Panthéon Sorbonne), Nicolas Tran (Poitiers)

Histoire médiévale : Mmes et MM. Jean-Marie Albert (CPGE, Amiens), Philippe Bernard (Aix-Marseille I), Damien Boquet (Aix-Marseille), Damien Carraz (Clermont-Ferrand), Noémi Colin-Steck (lycée Les Pierres Vives, Versailles), Fabien Faugeron (Paris IV-Sorbonne), Thomas Granier (Montpellier III), Emmanuel Grelois (Rennes 2), Marie-Céline Isaia (Lyon III), Gilles Lecuppre (Paris Ouest Nanterre La Défense), Franck Mercier (Rennes 2), Paul Payan (Avignon), Alain Rauwel (Dijon), Pascal Vuillemin (lycée Lumière, Besançon)

Histoire contemporaine : Mmes et MM. Guillaume Bourel (CPGE, Créteil), Noëline Castagnez (Orléans), Olivier Coquard (CPGE, Paris), Eric Debruyne (lycée Faidherbe, Lille), Charles-Edouard Harang (CPGE, lycée Monet, Le Havre), Jean Hubac (lycée Jean Rostand, Mantes la Jolie), Claire Laux (Bordeaux III), Aurélien Lignereux (Angers), Pierre Martin (CPGE, Lyon), François-Charles Mathis (Paris IV-Sorbonne), Géraldine Vaughan, (Rouen)

Géographie : Gérard Bacconnier (CPGE, Lyon), Luc Berger (lycée Chateaubriand, Rennes), Xavier Bernier (Université de Savoie), Martine Candelier-Cabon (Rennes II), Pascal Clerc (Lyon 1), Cécile Gnahore (CPGE, lycées de Mantes et de Sceaux), Alain Joyeux (CPGE Montpellier), Franck Paris (collège Versailles, Marseille), Patrick Pigeon (Université de Savoie), Monique Poulot (Paris-Ouest-Nanterre-La Défense), Pierre Schill (lycée J. Ferry, Montpellier), Philippe Thiard (université Paris 12-Val de Marne).

Auraient participé à la correction de l'épreuve d'histoire moderne : Mmes et MM. Arnaud Bartolomei (Nice), Laurent Brassart (Lille III), François Brizay (Angers), Anne De Mathan (Brest), Isabelle Luciani (Aix-Marseille I), Philippe Meyzie (Bordeaux III), Vincent Meyzie (Paris-Ouest-Nanterre-La Défense), Gilles Montegre (Grenoble 2), Eric Schnakenbourg (Nantes), Pierre-Jean Souriac (Lyon III), Mélanie Traversier (Lille 3), Stéphane Vandamme (Institut de Sciences politiques, Paris), Maryvonne Vonach (CPGE, Strasbourg)

Première dissertation

(Histoire ancienne)

Durée : 7 heures

Sujet : Rome et les confins en Occident, (Iles de la méditerranée occidentale -Sicile, Sardaigne, Corse-); péninsule ibérique, Gaule (Cisalpine exclue), Alpes (provinces alpestres et Rhétie), Bretagne, (197 avant J.-C. -192 après J.-C.)

par Jérôme France* et Sylvie Crogiez-Pétrequin**

Le sujet* portait sur un des grands aspects de la question au programme. La bibliographie qui le concerne est abondante, y compris dans le domaine des ouvrages de vulgarisation scientifique (on mentionnera en particulier un numéro très récent de la revue *Archéo Thema*¹). Il impliquait une bonne connaissance des sources ainsi qu'une réflexion sur la formulation du sujet, et en premier lieu sur la notion de confins.

Ce mot, qui est toujours employé au pluriel, désigne la partie extrême d'un territoire, où commence un territoire immédiatement voisin. Il s'agit donc d'une zone dont les limites sont par définition un peu imprécises et subjectives, et qui recouvre aussi bien la frontière elle-même que les territoires situés tout de suite en-deçà et au-delà. C'est aussi une zone qui se définit autant, et parfois plus, par l'idée

* Professeur à l'Université de Bordeaux, membre de l'Institut universitaire de France

** Professeure à l'Université de Tours

*Le jury ayant constaté l'omission du mot Germanie dans le texte du sujet a publié le 3 avril un communiqué indiquant que la correction de l'épreuve prendrait pleinement en compte toutes les interprétations du sujet induites par ce libellé. Ainsi, aucun candidat, qu'il ait ou qu'il n'ait pas inclus la Germanie dans sa dissertation, ne serait pas pénalisé du fait de ce libellé.

¹ M. Reddé (dir.), *Les frontières de Rome*, *Archéo Thema*, mars-avril 2011.

qu'on s'en fait que par sa réalité propre. Cette dernière remarque est importante dans la mesure où la formulation du sujet se plaçait du point de vue de Rome. « Rome et les confins en Occident », cela recouvre ce que Rome percevait comme la limite de son empire et son au-delà immédiat en Occident, et comment, à partir de là, elle est conduite à délimiter et à organiser cette zone particulière. Mais il ne faut pas oublier, d'autre part, que les confins doivent être aussi analysés à une échelle plus petite, qui est celle des territoires des cellules internes de l'Empire et notamment des cités. Les diverses communautés ont, elles aussi, des confins avec d'autres communautés qui leur sont voisines. Les relations entre Rome et toutes les communautés concernées par les confins, à l'intérieur comme à l'extérieur de l'empire, font aussi évidemment partie du sujet.

Ainsi analysé, le sujet pose donc la problématique suivante : comment Rome a-t-elle perçu, défini, aménagé et contrôlé les confins, à l'intérieur comme aux limites de son Empire en Occident, de 197 a.C. à 192 p.C. ?

Le plan adopté s'efforce de caractériser l'évolution de la vision romaine des confins. La chronologie est donc importante, d'autant plus que les confins extérieurs, en particulier, ne sont évidemment pas les mêmes tout au long de la période puisqu'ils se déplacent avec l'avancée de la conquête et qu'une partie d'entre eux sont progressivement intégrés dans l'empire. On a ainsi distingué une première période durant laquelle la relation entre Rome et les confins est réglée sur la dynamique de l'expansion impériale. En Occident, on peut faire durer cette période jusqu'au règne de Domitien, mais il nous a paru qu'elle s'articulait d'elle-même en deux temps, en fonction d'une part de la découverte et de la maîtrise progressive de ces zones, et d'autre part du rôle majeur qu'elles ont été amenées à jouer dans la politique et la stratégie romaines entre la fin de la République et le début de l'Empire. Cependant, la césure entre ces deux temps n'est pas toujours nette et nous avons été conduits à évoquer un certain nombre d'épisodes ou de phénomènes particulièrement riches et significatifs en plusieurs endroits de l'exposé, où ils illustrent des aspects différents. Une dernière période, enfin, est marquée par une conception et une pratique plus statiques et plus défensives des confins. C'est ce que nous avons appelé « Le temps des frontières ».

Sur un tel sujet, le candidat ne pouvait ignorer les grandes tendances de l'historiographie, d'autant plus qu'elle a été soumise depuis une vingtaine d'années à quelques grands mouvements de balancier. À la conception traditionnelle, héritée des historiens du XIX^e siècle, d'une frontière fermée et homogène, a succédé, dans les années 1980, la vision d'un système frontalier moins cohérent, organisé différemment selon les endroits, et aussi plus ouvert. Récemment, cette vision a elle-même fait l'objet de quelques fortes nuances qui ont invité à ne pas sous-estimer le caractère de véritable rupture qu'a pu revêtir en certains endroits la frontière de l'Empire romain².

Il convient enfin de dire un mot sur la façon dont a été traitée l'erreur survenue dans la formulation du sujet distribué aux candidats lors de cette première dissertation d'écrit. Les cadres géographiques du sujet avaient été définis comme étant ceux de la question, par le biais de la formule « dans les limites géographiques du programme » ajoutée au libellé du sujet, comme cela avait été le cas pour celui de 2011. Cependant, le sujet a été modifié lors de sa transmission, avec le remplacement de cette formule par la liste des régions au programme, dans laquelle la Germanie a été malheureusement omise. Cela a conduit à adapter notre corrigé à cette erreur, en examinant d'abord comment les candidats, à travers leurs copies et les remontées que nous avons pu avoir, y avaient réagi. Nous avons relevé trois cas de figure :

- ceux qui ont évoqué la Germanie, soit qu'ils n'aient pas bien lu le sujet et n'aient pas relevé son absence, soit qu'ils aient pensé qu'il s'agissait d'une erreur ;
- ceux qui n'en ont pas parlé parce qu'ils ont choisi d'appliquer strictement la consigne du sujet ; ils sont très rares.
- ceux qui ont commenté l'exclusion de la Germanie, s'en sont éventuellement étonnés, et ont décidé soit d'en parler quand même, par exemple à titre de comparaison, soit de n'en pas parler.

Aucun de ces cas de figure n'a été pénalisé ni valorisé et pour la plupart des copies, cette omission n'a posé aucun problème.

Si l'exclusion de la Germanie pouvait enlever au sujet une part de son intérêt, notamment pour l'époque augustéenne, toutefois, cela ne changeait pas le questionnement qu'on devait lui appliquer, et il demeurerait possible de le traiter. Dans le corrigé suivant, on a donc pris en compte la Germanie, et indiqué par un astérisque les passages de l'argumentation et les exemples qui y ressortissent. Mais le plan adopté permet de traiter le sujet aussi bien avec la Germanie que sans.

² Il est évidemment impossible de donner ici un aperçu, même limité, de l'immense bibliographie sur le sujet. On pourra se reporter à l'article déjà ancien mais si intelligent et toujours profitable de J.-M. Carrié, 1993 : *ouverture des frontières romaines ?* dans A. Rousselle (éd.), *Frontières terrestres, frontières célestes dans l'Antiquité*, Perpignan, 1995, p. 31-53, et au numéro récent d'*Archéo Thema* cité à la note précédente.

Tout cela ne doit pas masquer le fait que la vraie difficulté, pour beaucoup de candidats, est venue, comme d'habitude, d'une incapacité à traiter le sujet tel qu'il était formulé. Trop souvent, nombre d'entre eux, après une définition correcte mais souvent restrictive des confins, en ont effectivement réduit le traitement à une description rapide des conquêtes et à une analyse superficielle des rapports de Rome avec les provinces, ce qui était hors sujet.

I- DES MARGES INDÉCISES À LA FOIS ATTRAYANTES ET MENAÇANTES

A- Les limites de l'Empire ?

— Le pouvoir de Rome, *imperium populi Romani*, ne se limitait pas aux territoires soumis à son autorité directe et intégrés dans une province. Sur les marges, il y avait des fronts de conquête, où la présence de l'armée était déterminante comme dans la péninsule ibérique au II^e siècle a.C., ou dans la Germanie augustéenne. Les confins de Rome et de l'Occident (comme en Orient) étaient une réalité variable et mouvante, car ils étaient constitués par une zone d'influence plus large que les provinces au sens strict. Ils se composaient donc d'une zone de domination directe où s'exprimait l'autorité du gouverneur et du Sénat, et d'une zone de domination ou à tout le moins de présence indirecte, où l'autorité romaine passait par des canaux qui étaient ceux de la diplomatie. On pouvait développer ici quelques lignes sur le sens de *provincia* qui, désignant d'abord la sphère de compétence fixée à un magistrat (ou promagistrat), ne limitait pas strictement son cadre d'intervention aux zones relevant directement de son autorité. Il était donc tout à fait habilité, dans le cadre de la mission définie par la Sénat, à traiter au nom de Rome.

Dans ces zones d'autorité indirecte, les interlocuteurs de Rome étaient des rois, roitelets, chefs et oligarques de peuples et de tribus, avec lesquelles elle avait développé des relations d'amitié et de clientèle. Ces relations reposaient aussi sur une dimension qui ne doit pas être négligée : celle des relations interpersonnelles que l'aristocratie romaine développe avec ses « homologues » des contrées voisines. C'est un autre type de domination, plus souple et moins coûteux, et qui permet une intégration progressive. Souvent, le destin de ces marges est en effet d'être annexé à l'Empire. C'est le cas dans la péninsule ibérique ou en Gaule avec les Éduens et d'autres peuples ; ce système diplomatique apparaît très bien pour le monde celte à travers les premiers livres de *La guerre des Gaules* de César, avec des personnages comme Diviciacos, Dumnorix et bien d'autres ; citons aussi dans les Alpes Donnus qui ouvrit la voie du Montgenèvre, ou encore Arminius chez les Chérusques*.

— La présence romaine dans les confins n'était pas forcément linéaire, suivant la délimitation extérieure de la province-frontière, pas toujours établie elle-même de façon nette sur le terrain. Elle pouvait prendre un caractère ponctuel, par exemple sous la forme d'avant-postes établis en dehors de l'Empire, là où il y avait des intérêts romains à protéger (par exemple des *negotiatores*). Il n'est pas facile de donner des exemples, car la situation de ces établissements n'apparaît pas toujours clairement et il est ardu de déterminer à quel moment ils cessent d'être des avant-postes en étant englobés dans une province. On peut penser aux postes fortifiés de la péninsule ibérique³, à Tolosa en Gaule transalpine, ou aux établissements augustéens et tibériens en Germanie (Waldgirmes)*. Malheureusement, on ne connaît pas en Occident d'équivalent de l'établissement romain des Iles Farasan en mer Rouge (AE, 2004, 1643).

B- Un monde menaçant

— Aux marges du monde barbare

Les confins étaient traditionnellement perçus comme la zone de contact avec le monde barbare : Celtes, Gaulois, Sardes, peuples alpins, etc. La représentation que les Romains avaient de ces marges barbares se nourrissait davantage de clichés que de connaissances positives, au moins jusqu'à l'époque augustéenne. Le barbare est différent car il est étranger aux bienfaits, comme aux exigences, de la civilisation. C'est un être vu comme moralement inférieur et volontiers cruel. Sa pratique guerrière est empreinte de sauvagerie et naturellement étrangère au droit de la guerre comme aux formes tactiques des armées civiques. Cela en fait un adversaire redouté voire effrayant, devant lequel le soldat romain peut parfois hésiter ou prendre peur, comme on le voit dans maints épisodes et notamment en 58 a.C. devant Besançon (*Guerre des Gaules*, I, 39). Cette crainte se renforce volontiers de l'inconnu géographique : les confins barbares sont aussi un monde qui fait peur, en particulier parce qu'il est fréquemment associé à la forêt, comme en témoignent, là encore, l'épisode de Besançon en 58 a.C., ou les campagnes en Germanie*. Il en va de même pour les régions montagneuses réputées impénétrables comme la Sardaigne (Strabon 5, 2, 7).

Cette représentation appartenait à la mentalité commune des Romains. Les membres des élites la reprenaient volontiers quand elle servait leurs intérêts, mais savaient aussi que le monde barbare était plus nuancé et que nombre de ses personnages les plus élevés étaient des interlocuteurs et des

³ Fr. Cadiou, *Hibera in terra miles. Les armées romaines et la conquête de l'Hispanie sous la République (2108-45 av. J.-C.)*, Madrid, 2008, voir p. 279-361.

partenaires tout à fait acceptables, des gens du même monde, cf. l'exemple des liens entre Diviciacos et Cicéron, ou César⁴.

— Géopolitique des confins

Depuis le III^e siècle, un fait géopolitique majeur s'est produit sur le flanc septentrional au nord de la Celtique avec la poussée des peuples germaniques. Ils ont entamé une série de mouvements vers le sud, exerçant une forte poussée sur les populations celtes. Une première vague germanique s'est installée au nord de la Gaule avec les peuples belges. À la fin du II^e siècle, l'invasion des Cimbres et des Teutons, repoussée par Marius avec difficulté, a clairement révélé à Rome la faiblesse de sa couverture au nord.

Dès lors, la perception de cette menace germanique aux confins de l'Occident vient relayer l'ancien *terror gallicus* lié aux descentes des Gaulois en Italie depuis le IV^e siècle. César sait habilement en tirer parti au début de son intervention en Gaule.

C- Des terres d'aventure

— L'aventure commerciale

Dans ce domaine, les Romains ont commencé par marcher sur les traces des Grecs et surtout des Massaliotes qui, semble-t-il, communiquaient peu leurs informations (Strabon 4, 2, 1), ce qui devait augmenter encore la convoitise des Romains. Sont concernés ici au premier chef tous ceux qui, d'une manière ou d'une autre, profitent de l'impérialisme et de la croissance de l'économie italienne : négociants, manieurs d'argent, publicains et affairistes de toute sorte (cf. le fameux passage de Cicéron, *Pour Fonteius*, 11-12). Ce qui les attire : l'ambre de Bretagne, les métaux précieux, dont ils surestiment sans doute l'importance, d'autres produits encore comme les fourrures, les cuirs et les esclaves, et aussi les contrats avec l'État pour la fourniture aux armées et l'affermage des taxes. En retour, les confins, comme Toulouse par exemple, sont aussi des marchés de vente sur lesquels peuvent être écoulés les surplus de l'agriculture et de la fabrication italienne, en particulier le vin et la céramique fine.

Tout cela pose le problème des motivations économiques dans les entreprises de conquête au delà des confins. Les auteurs anciens l'ont souvent souligné, notamment Tacite, soit en son nom (*Agricola*, 13 : à propos de la qualité des perles de Bretagne « Pour moi, je croirais que la qualité manque aux perles plutôt qu'à nous l'avarice »), soit à travers des discours prêtés à des ennemis de Rome (Calgacus, dans *Agricola*, 30). On peut tabler sur l'appât du pillage, les perspectives de butin, l'exploitation de domaines fonciers ou miniers. On peut aussi supposer les sollicitations des « milieux d'affaires » (les *negotiatores*) ; Christian Goudineau a ainsi supposé que la possibilité d'étendre le contrôle romain, direct ou indirect, de créer une vaste "zone du denier", aurait vivement intéressé ces derniers⁵.

— Exploration et géographie

Dès le IV^e siècle, des voyageurs ont exploré la Gaule et les rivages de la mer du Nord ; citons surtout Pythéas, même si son récit a été contesté par Polybe et Strabon. Au III^e siècle, Ératosthène a donné une première représentation globale de l'Occident et de ses confins, notant en particulier l'avancée du littoral gaulois vers l'ouest avec la péninsule armoricaine. À partir du II^e siècle, les progrès de la conquête romaine permettent de faire progresser les connaissances, en particulier sur le plan ethnographique (Posidonios). Cependant des erreurs persistent longtemps, comme celle qui, chez César et Strabon, donne à la Gaule une orientation d'ensemble septentrionale : les Pyrénées et les grands fleuves sont orientés parallèlement à un axe nord-sud et font face à la Bretagne dont la taille est largement surestimée.

À l'époque augustéenne, la tentative de conquête de la Germanie* donne lieu à une exploration des côtes de la mer du Nord (Pline l'Ancien, *Histoire naturelle*, 2, 167)⁶. On peut aussi mentionner l'exploration de Drusus au-delà du Rhin et la circumnavigation de la Bretagne ordonnée par Agricola (*id.*, *ibid.*). Ces explorations contribuent au progrès des connaissances géographiques (Pline l'Ancien) de la représentation cartographique (carte d'Agrippa). Le plus souvent, la perception de l'espace chez les auteurs anciens passe par la notion de confins et de frontière. On peut noter par exemple chez Strabon, dans sa description des peuples espagnols, l'emploi systématique des expressions comme : « voisin de » ; « territoire à la limite d'un autre territoire » etc.

II- JUSQU'AU BOUT DE L'OCCIDENT, LA GLOIRE DES CONFINS

L'aventure des confins est aussi politique, stratégique et idéologique. Au I^{er} siècle a.C., elle prend dans les entreprises militaires des grands *imperatores* une importance considérable, sur le plan militaire, bien sûr, mais aussi et surtout pour l'exploitation de celui-ci, dans les domaines de la littérature, du spectacle et de l'architecture, sans parler de son utilisation politique. Comme le dit

⁴ J.-L. Brunaux, *Les druides*, Paris, 2006, p. 304-312.

⁵ Chr. Goudineau, *Par Toutatis! Que reste-t-il de la Gaule*, Paris, 2002, p. 54-64.

⁶ C. Nicolet, *L'inventaire du monde*, Paris, 1988, p. 100.

Robert Sablayrolles : « ... l'importance des confins (...) se mesure plus à la représentation qui en (est) organisée que dans la réalité (des) expéditions »⁷.

On pouvait rappeler les expéditions de Pompée contre les pirates qui pacifient ce qu'on pourrait appeler des confins maritimes ; bien que ce soit en dehors du programme, on pouvait ainsi faire allusion aux succès de Pompée en Orient et à l'échec de Crassus face aux Parthes ; on pouvait aussi rappeler la façon dont Pompée voulut inscrire ses succès dans la pierre avec l'édification, grâce au butin réalisé, de son grandiose théâtre au centre du Champ de Mars.

Mais évidemment, dans le cadre du programme, le fait majeur est la conquête des Gaules par César.

A- César en Gaule, « la stratégie des confins » (R. Sablayrolles)

Après le passage au second plan de Burebistas et du danger dace, ce sont les Gaules qui donnent à César l'opportunité d'égaliser en Occident la gloire orientale de Pompée.

Durant les deux premières années, César exploite les opportunités offertes par la situation diplomatique et militaire sur les confins de la province romaine. Le prétexte de la migration des Helvètes, les appels, sans doute largement sollicités des Héduens et des Séquanes contre Arioviste, puis, en 57, des Rèmes contre les Belges, lui permettent de mener des opérations qu'il présente comme une défense des intérêts de Rome et de ses alliés, mais qui en réalité servent largement les siens.

Une évolution est visible entre la fin de l'année 57 et l'année 56. César engage plusieurs offensives sous des prétextes divers, et avec des succès inégaux : vers l'Armorique, vers l'Aquitaine (Crassus), vers le Cotentin et la Normandie (Titurius Sabinus), vers les Trévires (Labienus).

En 55, ce sont les expéditions en Bretagne (un échec) et en Germanie* avec la construction du fameux pont sur le Rhin. Avec ce double franchissement de l'Océan et du Rhin, on peut parler d'une stratégie des confins, mais dont l'objectif apparaît plus politique que militaire ; il s'agit en fait de porter le nom du peuple romain aux limites du monde et d'affirmer la gloire du conquérant. César a largement exploité ce thème dans ses *Commentaires sur la Guerre des Gaules* ; il a ensuite été mis en scène dans ses triomphes de l'été 46.

B- Auguste en Occident : la maîtrise des confins

Ici, il s'agit de montrer trois aspects.

— **La maîtrise militaire** des confins à l'intérieur de l'empire : la péninsule ibérique, les Alpes.

— **La maîtrise géographique** des confins à travers l'œuvre d'Auguste d'une part⁸, et les grandes opérations d'arpentage qu'il fait réaliser, notamment en Occident, pour déterminer les limites des communautés (cf. en Espagne [Frontin, *Les catégories de terres*, 3 : la « terre mesurée par le pourtour », et les opérations de bornage — les *termini augustales*]).

C'est ici que l'on pouvait évoquer l'intervention de Rome dans ces questions et en particulier dans les conflits territoriaux entre communautés : citons le décret d'Helvius Agrippa en Sardaigne entre les *Patulcenses* et les *Galillenses* (*CIL*, X, 7852), et ceux de Vespasien entre les *Mariani* et les *Vanacini* en Corse (*CIL*, X, 8038) et entre les Viennois et les Ceutrons en Narbonnaise (*CIL*, XII, 113). On pouvait aussi évoquer le cadastre d'Orange qui participe de cette maîtrise du territoire interne de l'Empire en réglementant les terres appartenant aux différentes communautés.

— **La poursuite du rêve germanique*** et son échec avec le désastre de Varus en 9 p.C., l'évacuation de la rive droite du Rhin et la fin de la grande province de Germanie.

On pouvait terminer en évoquant le fameux conseil contenu dans le testament d'Auguste (Cassius Dion 56, 33, 5 ; Tacite, *Annales*, 1, 11, 4 ; *Vie d'Agricola*, 13, 2) de maintenir l'Empire à l'intérieur de ses limites du moment. Comme le suggère justement Claude Nicolet : « ... si ce *consilium*, ces *mandata*, mentionnaient les *termini imperii*, il fallait bien que le document qu'ils complétaient les ait définis soigneusement auparavant »⁹, ce qui renvoie à ce qui a été dit plus haut de l'œuvre géographique d'Auguste.

C— La poursuite des confins sous les Julio-Claudiens et les Flaviens : Bretagne et Germanie*

Le conseil d'Auguste ne fut pas suivi, ou pas complètement, tant demeurait fort l'attrait des contrées aux confins et la gloire qui s'attachait à leur conquête. Et aussi, les profits et le butin qu'on pouvait espérer en retirer.

— La Bretagne

Strabon (4, 5, 3) expose longuement qu'Auguste avait renoncé à s'emparer de la Bretagne parce que cela ne présentait pas d'intérêt sur le plan financier ; cependant, une courte phrase glissée à la fin du passage révèle que les dangers prévisibles d'une telle opération avaient dû contribuer aussi et pour une large part à dissuader l'empereur de tenter cette entreprise. Après les vellétés de Caligula

⁷ R. Sablayrolles, (*Caesar pontem fecit... Voyageurs du bout du monde et conquérants de l'inutile, Pallas*, 72, 2006, 339-367, p. 345)

⁸ C. Nicolet, *op. cit.*, p. 181-199.

⁹ C. Nicolet, *op. cit.*, p. 198.

(Tacite, *Agricola*, 13 ; Suétone, *Caligula*, 56), c'est à Claude qu'il revint d'entamer cette conquête et de tirer un profit politique de l'opération (cf. les bornes de l'extension du *pomerium* à Rome, cf. *NS*, 1913, 68). On pouvait mettre l'accent sur l'exploitation de la nouvelle province : *Camulodunum* est érigée en colonie au détriment des populations indigènes spoliées de leurs terres ; la fiscalité ; les domaines impériaux et les causes de la révolte de Boudicca (Tacite, *Annales*, 14, 31-32 et *Vie d'Agricola*, 15-16 et 19, 4).

Les successeurs de Claude poursuivirent l'avancée vers le nord, en particulier avec les campagnes d'Agricola sous Domitien.

— En Germanie

Les campagnes de Corbulon contre les Frisons furent interrompues par Claude en 47 p.C. ; il décida le repli sur la rive gauche (Tacite, *Annales*, 11, 18-20) et fit du Rhin la frontière définitive de l'Empire en Germanie inférieure. Dans toute cette région, les confins sont progressivement aménagés. En Germanie supérieure, le contrôle est porté sur la rive droite et les campagnes de Domitien contre les Chattes, malgré un résultat en demi teinte (Tacite, *Germanie*, 37.5 : « on a triomphé d'eux plus qu'on ne les a vaincus »), achèvent le processus de contrôle de l'ensemble de la zone du cours supérieur du Rhin et du Danube.

On pouvait finir cette partie sur la gloire des confins en évoquant brièvement les nombreux trophées érigés par les généraux et gouverneurs, à la limite du territoire conquis ou exploré. Seul César n'en a pas élevé, si l'on en croit le silence des sources. Ainsi on pouvait citer par exemple les trophées de Drusus en Germanie, celui de Pompée dans les Pyrénées, celui d'Auguste à La Turbie, mais aussi avant eux, les trophées de Fabius et Domitius en Transalpine.

III- LE TEMPS DES FRONTIÈRES

Durant une dernière période, qui s'étend de la fin du I^{er} siècle et la fin du II^e siècle, Rome installe dans les confins les éléments de définition, d'organisation et de séparation qui sont caractéristiques de l'établissement d'un système de frontière. Cela passe par la détermination de ses limites extérieures et par la mise en place d'une frontière militaire et d'une séparation nette entre le monde de l'empire et l'au delà barbare.

A- Rhin, Danube, Bretagne, la définition des frontières de l'Empire en Occident

— César et "L'invention de la Gaule" (C. Goudineau)

Il faut revenir un peu en arrière pour se souvenir que la première limite de Rome en Occident a été fixée par César lui-même dans sa fameuse introduction de *La guerre des Gaules* (1, 1). Il y définit un ensemble (*Gallia omnis*) borné par un certain nombre d'éléments naturels, notamment le Rhin. Mais cette définition de la Gaule ne correspond pas à une réalité ethnique, ni même géographique, c'est une invention de César qui veut ainsi fixer des limites à son champ d'intervention et à son œuvre militaire et politique. Cela dit, après l'échec des tentatives augustéennes de pousser la frontière de l'Empire plus à l'est, c'est bien sur le Rhin qu'elle se fixe et cela durablement. L'invention de César a donné lieu à une frontière.

— La Germanie

Plus au sud, les campagnes de Domitien ont abouti au contrôle de l'ensemble de la zone du cours supérieur du Rhin et du Danube, c'est-à-dire le saillant rhéno-danubien (Champs Décumates). Au 2^e siècle, sous les Antonins, cette zone de confins est limitée par une frontière clairement tracée sur le terrain, en avant de Mayence, du massif de l'Odenwald au cours supérieur du Main jusqu'à la vallée du Neckar. Plus au sud encore, et pour faire la jonction avec le Danube, les arpenteurs romains ont accompli une prouesse en réalisant une longue ligne droite de 80 km entre Miltenberg au nord et Lorch au sud. Dans le même temps, le *limes* rhétique est prolongé vers l'ouest : la frontière est établie sur l'angle Rhin-Danube.

— En Bretagne

Après le recul stratégique opéré par Hadrien, la frontière est établie sur un axe est-ouest, à un resserrement de l'île, entre Corbridge et Carlisle. Plus tard, sous Antonin, cette frontière est repoussée 160 km plus au nord, à l'endroit le plus étroit entre les deux mers.

B- La défense des confins

— La question du *limes*

On peut envisager d'abord les aspects matériels, avec ce qu'il est convenu d'appeler le *limes*, cependant, il convient au préalable de revenir sur le sens de ce terme et d'analyser l'orientation que l'historiographie lui a donnée. Contrairement à l'usage qui en a souvent été fait par les archéologues et les historiens, le mot n'est jamais employé dans les sources antiques pour désigner une frontière fortifiée¹⁰. Elles recourent à bien d'autres termes, tels que *ripa*, *praesidia*, *castella*, *claustra*, *muralis saepes*, ou *vallum* qui est celui utilisé notamment pour le mur d'Hadrien, comme le montre l'*Itinéraire d'Antonin*. Le mot *limes* pour sa part appartient à l'origine au vocabulaire des arpenteurs

¹⁰ B. Isaac, *The meaning of the terms limes and limitanei*, *JRS*, 78, 1988, p. 125-147.

(*agrimensores*) et il désigne un chemin bordier, servant de limite entre deux éléments centuriés (ou entre un élément centurié et un élément non centurié). Par extension, dans un contexte militaire, il est appliqué chez Tacite (*Ann.* 1, 50 ; 2, 7 ; *Germ.* 29, 4) ou Frontin (*Strat.*, 1, 3, 10) à un passage frayé par les légions en terrain hostile. S'il en vient parfois à prendre le sens de frontière terrestre (Tacite, *Agr.*, 41, 3) c'est dans une acception large, pas pour désigner spécifiquement une ligne défensive. Plus tard, à partir du III^e siècle, son emploi évolue encore pour désigner un secteur affecté à un commandant militaire¹¹.

Si le terme *limes* a été mal employé, il n'en demeure pas moins que la réalité que les historiens entendaient désigner par là, quant à elle, a bien existé. Les systèmes fortifiés qui sont mis en place progressivement, à partir de la fin du I^{er} siècle et surtout au II^e siècle, comprennent plusieurs éléments. Tout d'abord, la route qui longe l'obstacle naturel (fleuve, désert) ou artificiel (mur d'Hadrien ou d'Antonin). Ensuite, des défenses ponctuelles le long de cette rocade : camps, fortins, tours de guet. Enfin, d'autres défenses en arrière et en avant de la rocade.

Jointe à l'usage impropre du terme *limes*, ces caractéristiques de la frontière romaine ont servi aux modernes à élaborer une théorie qu'on appelle justement la « théorie du *limes* », selon laquelle Rome aurait tenté de sécuriser son empire sur ses frontières au moyen d'un programme général de lignes fortifiées quasi continues. L'influence de cette théorie a été assez forte pour que le terme *limes* s'impose dès la fin du XIX^e siècle parmi les archéologues et les historiens pour désigner l'ensemble des fortifications protégeant l'empire (cf. la création par Mommsen de la *Reichslimeskommission* en 1890).

On le voit, la théorie du *limes* visait à conférer une signification globale à l'ensemble des vestiges d'infrastructures militaires retrouvées aux confins de l'empire. Le problème est qu'il n'est pas établi que cette vue d'ensemble, qui suppose une pensée stratégique à grande échelle (*grand strategy*), ait été celle de l'État romain, faute des moyens nécessaires (effectifs, communications, connaissances géographiques, etc.) et faute surtout d'une préoccupation en ce sens. Comme le remarque justement Fergus Millar : « la littérature conservée des quatre premiers siècles ne fournit rien de comparable, même de loin, au manuel stratégico-politique que Constantin Porphyrogénète écrivit pour son fils aux alentours de l'an 950 »¹².

On ne croit plus aujourd'hui à un système d'explication globale du système romain des frontières. L'analyse est menée au cas par cas, région par région, au gré des situations locales et de la variété des dispositifs. D'autre part, la recherche actuelle vise aussi à comprendre non seulement la nature et l'organisation des systèmes défensifs frontaliers eux-mêmes, mais aussi leur environnement et l'impact que la frontière a eu sur lui.

— Une frontière défensive

S'ils n'ont pas eu de *grand strategy*, les Romains étaient tout de même conscients de la nécessité de défendre leur empire. Un passage souvent cité d'Aelius Aristide (*Or.* 26, *Eis Rhômèn*, 81-84) montre d'ailleurs qu'ils avaient bien conscience de vivre entourés d'une ligne de défense, même si le rhéteur insiste surtout sur l'idée que ce rempart est en fait celui que forment les soldats. En Occident, la structuration des confins par une frontière s'est accompagnée de la mise en place d'un système défensif qui a pris des figures différentes selon la nature des territoires où il s'établissait.

En Germanie inférieure, le Rhin forme une frontière « naturelle » sur lequel s'appuie un réseau de camps et de garnisons ; une flotte, la *classis Germanica*, basée à Cologne, contribue à la défense du secteur. Plus au sud, en Germanie supérieure et en Rhétie, une frontière artificielle a été tracée, aménagée et fortifiée dans le saillant rhéno-danubien¹³. En Bretagne, le Mur d'Hadrien, puis celui d'Antonin, constituent l'exemple le plus puissant d'une frontière fortifiée dans le monde romain.

Pourtant, dans les années 1970 et 1980, une réinterprétation de la frontière romaine s'est développée avec l'idée que les frontières, y compris celles qui paraissent les plus équipées pour faire face à des ennemis extérieurs, n'avaient pas de réelle valeur militaire. Les fortifications n'auraient pas été conçues pour arrêter un envahisseur mais comme de simples barrières pour contrôler et filtrer des déplacements pacifiques, réguler plutôt que prévenir des mouvements migratoires, empêcher tout au plus des raids mineurs. Bref, un système de basse intensité, l'antithèse d'un "rideau de fer" en quelque sorte. On pensait trouver une confirmation de cette vision idyllique dans les modes d'occupation du sol de part et d'autre de la frontière où étaient décrits des modèles assez similaires, du point de vue des densités comme de la nature même des établissements (voir infra)¹⁴.

¹¹ Sur tout cela voir J.-M. Carrié, 1993 : *ouverture des frontières romaines ?* dans A. Rousselle (éd.), *Frontières terrestres, frontières célestes dans l'Antiquité*, Perpignan, p. 31-53, spécialement p. 35-38.

¹² F. Millar, *Emperors, frontiers and foreign relations 31 B.C. to A.D. 378*, *Britannia*, 13, 1982, p. 1-23, citation p. 21.

¹³ M. Reddé, R. Brulet, R. Fellmann, J. K. Haalebos et S. von Schnurbein, *Les fortifications militaires*, dans P. Aupert (dir. gén.), *L'architecture de la Gaule romaine*, Bordeaux-Paris, 2006, p. 32-44.

¹⁴ Voir C. R. Whittaker, *Les frontières de l'Empire romain*, Besançon, 1989, en particulier p. 47-48 ; voir aussi certains aspects du volume dirigé par P. Brun, S. van der Leuw et C. R. Whittaker, *Frontières d'empire. Nature et*

Indépendamment des réactions qu'elle provoqua chez certains historiens dès la fin des années 1980¹⁵, cette réinterprétation a été très affaiblie par des travaux archéologiques récents, notamment en Grande-Bretagne, grâce au développement de l'archéologie préventive et à de grands programmes de prospection menés dans les années 2000. L'identification de systèmes sophistiqués de défense dans la zone placée entre le Mur et son fossé frontal, garnis de trous et de fosses contenant vraisemblablement des enchevêtrements de branches acérées similaires aux fameux *cippi* de César à Alésia, montre qu'il s'agissait de gêner l'action d'un éventuel agresseur et de faciliter l'action des défenseurs même en nombre réduit. Le Mur avait bien pour fonction de défendre l'accès au territoire de la province romaine, y compris contre des attaques importantes¹⁶.

— **La surveillance militaire aux frontières** (guet, signaux visuels, circulation de l'information et des ordres) : on ne dispose pas de sources directes en Occident (voir cependant une tablette de Vindolanda qui contient ce qui est sans doute le texte d'un rapport militaire concernant les Bretons¹⁷). L'exemple des dossiers épigraphiques (ostraca) de Bu Njem en Afrique proconsulaire (Libye), ou des routes et fortins du désert oriental d'Égypte peut donner ici des éléments de comparaison¹⁸.

C- De part et d'autre des confins

— Le contrôle des échanges et de la mobilité aux frontières

C'est un autre aspect essentiel du système de séparation mis en place aux confins. La douane (*portorium*) devrait tenir ici une place importante mais il n'y a pas de données, ni sur le Rhin, à part Cologne, ni en Bretagne ; les seules taxes douanières que nous connaissons en Occident, comme le quarantième des Gaules et celui des Espagnes, sont à l'intérieur de l'Empire.

Cela dit, il y avait pour les Germains des restrictions importantes sur le commerce et l'entrée dans l'Empire. D'après Tacite (*Germanie*, 41, 1-2), les Hermondures étaient les seuls à pouvoir à leur gré entrer et commercer en Rhétie et à *Augusta Vindelicorum* (Augsbourg). Ce qui semble bien exclure tous les autres de ce droit. Ce régime d'exclusion est confirmé par l'épisode de la prise de Cologne en 69-70, au moment de la grande révolte sur le Rhin (Tacite, *Histoires*, 63-65). La revendication majeure exprimée par les députés tenctères devant les Agrippiniens est de pouvoir accéder librement à la rive gauche du fleuve, et l'on sent bien dans leur discours rapporté par Tacite, le poids d'une frustration ancienne et la marque de vexations infiniment remâchées.

Parfois cependant, des Barbares sont installés dans l'Empire, dans le cadre de ce que les historiens appellent une « mobilité négociée ». On en a des exemples dès le règne d'Auguste (Suétone, *Tibère*, 9, 2-3). Souvent, ces installations s'accompagnent d'un recrutement d'auxiliaires.

— Économie et société : le monde des confins

On s'est penché notamment sur les conséquences que l'existence d'une zone-frontière pouvait avoir sur son environnement social, économique et culturel. Les textes ne sont pas ici d'un grand secours et nous devons compter surtout sur l'apport de l'archéologie. En Germanie et sur le Rhin, des études récentes ont montré les effets économiques concrets de la présence de l'armée, et le rôle qu'elle a joué dans l'intégration de ces régions aux flux d'échanges dans l'Empire, et dans le développement urbain et économique¹⁹. En Bretagne, les études récentes sont revenues sur l'idée selon laquelle les sociétés de part et d'autre du Mur d'Hadrien auraient été assez homogènes et montré que son édification avait au contraire entraîné des modifications profondes des espaces voisins. Il apparaît que les sociétés traditionnelles de l'âge du Fer situées au nord du Mur ont cessé d'exister ; beaucoup d'établissements ont disparu pour être remplacés par un habitat plus fruste et laissant peu de traces archéologiques. Au sud du Mur, on a mis en évidence l'existence d'un grand nombre de bâtiments de style romain et notamment de villas. Au bout du compte, dans ces confins, la frontière semble bien marquer un espace de rupture entre deux sociétés qu'elle a contribué à engager vers des évolutions différentes²⁰.

signification des frontières romaines, Nemours, 1992 ; pour une analyse plus détaillée du débat voir Carrié 1993, p. 39-41.

¹⁵ G. Crow, *The fonction of Hadrian's Wall and the comparative evidence of late Roman long walls*, *Studien zu den Militärgrenzen Roms III, Vorträge des 13. Int. Limeskongresses*, Stuttgart, 1986, p. 724-729 ; W. S. Hanson, *The nature and function of Roman frontier*, dans J. C. Barrett, A. P. Fitzpatrick, L. MacInnes (éd.), *Barbarians and Romans in North West Europe*, BAR Int. Ser. 471, Oxford, 1989, p. 55-63.

¹⁶ Voir la synthèse de N. Hodgson, *Une frontière emblématique : le mur d'Hadrien*, dans *Les frontières de Rome*, *Archéo thema*, mars-avril 2011, p. 11-17.11.

¹⁷ A. K. Bowman et J. D. Thomas, *The Roman writing tablets from Vindolanda*, vol. 1, 164 : « [...] les Bretons ne sont pas protégés par des armures (?). Il y a énormément de cavalerie. Les cavaliers n'utilisent pas d'épées et ces petits Bretons (*Brittunculi*) ne montent pas de sorte à envoyer des javelots. »

¹⁸ R. Marichal, *Les ostraca de Bu Njem*, Tripoli, 1992, p. 106-114, et H. Cuvigny (éd.), *La route de Myos Hormos. L'armée romaine dans le désert oriental d'Égypte*, vol. II, Le Caire, 2003, notamment p. 326-330.

¹⁹ M. Reddé, *La Gaule intérieure et le ravitaillement de l'armée du Rhin*, *REA*, 113, 2011, 2, p. 489-509.

²⁰ N. Hodgson, *op. cit.*

Conclusion : des confins aux frontières

Il faut souligner l'importance des confins dans l'histoire de Rome, spécialement en Occident. Les confins sont liés à la dynamique de la conquête autant qu'à l'idéologie de la domination universelle et de la paix romaine, et Rome a su développer autour d'eux un modèle propre de représentation et d'organisation.

Par ailleurs, la notion de confins conduit à la frontière. En Occident, Rome, dans son expansion, est parvenue à des confins qu'elle a repoussés tant qu'elle a pu. Lorsque ce mouvement se stabilisa, elle travailla à établir dans ces confins des frontières, en les limitant, en les aménageant, en les développant et aussi en les fortifiant pour les défendre.

Il serait excessif de dire que les Romains ont inventé la frontière car les Grecs ou les Étrusques, pour rester dans le cadre du monde méditerranéen antique, y ont beaucoup contribué, cf. Hérodote (*L'Enquête*, 6, 108), Thucydide (1, 122 ; 4, 92), et aussi les péripoles d'Athènes ; du côté des Étrusques, la notion de *pomerium*. En dehors du monde classique on rappellera bien sûr la muraille de Chine, sous les Qin puis les Han. Toutefois, la notion et aussi la réalité de la frontière, d'une manière générale, doivent cependant beaucoup à Rome, tant sur le plan des techniques du tracé que sur celui de sa définition et de son aménagement matériel et juridique. En Occident, il est clair que certaines frontières, comme celle des Alpes, les Pyrénées et le Rhin sont d'abord dues à Rome, et que la notion de frontières naturelles développée en France dès Richelieu et surtout au XIX^e siècle en est un héritage direct.

Rome n'a pas inventé la frontière, en Occident pas plus qu'ailleurs, mais ici plus qu'ailleurs celle-ci lui est redevable d'une large part de ses formes et de ses usages.

Seconde dissertation (histoire contemporaine)

Durée : 7 heures

Sujet : Penser et construire le monde britannique 1815-1931

par Philippe Chassaing*

Le sujet incitait les candidats à problématiser et à synthétiser sur une question dont on peut considérer qu'elle était bien maîtrisée, même de ceux qui passaient le concours pour la première fois en 2012 : tous les manuels « de base » étaient publiés depuis trois ans, ce qui permettait un large travail en amont. Le libellé, certes vaste, n'appelait pas à réaliser une synthèse de la question au programme en sept heures, mais à prendre du recul et à s'interroger sur ce que la notion même de « monde britannique » pouvait représenter dans l'esprit de ceux en faisaient partie, et sur la façon dont ces conceptions ont contribué à son édification et à son évolution.

Sur le plan de la méthode, les membres de la commission de correction ne peuvent que rappeler qu'une copie bien présentée (bonne calligraphie, orthographe, grammaire et syntaxe maîtrisées, mise en page aérée, avec des parties et sous-parties facilement identifiables) met inmanquablement le correcteur dans de bonnes dispositions, sans préjuger, bien entendu, de son contenu. De même, dans le cadre d'un sujet couvrant toute la période au programme, on ne peut qu'attendre des candidats qu'ils le traitent jusqu'à son terme ; une proportion de toute façon trop importante de copies faisait montre de connaissances très légères sur la période 1914-1931, souvent ramenée au seul Statut de Westminster de décembre 1931. Dans certains cas, cela relevait à l'évidence du manque de temps, comme le démontrait une structure très nettement déséquilibrée de la composition : introduction et première partie occupant la moitié de la copie, deuxième partie plus courte, troisième partie squelettique et conclusion sacrifiée, mais cela ne pouvait évidemment constituer une excuse recevable. On regrette aussi trop souvent que les copies consistent essentiellement en une restitution mécanique de pages entières de manuels – que les correcteurs ne connaissent que trop bien –, conduisant ainsi à une uniformisation de la pensée et à une standardisation des exemples utilisés. L'originalité de la pensée est toujours un point positif pour une copie.

On était en droit d'attendre des candidats un minimum de connaissance de l'histoire même du concept de « monde britannique », moins nouveau, d'ailleurs, que « redécouvert » depuis une à deux décennies, après avoir été largement utilisé du dernier quart du XIX^e siècle aux années 1960 (c'est-à-dire du moment où il y eut conceptualisation de l'impérialisme jusqu'au moment où l'empire se délita). Au cœur du concept se trouve l'idée que l'Empire est, au-delà de l'exploitation de territoires outremer pour des bénéfices économiques, l'instauration de communautés britanniques outremer et la diffusion

* Professeur d'histoire contemporaine à l'Université de Bordeaux 3

de valeurs britanniques à des communautés non-britanniques. Le concept tomba ensuite en sommeil avant de devenir un objet d'histoire, comme le montre le flot soutenu de publications depuis le début des années 2000 : Bridge et Fedorovitch 2003, Buckner et Francis 2005, Darian-Smith et Grimshaw 2007, ou encore Magee et Thompson 2010. On s'attendait à les trouver évoquées dans les copies. Pour ce qui est de la définition du « monde britannique », il était sans doute plus opératoire ici d'utiliser une approche qui prenne en compte les conceptions très « britanno-centrées » des contemporains, et qui pose comme élément premier du « monde britannique » l'ensemble des colonies de peuplement blanc, car composées essentiellement (même si pas exclusivement) de Britanniques expatriés, suivi par l'Inde et, ensuite, les autres colonies.

Car « penser » le monde britannique revient à focaliser sur ceux qui, par le biais de leur position dominante, sont au cœur de cet effort de définition. La question de la différence entre « monde britannique » et « empire britannique » ne peut pas ne pas être posée : le premier est plus large que le second, car il inclut au moins en partie les Etats-Unis, avec la doctrine de l'« anglo-saxonnisme », qui postule la communauté raciale et culturelle entre tous les peuples anglo-saxons (donc Américains compris) et prône leur supériorité par rapport aux autres peuples de la planète. On la trouve ainsi exprimée chez Charles Dilke dans *Greater Britain* (1868) et *Problems of Greater Britain* (1890) : « l'Amérique offre à la race anglaise la direction morale du globe, par des institutions saxonnes et la langue anglaise » (1868) ; « la vraie morale de l'Amérique est la vigueur de la race anglaise » (1890). On connaît aussi la déclaration de Joseph Chamberlain dans son discours de Toronto (décembre 1887) :

« Messieurs, compte tenu de ces sentiments, je ne peux me résoudre à considérer les Etats-Unis d'Amérique comme une nation étrangère. Nous sommes du même sang, de la même race. Je me refuse à établir la moindre distinction entre les intérêts des Anglais en Angleterre, au Canada et aux Etats-Unis. Nous pouvons dire, avec tout le respect dû à ces peuples, ces nations jeunes ou vieilles : Notre passé est le leur – leur futur est le nôtre ».

En conséquence, « penser et construire le monde britannique » n'est pas la même chose que « penser et construire l'Empire britannique », sujet qui aurait plutôt aiguillé vers les conceptions des Britanniques de leur puissance impériale.

« Penser le monde britannique » renvoyait donc aux conceptions contemporaines de l'existence d'une communauté mondiale de Britanniques, reposant sur des liens familiaux (pensons à l'émigration massive de Britanniques : 22,6 millions au XIX^e siècle et encore 1,8 million entre 1920 et 1929), une même culture, des valeurs communes. Albert Demangeon, dans *L'Empire britannique. Etude de géographie coloniale* (1923), en offre d'ailleurs une belle description par un non-Anglo-saxon, que l'on pouvait citer incidemment. C'était donc la notion de *Britishness* qu'il fallait utiliser : cette « Britannité », ou « Britannitude », à la définition difficile, fuyante, mais qui constitue le ciment unificateur de cette communauté mondiale.

Par ailleurs, se posait la question de « qui pense ? » : hommes politiques (Edward Wakefield, Benjamin Disraeli, Joseph Chamberlain, Charles Dilke, Leo Amery, ou encore Winston Churchill), intellectuels et universitaires (James Froude, John Seeley, Charles P. Lucas), groupes d'intérêts, sociétés de pensée, se situant aux confins de l'intellectuel et du politique (*Royal Geographical Society, Imperial Federation League, Primrose League, Royal Colonial Society, Imperial Institute*), ou encore des littérateurs (Rudyard Kipling, John Ruskin, les multiples auteurs de récits de voyage), des organes de presse (*l'Empire Press Union*, ou bien sûr les *press barons* impérialistes de la fin du XIX^e-début du XX^e siècle, lords Northcliffe, Rothermere ou Beaverbrook).

Le fait que ce dernier soit né au Canada doit inciter à ouvrir la réflexion aux non-Britanniques : George Parkin (1846-1922), auteur, en 1892, de l'un des textes les plus emblématiques du courant impérialiste, *Imperial Federation. The Problem of National Unity*, était d'origine canadienne, et vécut aussi en Australie et Nouvelle Zélande avant de s'installer en Grande-Bretagne ; comment Canadiens, Australiens, ou Néo-Zélandais (le cas des Sud-Africains est à part, l'élément britannique y étant quasiment négligeable face à l'élément afrikaner en raison de la très faible immigration venue de la métropole) concevaient-ils aussi ce « monde britannique » ? Un article du *Toronto Globe*, en 1901, évoque ces « *Britons of Greater Britain* », et il est loin d'être un cas isolé. L'affirmation de Trollope en 1873 (et de Froude en 1885), selon laquelle il s'agissait de « *English Life All Over Again* », est-elle exacte ? Ou ces Britanniques expatriés avaient-ils affiné leurs conceptions de ce qui était « britannique » en fonction de leur nouvelle condition ? Il convenait d'éviter tout schématisme, du genre « les Dominions cherchent à s'affranchir du joug de la métropole » pour faire ressortir l'imbrication complexe des sentiments : pour Parkin, l'« unité impériale » ne devait pas revenir à placer le Canada sous la coupe de la Grande-Bretagne, mais lui permettre de réaliser pleinement son destin en lui offrant la possibilité de s'affirmer sur la scène internationale sans avoir à craindre la puissance des Etats-Unis. Toujours pour le Canada, on citera le poème « *The native Born* » de Jean Blewett (1907) : « Nous aimons cette île ceinturée par les eaux et nous brûlons de comprendre/ Toute la grandeur, toute la majesté de la mère-patrie. Au vieux pays notre hommage, mais le nouveau pays a notre cœur ! » En 1919, William Hughes, Premier ministre australien, déclarait :

« Réalisez-vous qu'en Angleterre, si vous passez d'un comté à un autre, les gens parlent avec un accent différent ? Et pourtant, vous pouvez aller de Perth à Sydney, et de Hobart au Cap York, vous trouverez des gens qui parlent la même langue avec le même accent. Nous sommes de la même race et nous parlons la même langue de la même manière. Cela ne peut être dit d'aucun autre Dominion dans l'Empire, à l'exception de la Nouvelle Zélande, et où encore on ne peut affirmer cela qu'avec des réserves, car ils ont une large population de Maoris. Nous sommes plus britanniques que les habitants de Grande-Bretagne ».

Le même William Hughes déclarait que la guerre qui venait de s'achever l'avait rendu « profondément britannique et intensément australien ». De même, la Nouvelle-Zélande se voulait une « Grande-Bretagne des mers du Sud », comme le soulignait André Siegfried dans son étude de 1904.

Enfin, il ne fallait pas oublier ceux qui ne « pensent pas » un monde britannique. Vers les années 1840, il s'agit des tenants du libéralisme et du libre-échange, pour qui les colonies coûtent plus qu'elles ne rapportent et devraient donc dès que possible devenir indépendantes, pour fournir de nouveaux marchés à la métropole ; c'est aussi le point de vue de certains « radicaux », tel John Bright (1811-1889) et des « *Little Englanders* », partisans d'une « petite » Angleterre se préoccupant d'abord d'elle-même et refusant les engagements internationaux. Le terme retrouve une seconde jeunesse lors des débats autour du bien fondé de la guerre des Boers (1899-1902), avec le *leader* du parti libéral, Henry Campbell-Bannerman, comme chef de file de ce courant. De même, il existe dans les Dominions un courant de pensée qui dénonce l'existence même d'une communauté entre Grande-Bretagne et les autres colonies de peuplement : on citera cet extrait du quotidien *Australian Star* en 1890.

« L'Australien n'est Britannique ni de naissance, ni de sentiment. Il a des aspirations, des sentiments, des mœurs et des capacités dont un Britannique ne sait rien et qu'il ne peut partager. Il est une nouvelle espèce, et a de nouvelles pensées, de nouvelles croyances, de nouveaux objectifs ».

Toutefois, ces points de vue demeurent minoritaires, même en Australie.

« Construire » engageait à évoquer les étapes de l'expansion coloniale et, plus encore, de l'évolution institutionnelle de l'ensemble impérial. Les débats de la période 1890-1910 autour de la question du renforcement des liens économiques (abandon du libre-échange, *tariff reform*, « préférence impériale ») et politiques (la « Fédération impériale », les projets de Joseph Chamberlain d'un Parlement impérial qui chapeauterait les Parlements nationaux) devaient nécessairement être évoqués, ainsi que les raisons de leur échec. Après la Première Guerre mondiale, avec les difficultés économiques, l'Empire est de plus en plus conçu comme un ensemble au sein duquel les échanges économiques sont à développer ; sa part dans le commerce extérieur britannique augmente et, en juillet 1932, les accords d'Ottawa, ultime conséquence de la dévaluation de la livre de septembre 1931 et de l'abandon du libre-échange, consacrent ce point de vue. Sur le plan politique, la Déclaration Balfour de 1926 et le Statut de Westminster 1931 redéfinissent les rapports entre Grande-Bretagne et Dominions, au sein non plus de l'Empire mais du *British Commonwealth of Nations*, défini en 1926 comme des « communautés autonomes au sein de l'Empire britannique, égales en statut, aucunement subordonnées les unes aux autres en ce qui concerne leurs affaires intérieures ou extérieures, bien qu'unies par une commune allégeance envers la Couronne et librement associées dans le *Commonwealth* britannique des nations ». La fin de la période voit donc une (re-)formulation du monde britannique.

« Construire » ouvrait aussi sur la question des administrations et des administrateurs : on pouvait s'attendre à trouver un développement sur l'*Indian Civil Service* (élitisme, concours d'entrée très difficile, nombre de fonctionnaires très réduit par rapport au nombre des administrés). Et, bien sûr, la construction peut être très « matérielle », avec l'installation des lignes télégraphiques, routes maritimes, voies ferrées puis aériennes, qui sont autant de liens qui « tiennent ensemble » le « monde britannique ».

La démarche diachronique était plus pertinente pour traiter le sujet compte tenu des évolutions qui caractérisent la période. Se posait cependant la question des dates autour desquelles articuler le raisonnement. On pouvait, facilement mais sans grande originalité reconnaissons-le, distinguer trois temps : 1815-1875, qui serait l'époque des « *absent minded imperialists* » (pour reprendre Porter 2004 ; on pourrait aussi intituler cette période « construire sans penser ? ») ; 1875-1914, ou l'époque des tentatives de parachèvement et de renforcement de l'Empire, avec le « nouvel impérialisme » nettement conceptualisé et les campagnes en faveur du resserrement des liens entre les différentes parties de l'ensemble britannique mondial ; 1914-1931, enfin, et l'émergence de nouveaux rapports et de nouvelles conceptions du fait de la Première Guerre mondiale. Toutefois, une proportion non négligeable de copies offrait des plans différents, plaçant les coupures chronologiques vers 1850 (ou 1851, avec l'Exposition universelle) et au tournant du XX^e siècle (1899-1902, la guerre des Boers étant alors le point de référence). L'important était d'argumenter ces choix, et ces plans, bien que pas totalement convaincants, ont été considérés comme recevables. Une des approches « problématisantes » était de réfléchir sur la progressive convergence, ou synchronisation, entre « construire » et « penser ».

1. Construire sans (trop) penser ? 1815-1875

Partons de la citation très connue de John Seeley, dans *The Expansion of England*, en 1883, selon laquelle « il semble que nous [les Britanniques] ayons conquis et peuplé la moitié du monde en un moment d'inadvertance » (*in a fit of absence of mind*) ; excessive si elle est prise au pied de la lettre, elle traduit néanmoins le fait qu'une grande partie de l'expansion coloniale britannique au cours des trois premiers quarts du XIX^e siècle s'est effectuée de façon « réactive », l'acquisition de nouveaux territoires s'effectuant au coup par coup, quasiment sous la pression d'événements extérieurs et principalement pour assurer la sécurité de ceux qui étaient déjà sous contrôle (cf. Robinson & Gallagher 1953). Ou encore, l'historien Max Beloff (1969), qui voyait les Victoriens comme n'étant pas un « peuple ayant l'esprit particulièrement porté sur l'impérialisme ; ils n'avaient ni une théorie de l'empire, ni la volonté d'en forger une ou de la mettre en pratique » - position maintenant un peu datée, précisons-le. Il est vrai, néanmoins, qu'en 1815, la notion de « monde britannique » est encore dans les limbes : il y a un Empire, qui s'est agrandi au cours des *French Wars* (Antilles et Inde, surtout), mais pas encore de « diaspora » britannique (Bridge, Fedorovitch 2003), avec 400 000 habitants en Amérique du Nord, ou encore 15 000 en Australie.

On s'attendait ensuite à trouver un tableau – classique, sans difficulté pour les candidats – de l'accroissement colonial de la Grande-Bretagne au cours des six décennies suivantes (rythmes, directions). Mais pour ne pas s'éloigner du sujet, il fallait évoquer les débats qui prenaient place en métropole quant au coût, à la finalité et à l'utilité des colonies. Une figure comme Edward Gibbon Wakefield offrait un exemple utile : partisan ardent, parfois brouillon et confus du développement colonial britannique, il exposa ses vues dans plusieurs traités, tels *Sketch of a Proposal for Colonizing Australasia* (1829), *England and America. A Comparison of the Social and Political State of Both Nations* (1833-1834) et, surtout, *A View of the Art of Colonization* (1849). Il s'y opposait aux conceptions des utilitaristes (John Stuart Mill) qui voyaient les colonies comme coûteuses pour la métropole car ponctionnant hommes et capitaux, comme à celles des économistes libéraux, pour qui les colonies n'avaient plus de raison d'être une fois le libre-échange introduit, ou encore de ceux qui appelaient de leurs vœux l'accession rapide des colonies à l'indépendance, sur le modèle des colonies grecques (vues défendues, par exemple, par un jeune Disraeli) ; on sait en outre que John Bright et bien des radicaux voyaient dans tout engagement britannique outre-mer, diplomatique ou colonial, une perte d'argent au détriment de l'amélioration du sort du peuple britannique. Dans la Lettre XVII du dernier ouvrage, il évoque

« [...] l'attachement à la mère-patrie. Sans avoir jamais vécu dans une colonie [...] il est difficile de se représenter l'intensité de la loyauté des colonies envers l'empire. A tout le moins, dans les colonies anglaises, l'amour envers l'Angleterre et la fierté d'appartenir à son empire sont plus qu'un sentiment ; c'est une passion que ressentent tous les colons, sauf les émigrants irlandais. Je n'ai parfois pas pu m'empêcher de sourire à ces manifestations. Quelles en sont les sources, je ne peux le dire : peut-être une sympathie de sang ou de race, car les Anglo-Américains (sans prendre en compte les Irlando-Américains qui passent pour appartenir à la race anglo-saxonne) ressentent au fond de leur cœur le même amour, le même respect pour l'Angleterre que l'Anglais de souche ressent pour le souvenir d'Alfred ou d'Elizabeth ; mais, quelle qu'en soit la cause, je ne doute pas que l'amour de l'Angleterre est le sentiment qui guide les colonies anglaises ».

C'est peut-être une des premières formulations du « monde britannique » comme communauté culturelle planétaire.

2. Penser et parachever : 1875-1914

Cette partie était très classique : il fallait successivement présenter le « parachèvement » de l'Empire, le contexte culturel du « nouvel impérialisme » dans lequel il s'inscrivait, les débats autour de la question du renforcement des liens impériaux, et l'affirmation de la notion de « monde britannique » à l'échelle de l'ensemble des colonies de peuplement blanc. On pouvait être plus rapide sur les éléments factuels pour privilégier une approche plus analytique.

Le parachèvement de l'Empire, qui atteint en 1914 33 millions de km² et 390 millions d'habitants, pouvait être présenté dans ses zones (Asie du Sud-Est, Afrique), dans ses rythmes et dans ses logiques (« endiguer » la Russie, contrer les ambitions allemandes dans le Pacifique, relier « le Cap au Caire », etc.). Le contexte du « nouvel impérialisme » renvoyait à la question évoquée plus haut de savoir « qui » pense. On pouvait distinguer entre les « théoriciens » de l'impérialisme et de la « Plus Grande Bretagne » (Dilke, Froude, Seeley, etc.), les « vulgarisateurs », les « groupes de pression ». On ne pouvait faire l'économie de la présentation détaillée de la pensée de Joseph Chamberlain, véritable figure emblématique de ce courant. Radical en rupture de ban avec les libéraux par refus de toute mesure d'autonomie politique accordée à l'Irlande (1885), devenu ministre des Colonies du conservateur lord Salisbury en 1895-1903, il fit de ce poste auparavant d'importance secondaire un des ministères clefs du Cabinet, et œuvra inlassablement à l'accroissement de l'Empire et au renforcement des liens entre les différentes colonies de peuplement blanc. C'est également

l'époque où se développe une réflexion sur l'exceptionnalité de l'Empire britannique : Charles P. Lucas, dans *Greater Rome and Greater Britain* (1912) est l'un de ceux qui développe le mieux cette réflexion.

Il fallait pouvoir présenter concisément mais clairement les enjeux. Pour Chamberlain, le renforcement des liens impériaux, est la solution aux problèmes dont il voit la Grande-Bretagne souffrir : perte de terrain économique en restant attachée au libre-échange dans un contexte mondial marqué par le retour au protectionnisme, qui pourrait être conjurée par l'instauration de la « préférence impériale » (droits préférentiels en faveur des pays membres de l'Empire, dissuasifs à l'encontre des pays hors Empire) ; coût excessif de la protection d'un Empire très étendu (le « Titan fatigué, vacillant sous son orbe », 1902), qui serait résolu par une participation plus grande des *white settlements* à leur défense ; en contrepartie, un « Parlement impérial » serait institué, où métropole et colonies dotées de l'autonomie politique seraient représentées, et dont les décisions primeraient sur celles des Parlements nationaux. Cette idée de Fédération impériale existait avant que Chamberlain ne s'en fasse l'avocat, par exemple lors des festivités du Jubilé de Diamant (1897) : c'était ainsi le thème de l'ouvrage publié en 1892 par George Parkin (cf. *supra*).

On le sait, ces projets restèrent lettre morte : la Grande-Bretagne resta fidèle au libre-échange (ce fut l'enjeu central des élections de 1906), et ni Fédération, ni Parlement impériaux ne virent le jour, en raison des réticences des *white settlements*, parfaitement conscients que la disproportion des populations, et donc des corps politiques, donnerait à la métropole une domination incontestable au sein du Parlement impérial. Ce qui amène à évoquer la façon dont le « monde britannique » pouvait être perçu dans ces *white settlements*. Il ne faut pas les concevoir comme des entités hermétiquement cloisonnées, sans contact entre elles et avec la métropole : il y a des circulations de population, de biens, de capitaux (Magee et Thompson 2010), d'informations (Potter 2003) entre elles et qui ne passent pas forcément par la Grande-Bretagne, et entretiennent le sentiment de communauté culturelle (Bridge et Fedorovitch 2003) ; les missions, les visites des *Royals*, la célébration de dates communes (anniversaire du souverain, Jubilés, *Empire Day*, etc.) constituent d'autres ciments entre ces communautés. Il ne faut pas oublier non plus qu'il n'y a pas de nationalité « canadienne », « australienne », « néo-zélandaise »... avant 1948-1949 ; jusqu'alors, ce sont tous des *British subjects*, *British Canadian*, *British Australian*, etc. A l'échelle des gouvernements, il y a le même sentiment de constituer des entités politiques britanniques situées sous d'autres longitudes et latitudes, jouissant de prérogatives politiques (le *self government*) qui sont d'ailleurs perçues comme fondamentalement britanniques (sinon même « anglaises », puisque l'on parle des *English liberties*) ; mais le souci de l'autonomie ne signifie pas volonté de rompre les liens (cf. la somnolence du mouvement républicain australien après 1900). Sur la scène diplomatique, il y a une très nette conscience de leur faible poids, et de l'intérêt d'avoir la puissance tutélaire de la métropole en cas de besoin (par exemple pour le Canada, face aux Etats-Unis).

On pouvait par souci d'exhaustivité ajouter quelques développements sur Irlandais, Québécois et Afrikaners. Ainsi, les Irlandais catholiques dispersés de par le monde se sentent-ils britanniques ? Vaste débat, renvoyant à la position particulière de l'Irlande, à la fois « colonisée » par la Grande-Bretagne et acteur de la colonisation britannique (Colantonio 2011). Pour les Québécois, la préoccupation principale est de ne pas voir le Canada suivre la métropole dans des aventures diplomatiques où ses intérêts vitaux ne seraient pas engagés ; c'est le sens des affrontements entre Henri Bourassa et Wilfried Laurier lors de la guerre des Boers en 1899, ou lors du débat sur la mise en chantier d'une *Royal Canadian Navy* (1910-1911).

« nos compatriotes anglais n'ont rien à craindre de la double allégeance qui est la nôtre : allégeance intellectuelle et morale à la France, allégeance politique à l'Angleterre. Car toutes deux sont entièrement subordonnées à notre patriotisme exclusivement canadien ».

Pour les Afrikaners, il faut bien voir qu'ils se sentent globalement étrangers au « monde britannique », même si quelqu'un comme Jan Smuts, après avoir été général boer en 1899-1902, joua ensuite la carte de l'intégration dans l'Empire et l'*Establishment* politiques britanniques, mais en le payant en termes de popularité.

3. Nouvelles conceptions, nouveaux rapports : 1914-1931

La Première Guerre mondiale a eu pour effet de renforcer le sentiment de communauté britannique mondiale. Les *white settlements* ont fait preuve d'un loyalisme sans faille et immédiatement affirmé (sauf la rébellion de Maritz, brève, en Afrique du Sud), même s'ils avaient été engagés dans le conflit sans avoir été préalablement consultés. Andrew Fisher, leader du parti travailliste australien déclare que son pays donnera jusqu'à « son dernier homme et son dernier sou » : au Canada Wilfrid Laurier affirmait que « nous ne soulevons aucune question, nous ne faisons aucune exception, nous ne faisons aucune critique tant qu'il reste un danger sur le front ». On pouvait rappeler l'ampleur de l'engagement militaire, avec 3,5 millions de soldats de l'Empire sur un total de 9,5 millions de combattants « britanniques » : 150 000 Sud-Africains sur 1,2 million Blancs (12,5%), 130 000 Néo-Zélandais sur une population de 1,04 million (12,5%), 416 000 Australiens sur quelque 5 millions (8,4%), 40 000 Canadiens et Terre-Neuviens, sur 8 millions (8%) ; sans oublier le million et

de demi d'Indiens engagés en Europe et au Moyen-Orient. Outre la mobilisation militaire, il y a eu « impérialisation » du conflit par l'association des dirigeants des Dominions et des colonies : la tenue de deux conférences de guerre impériales (mars-avril 1917 et juin 1918), la constitution du Cabinet de guerre impérial (*Imperial War Cabinet*, mars 1917) en invitant les représentants des Dominions et de l'Inde à participer aux réunions du Cabinet de guerre (*War Cabinet*) ou encore l'entrée en juin 1917 du général sud-africain Jan Smuts dans le Cabinet de guerre britannique. Sur le plan économique, le Canada joua un rôle clef: ainsi, en 1917, un tiers des munitions britanniques y étaient produites.

La guerre fut pour les *white settlements* à la fois une « arrivée à l'âge adulte » mais aussi la cause de tensions internes importantes. « Arrivée à l'âge adulte » car elle permit la réalisation de leurs ambitions, de jouer un rôle sur la scène internationale, Gallipoli pour les Australiens et Néo-Zélandais, la Porte de Ménin ou la Crête de Vimy pour les Canadiens sont autant de lieux de mémoire. Les cimetières militaires de 1914-1918 sont toujours fréquentés aujourd'hui. A Canberra le monument aux morts (même s'il ne fut inauguré qu'en 1941) est au cœur de la capitale australienne. Les Dominions signent le traité de Versailles en tant qu'Etats indépendants et ont un siège à la SDN ainsi que l'Inde); en outre, les Dominions océaniques et l'Afrique du Sud obtiennent des mandats qui satisfont leurs ambitions « impérialistes » régionales. Mais la guerre fut aussi source de tensions internes autour de la question de la conscription qui provoqua des crises politiques intérieures majeures (ce dernier élément était toutefois un peu loin du sujet, et ne devait pas être développé).

Il fallait aussi rappeler les extensions impériales résultant de la victoire de 1918, en Afrique, en Océanie et, surtout, au Moyen Orient, avec les mandats sur la Palestine, la Jordanie et l'Irak, qui permettent aux Britanniques de verrouiller davantage deux des trois routes des Indes (Suez-mer Rouge et Mésopotamie-golfe Persique). Mais, surtout, la période 1918-1931 vit le développement de nouveaux rapports entre la Grande-Bretagne et les autres parties du « monde britannique ». L'Empire tint ainsi une place accrue dans l'économie de la métropole, même s'il ne représente pas plus de 40% des imports comme des exports britanniques au milieu des années 30. Toutefois, les campagnes colorées du *British Empire Marketing Board* étaient à évoquer, comme illustrant le point de vue des partisans d'un renforcement des liens économiques au sein de l'Empire. La Conférence impériale d'Ottawa (août 1932) qui instaure la « préférence impériale » est la victoire posthume des idéaux de Chamberlain (mort en 1914). Pour rester dans le domaine économique, il ne fallait pas oublier de mentionner l'autre événement marquant de 1931 : la dévaluation d'un sterling détaché de l'étalon-or auquel il était revenu en 1925. Cette mesure fut rapidement imitée par les pays dont les monnaies étaient indexées sur la livre, donnant naissance à la zone sterling, première zone monétaire mondiale, comprenant les territoires de l'Empire, à l'exclusion du Canada, de Terre Neuve et de Hong Kong, mais aussi les pays scandinaves et baltes, le Portugal, la Grèce et l'Argentine : elle illustre une variante du « monde britannique », fondée sur les liens économiques et monétaires. On mesure la polysémie de l'expression.

Sur le plan politique, la guerre avait eu comme conséquence collatérale la naissance de l'Etat libre d'Irlande (1921), dont le statut de Dominion est en partie une idée de Jan Smuts, et le traité de Londres qui en consacrait la naissance utilisait la formule nouvelle de « communauté de nations appelée l'Empire britannique ». Par ailleurs, la volonté était clairement exprimée de la part des Premiers ministres des Dominions de ne plus se voir entraînés dans des conflits européens où leurs intérêts ne seraient pas mis en cause (on le vit lors de la crise de Tchanak, en 1921), et d'obtenir une véritable liberté de manœuvre diplomatique par rapport à la Grande-Bretagne (en 1923, le Canada signa de sa propre initiative un traité avec les Etats-Unis, devenant ainsi le premier Dominion à agir de la sorte). Cela engagea en fait un processus de redéfinition des rapports Grande-Bretagne-Dominions, dont les autres étapes sont la « Déclaration Balfour », à la suite de la Conférence impériale de 1926 (définition des Dominions comme des « communautés autonomes au sein de l'Empire britannique, égales en statut, aucunement subordonnées les unes aux autres en ce qui concerne leurs affaires intérieures ou extérieures, quoique unies par une commune allégeance envers la Couronne et librement associées dans le *Commonwealth* britannique des nations ») et l'adoption par le Parlement britannique du Statut de Westminster en décembre 1931, qui accordait une indépendance législative totale aux Parlements des Dominions et restreignait le cadre d'application des lois adoptées par Westminster au seul territoire britannique ; le Parlement de Londres perdait aussi la possibilité de modifier une législation nationale parce qu'elle était contraire aux lois britanniques ; en outre, le terme de « colonie » cessait d'être utilisé pour qualifier un Dominion.

A ces évolutions tout en nuances, il fallait opposer en contrepoint la situation de l'Inde, où les réformes institutionnelles contenues dans l'*India Act* de 1919 étaient loin de satisfaire des nationalistes de voir le *Raj* évoluer vers un statut de Dominion, et se situaient en-deçà des promesses d'août 1917 du Secrétaire d'Etat pour l'Inde, lord Montagu (non assorties, il est vrai, du moindre calendrier prévisionnel). En conséquence, l'idée d'une indépendance-rupture avec la Grande-Bretagne progressa au sein du parti du Congrès. Clairement, l'idée de voir un peuple non-Blanc accéder à l'autonomie politique n'était pas concevable pour les décideurs londoniens.

On pouvait attendre de la conclusion qu'au-delà de synthétiser les principaux de la démonstration, elle ouvre des perspectives sur les évolutions ultérieures. Sans s'aventurer dans des descriptions trop détaillées, qui n'étaient pas de mise dans une conclusion et que l'on n'aurait de toute façon pas été en droit d'attendre des candidats car on sortait alors du programme, l'utilisation de simples éléments de culture générale permettait d'évoquer la « déconstruction » du monde britannique après 1945 et de se demander si elle avait été « pensée » ou « pragmatique ».

Travaux cités :

- Beloff Max, *Imperial Sunset. Britain's Liberal Empire, vol. 1*, Londres, 1969.
- Bridge Carl, Kent Fedorowich (dir.), *The British World: Diaspora, Culture and Identity*, Londres, 2003.
- Buckner Philip, R. Douglas Francis (dir.), *Rediscovering the British World*, Calgary, 2005.
- Colantonio Laurent, « L'Irlande, les Irlandais et l'Empire britannique à l'époque de l'Union (1801-1921) », *Histoire@Politique. Politique, culture, société*, n° 14, mai-août 2011.
- Darian-Smith Kate, Patricia Grimshaw, Stuart Macintyre (dir.), *Britishness Abroad. Transnational Movements and Imperial Cultures*, Melbourne, 2007.
- Darwin John, *The Empire Project. The Rise and Fall of the British World System*, Cambridge, 2009.
- Magee Cary, Andrew Thompson, *Empire and Globalisation: Networks of People, Goods and Capital in the British World, c.1850-1914*, Cambridge, 2010.
- Porter Bernard, *The Absent-Minded Imperialists: What the British Really Thought about Empire*, Oxford, Oxford University Press, 2004.
- Potter Simon J., *News and the British World: the Emergence of an Imperial Press System*, Oxford, OUP, 2003.
- Gallagher John et Ronald Robinson, "The Imperialism of Free Trade", *Economic History Review*, Vol. VI, no. 1, 1953.

Explication de texte (histoire médiévale)

Durée : 7 heures

Sujet : Les chanoines et la mort à Prague au début du XIV^e siècle

Règlement du chapitre cathédral de Prague sur la sépulture des chanoines et dignitaires de la cathédrale Saint-Guy de Prague (1^{er} octobre 1327)

« Nous, *Dyrzizlaus* prévôt (*prepositus*), Henri doyen (*decanus*), Thomas archidiacre, *Przedborius* écolâtre (*scolasticus*) et tout le chapitre de l'église [cathédrale] de Prague, notifions que :

parce que jusqu'à présent les funérailles des chanoines venant à mourir étaient effectuées d'une manière non convenable, nous, aspirant à vivre efficacement dans la charité fraternelle comme nous y sommes tenus, à l'exemple de notre Créateur, qui aima les siens jusqu'à la mort, et souhaitant montrer le bon exemple à d'autres, établissons, de l'avis unanime de chacun d'entre nous, que, quand un des prélatsⁱ ou chanoines prébendés (*prebendati*) de notre église viendra à quitter cette vie, dès que la vérité en aura été établie, il reviendra au seigneur doyen alors en exercice, ou à son représentant, d'annoncer à tous les prélats et chanoines qui demeurent auprès de notre église, ou dans la ville ou les faubourgs de Prague, qu'ils doivent se rendre à l'heure et au lieu assignés et fixés pour effectuer les obsèques du défunt, de la manière suivante : s'il est mort auprès de l'église ou dans la ville ou dans ses proches faubourgs, tous les prélats et chanoines présents en ces lieux devront aller dans la maison où se trouve la dépouille du défunt, sans faire de procession, afin d'y chanter pour lui les vigiles, en surplis et avec les cierges de la confrérieⁱⁱ, et se réunir autour de son corps [et le suivre] en procession et avec les cierges de la confrérie jusqu'au lieu de sa sépulture – s'il a élu sépulture dans notre église ou doit y être enterré –, et tous devront assister à la messe de funérailles jusqu'à la fin de l'enterrement. Si en revanche il doit être enterré ailleurs, ou s'il a demandé à être enseveli autre part, bien qu'il soit mort dans l'un des lieux énumérés précédemment, alors que tous les seigneurs [prélats et chanoines] aillent d'une part à l'hospice (*hospicium*) où se trouve le corps et y chantent pour lui les vigiles comme il a été dit plus haut, et qu'ils le transportent le lendemain en procession avec des cierges dans l'église paroissiale dans les limites de laquelle il est mort, et qu'ils assistent jusqu'au bout à la messe des défunts que l'on y chantera, en y offrant ce qu'ils auraient offert dans notre église. Dans le cas où il mourrait et serait enseveli, ou devrait être enseveli dans un lieu différent de ceux nommés ci-dessus, dès que la nouvelle du décès aura été confirmée, alors on chantera solennellement pour lui dans notre église les vigiles et messe des défunts comme il a été dit plus haut, et tous les prélats et chanoines présents devront, à l'appel du doyen ou de celui qui exerce ses fonctions, y assister jusqu'au bout.

Afin que les funérailles soient plus solennelles et que par là, l'honneur de Dieu et la situation de notre église grandissent et croissent, de même que la charité entre nous et la dévotion dans le peuple, nous ordonnons qu'il y ait toujours 26 cierges, autant que le nombre de nos chanoines prébendés, chaque cierge devant contenir au moins dix livres de cire, et qu'on les conserve dans notre église en un lieu adéquat, en les réservant aux funérailles ; chacun des chanoines actuellement prébendés concédera la moitié d'un « soixantième » (*sexagena*)ⁱⁱⁱ sur sa bourse (*bursa*) pour avoir ces cierges. Et pour qu'on ait ces cierges en permanence, on prélèvera avant toute autre chose deux « soixantièmes » des premiers revenus qui échoiront à tout prélat ou chanoine prébendé venant de mourir, et l'on retirera également un gros chaque mois de la bourse de chaque chanoine, pris sur l'offrande commune, pour la réparation des cierges. En outre, on retiendra deux « soixantièmes » de la bourse de chacun des susdits défunts, dont 20 gros pour les petites chandelles, lumières et articles à fabriquer que l'on doit distribuer, pendant la messe des morts qui sera chantée soit dans notre église, soit dans une autre, entre les prélats et les chanoines, les vicaires et les clercs qui y assisteront ; on dépensera 20 autres gros pour les messes à lire par les vicaires et les recteurs d'autel (*altariste*) dans notre église. De même, on dépensera 20 gros pour l'offertoire pendant la messe des défunts qui sera chantée dans notre église ou dans une autre, qui seront divisés entre lesdits prélats et chanoines, vicaires et recteurs d'autel, mais aussi clercs et laïcs qui assisteront aux obsèques. S'il reste quelque chose des 20 gros susdits, parce que cela n'aurait pas été donné à l'offertoire de cette messe, on le cédera aux sonneurs de cloches, clercs et autres pauvres ayant porté les cierges, pour l'âme dudit défunt. Les revenus perpétuels doivent être dépensés à hauteur d'un autre « soixantième » au moment de l'anniversaire du donateur, conformément à l'usage et coutume de l'église.

[...] Nous voulons aussi que, si l'un des prélats ou chanoines n'ayant pas de prébende de notre église venait à donner de son vivant ou à sa mort quatre « soixantièmes » pour pouvoir bénéficier de toutes les funérailles susdites instituées par nous, il y soit par là-même autorisé ; en effet, il est honnête et juste que s'il assume les frais des funérailles, on ne le prive pas de l'honneur de celles-ci ; car nous voulons trouver un lieu pour les rois et princes, ducs et marquis, ecclésiastiques et séculiers, d'un sexe comme de l'autre, si par bonheur ils étaient admis pour quelque temps dans notre confrérie. En revanche, nous voulons que nul en dehors de l'assemblée dont il a déjà été question ne jouisse de ce privilège des funérailles ; il faut néanmoins que les autres solennités qui sont organisées pour les funérailles d'autres personnes devant être enterrées dans notre église soient convenables.

Parce qu'en vertu des sacrosaintes lois il faut infliger une peine aux contrevenants, nous statuons et ordonnons que tout prélat ou chanoine actuellement présent dans les lieux susdits qui serait absent des funérailles susdites – c'est-à-dire des vigiles, du cortège funèbre, de la messe et de l'enterrement tels qu'ils ont été exposés précédemment –, à moins qu'il n'invoque un empêchement légitime que nous soumettons à la discussion du chapitre ou de la majorité avant qu'il ne soit admis à l'église et au chapitre, versera, pour avoir négligé chacune des obligations précitées, deux livres de cire à affecter à l'usage des cierges susdits. Ceux qui par ailleurs arriveront à la messe après l'élévation du Corps du Christ ou aux vigiles après les laudes paieront de la même manière deux livres pour leur négligence.

Nous voulons aussi qu'on élise dans l'assemblée deux ou trois personnes qui prendront soin de la réfection des cierges et de leur conservation, ainsi que des biens et des sommes d'argent arrivant à la confrérie, et qu'on établisse un livre spécifique où sera consigné l'obituaire (*mortilegium*) dans lequel on écrira les noms de tous les défunts de la confrérie, et quel jour ils sont morts, pour savoir quel jour il faut faire leur anniversaire [...].

Et pour que ce règlement demeure stable perpétuellement, nous l'avons fait rédiger par écrit, sceller des sceaux de l'administration épiscopale à nous concédée par l'autorité du siège apostolique^{iv} et signer de chacun de nous qui étions présents, pour qu'aucun d'entre nous ne puisse dire dans l'avenir que la présente ordonnance a été faite sans son savoir et consentement ; et nous nous obligeons par serment à la respecter, en statuant que désormais nul ne sera admis au canonicat s'il n'a pas d'abord promis de respecter cette ordonnance salutaire, et que nul parmi les chanoines ne consentira à admettre un chanoine qui n'aurait pas juré au préalable d'observer intégralement le présent règlement.”

Dressé et donné auprès de notre église de Prague, dans le réfectoire, le lendemain de la dédicace de notre église, au cours du chapitre général que nous avons coutume de tenir, l'an du Seigneur 1327, aux calendes d'octobre. »

Traduit du latin par M.-M. de Cevins à partir de l'édition de Joseph Emler *et alii*, *Regesta diplomatica necnon epistolaria Bohemiae et Moraviae*, Prague, 1890, p. 534-536, n°1366 (manuscrit original provenant des Archives capitulaires de l'archevêché de Prague).

i Le mot « prélats » (*prelati*) désigne ici les dignitaires du chapitre cathédral.

ii Il s'agit de la confrérie des chanoines bénéficiaires de la cathédrale Saint-Guy de Prague. Mentionnée au début du xiv^e siècle, elle était réservée aux chanoines (et dignitaires) ayant une prébende dans la cathédrale, dont l'adhésion était obligatoire, ainsi qu'à quelques princes laïques. L'essentiel de son activité consistait à organiser les funérailles de ses membres.

iii Unité monétaire équivalent à 60 gros de Prague (un gros pesant environ 3,5 g d'argent fin).

iv L'évêque Jean de Dražice étant retenu en Avignon (depuis 1318 et jusqu'en 1329), le chapitre cathédral avait alors la charge de l'administration du diocèse de Prague.

INTRODUCTION*

Contexte :

I. Contexte général : la Chrétienté latine en 1327 :

En 1327, année de la rédaction du règlement donné au commentaire, **la papauté est avignonnaise** (l'évêque de Prague est « retenu en Avignon », note 4) depuis 1309 ; l'insécurité demeurant chronique à Rome (déchirée entre Orsini et Colonna), le successeur de Clément V, le

* Marie-Madeleine de Cevins, professeur d'histoire médiévale à l'Université Rennes 2.a élaboré le corrigé

Français **Jean XXII** (1316-1334), alias Jacques Duèze (ou Duèse) – originaire de la bourgeoisie cahorsine et ancien évêque d'Avignon –, y avait établi (provisoirement) le siège de la papauté.

Un **conflit** opposait à nouveau le **pape et l'empereur** germanique (plus exactement au « roi des Romains ») Louis IV de Wittelsbach (1314-1322) : en 1316, Jean XXII avait refusé de le reconnaître empereur (après la victoire que Louis avait remportée à Mühldorf, en 1322, contre son rival autrichien Frédéric de Habsbourg « le Beau ») ; Louis avait déclaré alors le pape hérétique et lancé un appel au concile général en 1324 ; il songeait à nommer un antipape (ce qu'il fit en 1328, en la personne de Nicolas V).

Or la Bohême, « **terre d'Empire** », était dirigée par un Luxembourg, de « culture française », Jean I^{er} de Luxembourg (époux d'Élisabeth Přesmyl, sœur de Wenceslas III, le tout dernier roi de la dynastie « nationale » tchèque) (1310-1346), qui était aussi le fils de l'empereur Henri VII de Luxembourg (sacré à Rome en 1312, mort en 1313).

II. Contexte local : la situation ecclésiastique et religieuse de la Bohême :

C'est une terre de « **chrétienté nouvelle** » (*nova christianitas*) :

La Bohême avait été **évangélisée** à la fin du IX^e siècle et surtout au début du X^e siècle, sous le duc Wenceslas (duc v. 921-935/929), condition de son rapprochement avec le duc de **Saxe** (ottonien) Henri ; en témoigne le vocable de la cathédrale de Prague à saint **Guy**, particulièrement vénéré en Saxe, même si son culte dépassa ensuite les frontières du duché.

L'encadrement religieux des habitants et le tissu ecclésial (monastères bénédictins et cisterciens, couvents mendiants ainsi que les **paroisses et archidiaconés**, évoqués dans le document) avaient fortement progressé en Bohême depuis le milieu du XII^e siècle, surtout dans les villes.

Toutefois, la « réforme grégorienne » – investitures par des clercs et respect des « libertés » ecclésiastiques – n'y était appliquée que depuis les années 1220 et de façon incomplète. Le roi de Bohême y conservait son pouvoir de nommer **aux bénéfices majeurs**, ceux des évêques, abbés et dignitaires des grands chapitres, à commencer par celui de la cathédrale de Prague.

Comme dans toute l'Europe centrale, on observe un attachement très fort, parmi les élites laïques et ecclésiastiques, aux saints « nationaux » – Adalbert de Prague, second évêque de Prague, martyrisé en 997 en allant évangéliser les « Prusses », ou encore Wenceslas, dont les reliques se trouvent aussi dans la cathédrale – ; leur culte connut un développement maximal sous Charles IV/I^{er} de Luxembourg, roi de Bohême et empereur de 1347 à 1378.

L'**évêché de Prague**, fondé vers 973, était suffragant de l'archevêque de Mayence (avant d'être érigé en archevêché en 1344).

C'était le seul évêché de Bohême au sens strict (le second évêché du royaume est à Olomouc, en Moravie).

De très nombreux clercs étaient rattachés à la cathédrale Saint-Guy – environ 200 à 300 (sur les 1200 clercs qui vivent à Prague à la fin du XIV^e siècle), des chanoines prébendés aux clergeons et enfants de chœur.

L'évêque **Jean [IV] de Dražice** (élu en 1301, évêque de Prague jusqu'en 1343) avait été suspendu de sa charge en 1318 par Jean XXII pour avoir critiqué l'activité des inquisiteurs dominicains en Bohême – et plus largement pour avoir tenté de restreindre l'influence des couvents mendiants : ayant assisté au concile de Vienne (1311), au cours duquel la bulle *Super cathedram* (1300) avait été rétablie, il s'appuya sur ce texte pour refuser de consacrer un nouveau cimetière franciscain et accorda des indulgences aux fidèles choisissant de se faire ensevelir dans le cimetière de leur paroisse.

Sommé de se justifier auprès de Jean XXII, il entama un long procès contre ses détracteurs, au terme duquel il fut réhabilité et put revenir dans son diocèse (1329).

Comme souvent, l'éloignement prolongé de l'évêque est l'occasion pour les chanoines de prendre en mains les affaires du diocèse.

Analyse :

NB : Le document n'étant pas donné ici dans son intégralité, une analyse diplomatique ne pouvait être qu'approximative.

Par ce règlement interne faisant suite à une délibération préalable, les chanoines de la cathédrale de Prague codifient la participation des membres du chapitre Saint-Guy au service funèbre et anniversaires de ses membres défunts ainsi que d'autres individus, clercs ou laïcs, qui leur en feraient la demande et en assumeraient le coût, tous regroupés dans une confrérie rattachée au chapitre cathédral.

Le document est structuré en :

- I. **Protocole initial** composé ici d'un intitulé (suscription) (l. 1-3)
- II. **Texte** (inséré, ce qui était souligné par la mise en page) (l. 4-85)
- 1) exposé des motifs et préambule (l. 4-7, de « parce que... » à « à d'autres »)

2) dispositif (l. 7-63)

3) clauses finales (l. 64-85, de « Parce qu'en vertu... » à « présent règlement »), comprenant des clauses pénales (amendes), des clauses de garantie (magistrats élus et registre), des clauses de corroboration (sceau épiscopal) et des clauses supplémentaires de garantie (serment).

- III. **Protocole final** : date et lieu (l. 86-fin).

Problématique et annonce du plan :

Comment s'articulent **institution capitulaire**, lien **confraternel** et comportement **face à la mort** ?

- *l'institution capitulaire* (chanoines séculiers) est une institution vieille de plus de cinq siècles, ancrée dans la tradition (liturgique et cénobitique), qui tend à resserrer le lien communautaire entre les chanoines par l'adoption de statuts toujours plus détaillés depuis le XIII^e siècle (de leur propre initiative, comme ici, ou à la demande de l'évêque local).

- *le cadre confraternel* (puisque ce règlement renforce une confrérie préexistante) : quelle utilité a-t-il pour des clercs qui, à la différence de ceux qui s'unirent en confréries cléricales à partir des années 1170, ne sont ni isolés, ni pauvres ?

- *et l'accompagnement du passage dans l'Au-delà* : inséparable de l'histoire des communautés ecclésiastiques (monastères et chapitres) comme de celles des confréries, cléricales ou laïques, cet accompagnement se déroulait d'une façon de plus en plus ritualisée au cours du Moyen Âge.

On s'interrogera en premier lieu sur le cadre et les acteurs (le chapitre cathédral de Prague en 1327), puis sur la finalité immédiate du règlement (accompagner le passage des chanoines dans l'Au-delà) avant d'en examiner les enjeux (contribuer au rayonnement du chapitre et de la cathédrale Saint-Guy).

I. LE CHAPITRE CATHÉDRAL DE PRAGUE EN 1327

Depuis leur création à l'époque carolingienne, les **chanoines** se définissent (étymologiquement) comme ceux « qui suivent une règle ».

Le chapitre Saint-Guy est un chapitre **séculier** (il n'y a aucune mention dans le texte de la règle de saint Augustin, ni d'une règle monastique) – ce qui était le cas de la plupart des chapitres cathédraux de France du Nord (à la différence du Midi), de Germanie et d'Europe centre-orientale depuis la fin du XII^e siècle.

Mais, comme pour tous les chanoines séculiers (selon la « règle d'Aix » de 816, bien qu'elle ne soit plus qu'une référence lointaine au Moyen Âge tardif), le mode de vie des chanoines de Saint-Guy combine éléments les rattachant au clergé **séculier** (ni vœu de pauvreté ni clôture, et participation à l'encadrement religieux des fidèles) et éléments qui les rapprochent des **réguliers** (vie claustrale ponctuée de rendez-vous communautaires, à défaut de vie totalement commune).

a) Une communauté hiérarchisée

- **l'effectif capitulaire** :

Le chapitre Saint-Guy regroupe **26** chanoines (l. 33-34 : « 26 cierges, autant que le nombre de chanoines »).

Ce total englobe les dignitaires du chapitre, tous chanoines avec prébendes (ou « bénéficiers », note 2) de la cathédrale ; il exclut en revanche les chanoines « n'ayant pas de prébende de notre église » (l. 54-55), c'est-à-dire les chanoines rattachés à une autre église séculière (l'une des collégiales de la ville ou du diocèse de Prague).

C'est donc un chapitre de **taille « moyenne »** (par rapport aux 82 chanoines de Laon d'un côté ou aux minuscules chapitres italiens), le nombre des chapitres s'étant stabilisé en Europe occidentale dès la fin du XII^e siècle, mais seulement un à deux siècles plus tard en terre de « chrétienté nouvelle ».

Ce nombre toujours est en rapport avec les **biens** du chapitre – sur lesquels le texte ne fournissait aucun indice).

Il a aussi, à l'origine au moins, un aspect **symbolique** : c'est un multiple de 13 (ou de 12), en référence aux apôtres ; car les chanoines perpétuent, dans l'idéal, la communauté apostolique.

- **la hiérarchie capitulaire** (organigramme) :

Sa définition relève des Églises locales (les canons de Latran III ou IV ne comprenant aucune directive sur ce point) ; ce qui explique la diversité des organisations capitulaires (« le monde canonial est une mosaïque », H. MILLET).

Tous les chapitres séculiers font néanmoins la distinction entre (1) dignitaires et (2) simples chanoines.

1) les **dignitaires**

ou « **prélats** » (étym. « ceux qu'on porte devant ») – dans d'autres chapitres, on parle de « chanoines-piliers ».

Leur charge est viagère, sauf destitution ou promotion, à l'exception du doyen, élu pour une durée d'un an (l. 10 : « en exercice »).

Les dignitaires se font très souvent **remplacer** (l. 10 : « ou son représentant », l. 30 : « ou celui qui exerce ses fonctions »).

Le texte énumère quatre prélatures, dans un ordre qui respecte l'ordre de préséance :

- le **prévôt** : en Europe centrale (dont la Germanie), c'est le chef du chapitre (comme le doyen ou le prieur en France) (voir 1^{ère} partie, b).

Il perçoit des revenus très élevés (connus à cette période par les registres de la décime pontificale)

Le prévôt n'est pas toujours répertorié parmi les dignitaires capitulaires car ses revenus proviennent de biens différents de la mense capitulaire (c'est le cas au chapitre Saint-Guy de Prague, d'après d'autres listes).

- le **doyen** : bras droit du prévôt, c'est un gestionnaire, tenu de remettre des comptes à sa sortie de charge ; ici, c'est lui qui doit prévenir les autres membres du chapitre de la mort d'un chanoine (l. 10-11).

- l'**archidiaque** : ici unique, il est le responsable de l'archidiaconé de Prague, les autres archidiacres du diocèse siégeant peut-être encore dans leur archidiaconé (voir III^e partie, a) ; c'est le seul des chanoines (et des dignitaires) à exercer une juridiction pastorale (voir III a).

- l'**écolâtre** : responsable de l'école cathédrale – lieu de formation suprême du clergé, dont la création avait été imposée à tous les évêques de la Chrétienté à Latran III (1179), en prolongement des capitulaires carolingiens ; en Bohême, comme dans toute l'Europe centrale et septentrionale, faute d'université à cette date, les écoles cathédrales jouaient un rôle très important dans la formation du clergé.

Aucun autre **dignitaire n'est cité** dans ce règlement, mais on ne pouvait exclure pour autant la présence, comme souvent, de 2 ou 3 prélatures supplémentaires : custode, chantre, lecteur....

2) les **simples chanoines**

Ils jouissaient d'un prestige moindre – même si eux aussi sont appelés « seigneur » l. 21, comme le doyen, l. 10, à cause de leur état de clerc – et de revenus plus modestes (souvent du simple au double, même si ce n'était pas précisé par ce texte).

b) Administration et gouvernement du chapitre

- le **système de rétribution des chanoines** :

Qu'est-ce qu'une **prébende** (l. 54-55, d'où « chanoines [...] prébendés » l. 36) ?

C'est un bénéfice – c'est-à-dire une charge ecclésiastique et les revenus afférents – lié à une charge de chanoine.

Plus précisément, la prébende est l'une des parts des revenus du temporel commun du chapitre cathédral (revenus appelés « gros fruits » en France) qui a été attribuée à un chanoine, depuis le partage de la mense capitulaire en autant de prébendes que de chanoines, partage effectué généralement au XI^e siècle en Europe occidentale, au siècle suivant en Europe centre-orientale.

Ces revenus fixes, et remis en argent, s'ajoutent aux « distributions », en nature ou en argent, que reçoivent les chanoines à l'occasion des réunions capitulaires.

En outre, une rétribution mensuelle (appelée l. 37 la *bursa*, « bourse ») est mentionnée comme provenant de « **l'offrande commune** » ; c'est la partie du temporel du chapitre qui n'a pas été partagée en prébendes individuelles mais procure malgré tout des revenus à tous les chanoines.

À Saint-Guy de Prague par exemple, elle se composait entre autres des tonlieux levés sur le marché de la Vieille Ville.

- les **instances dirigeantes du chapitre** :

1) le **prévôt** exerce la direction du chapitre, tant sur le plan économique (tâche dans laquelle il est secondé par le doyen) que disciplinaire et juridictionnel (il a parfois un sceau propre et représente le chapitre en justice).

Toutefois, la seule instance ayant le pouvoir de légiférer, est :

2) le « **chapitre** » (l. 68 : « soumis à la discussion du chapitre », l. 87 : « chapitre général »)

C'est l'assemblée réunissant (au moins) une fois par an tous les membres d'un chapitre (cathédral ou collégial), exactement comme dans un monastère cistercien ou un couvent mendiant ; des sanctions pécuniaires frappent les absents (voir l c).

C'est en « chapitre » qu'a été élaboré et adopté ce règlement de 1327 (cf. les protocoles initial et final).

La **date** de cette assemblée n'est pas choisie au hasard : le lendemain de la fête de la dédicace de la cathédrale de Prague (l. 87), ce qui rattache symboliquement le chapitre cathédral à celle-ci (voir III c). Les décisions y sont adoptées à l'**unanimité** (« de l'avis unanime de chacun d'entre nous ») – selon un principe général dans l'Église (monastères, chapitres, conciles, etc.), fondé sur la croyance dans l'inspiration par l'Esprit –, ou, à défaut, à la « **majorité** » (l. 68) – principe appliqué aux élections pontificales depuis 1179 et confirmé par Boniface VIII.

Le **lieu** de rassemblement est ici le « **réfectoire** » (l. 86), pièce du bâtiment canonial où les chanoines prenaient autrefois leur repas en commun. C'était en effet la salle la plus grande et... elle était chauffée (d'après les vestiges archéologiques).

c) Une cohésion menacée ?

- la **sociographie des chanoines** :

Le texte ne fournissait pas d'indice sur le recrutement **social** des chanoines (aucun patronyme) ; on pouvait néanmoins rappeler qu'en général, les chanoines cathédraux étaient issus de la noblesse, éventuellement de la bourgeoisie et rarement de la paysannerie – surtout dans l'Empire germanique, où des règlements fermaient l'accès des chapitres cathédraux aux roturiers.

La diversité **ethnique** transparaisait néanmoins dans ce document.

En effet, deux dignitaires (le prévôt et l'écolâtre) portent un nom slave – de même que l'évêque de Prague, dont on pouvait supposer qu'il avait été jadis chanoine de Saint-Guy (cas fréquent).

Ce n'était certes pas suffisant pour faire de ce chapitre le théâtre des affrontements entre « Allemands » et « Tchèques », conflits récurrents en Bohême (dans les chapitres comme dans les couvents mendiants, dès la fin du XIII^e siècle).

Cela posait indirectement la question du **recrutement** des chanoines (dignitaires et simples chanoines).

Les **dignitaires** étaient en principe élus par les chanoines ; mais, comme celle de tous les « bénéficiaires majeurs », leur charge était laissée à la collation du roi (en tant que *patronus*) ; ce qui pouvait expliquer la présence de Tchèques, nommé par les derniers rois *pržemyslides*, parmi les dignitaires.

Les **simples chanoines** étaient recrutés soit par l'évêque, soit par le prévôt, soit (comme ici, d'après la clause des l. 84-85 : « nul parmi les chanoines ne consentira à admettre un chanoine... ») par les chanoines réunis en chapitre ; cette cooptation n'excluant pas un éventuel droit de veto de l'évêque.

- **dispersion géographique et éloignement spirituel** :

Outre l'hétérogénéité du recrutement, trois éléments semblent mettre en péril l'unité du chapitre Saint-Guy :

1) la **fin de la vie commune** (l. 11-12 : « tous les prélats et chanoines qui demeurent ... dans la ville ou les faubourgs de Prague »)

Selon une tendance générale en Occident depuis le XIII^e siècle, les chanoines vivent dans des maisons individuelles, formant le quartier canonial (ou cloître, ou enclos canonial), serrées autour de la cathédrale mais parfois plus éloignées (hors les murs, dans les « faubourgs » l. 12) ; ce qui mettait fin à la vie en communauté, alors qu'elle caractérisait le genre de vie canonial depuis son apparition au IX^e siècle.

2) l'**absentéisme** :

La mention des remplaçants des dignitaires, ou des chanoines ne pouvant être enterrés à Prague à cause de la distance excessive qui sépare le lieu de leur décès de la cathédrale (l. 19-20 : « il doit être enterré ailleurs ») en montrait l'ampleur.

Pour quels mobiles ? Les études universitaires (fréquentes), les missions pour le compte du roi ou du pape (également fréquentes), le cumul des bénéfices (qui ne faisait que commencer, sans contrevenir aux règles canoniques puisque la plupart des chanoines n'avaient pas charge d'âmes), notamment avec des charges de chapelains ou de chanoine dans d'autres églises de la ville ou du royaume de Bohême (voir III a). Mais, hormis ces situations d'« empêchement légitime » (l. 68), les absences (pour raisons personnelles) ne sont pas tolérées.

3) la **rupture identitaire** :

Certains chanoines choisissent de ne pas se faire ensevelir dans la cathédrale (l. 20-21), signe de la rupture du lien affectif et spirituel qui les reliait à l'église cathédrale, donc de l'effacement du sentiment d'appartenance à celle-ci.

Ces tendances centrifuges, vraisemblablement exacerbées depuis le départ pour Avignon de l'évêque de Prague, rendent nécessaire la mise en place de cadres plus contraignants.

Le règlement de 1327 prévoit de les imposer à un moment crucial de la vie des chanoines : leur mort terrestre.

II. ACCOMPAGNER LE PASSAGE DES CHANOINES DANS L'AU-DELÀ

La mort, événement familier des hommes du Moyen Âge mais malgré tout appréhendé avec anxiété, est au cœur de la spiritualité médiévale.

[ou :] L'exposé des motifs commence (l. 4) par : « parce que jusqu'à présent les funérailles... effectuées d'une manière non convenable ». Que s'est-il passé au juste ? Le texte ne le précise pas, mais au vu des mesures prises, on pouvait supposer que l'absentéisme des chanoines et la disparité des rituels étaient devenus intolérables aux yeux des dirigeants du chapitre.

a) La liturgie funèbre

Au début du XIV^e siècle, l'Église avait achevé de **christianiser** le passage de vie à trépas ; non seulement la préparation à la mort (l'« art de bien mourir », qui prescrit la rédaction d'un testament, la confession, la dernière communion et l'extrême-onction), mais aussi les gestes, prières et célébrations à organiser après le décès, dont ce règlement fournit une description assez détaillée.

- les **célébrations aussitôt après le décès** (« funérailles », « obsèques »)

Elles comportent **4 phases** en principe (toutes présentes ici), qui avaient pour fonction d'assurer l'entrée du défunt, étape par étape, du monde terrestre à l'autre monde :

1. la **veillée funèbre**

C'est la réunion des proches, au domicile du défunt ou dans l'« **hospice** » (établissement charitable accueillant malades, vieillards et indigents) où il était décédé, autour de sa dépouille – le « corps » (l. 17) ayant été convenablement préparé, c'est-à-dire lavé et habillé d'un linceul blanc, comme le corporal surmontant l'autel où est consacré l'eucharistie.

On célébrait sur place les **vigiles**, l'un des sept (à huit) office(s) de la liturgie des heures (ou heures canoniques) célébré pendant la nuit ; il regroupait les « vigiles » proprement dites (ou matines) et les « laudes » (second office quotidien, en fin de nuit).

Ensuite, devaient avoir lieu, dans les trois jours après la mort :

2. la **procession** (ou cortège) **funèbre**

Elle conduit du lieu de la veillée jusqu'au lieu de célébration de la messe des funérailles.

Elle est effectuée avec solennité : « en surplis » (l. 16), aube courte de couleur blanche s'arrêtant aux genoux, « et avec les cierges » (voir *infra*).

C'était un moment particulièrement spectaculaire, dont on a maints témoignages iconographiques (miniatures, statuaire, tableaux d'autel, etc.).

La procession funèbre avait une triple fonction, à la fois propitiatoire, pénitentielle et conjuratoire (apotropaïque) : il faut éloigner les forces maléfiques par un « rempart de prières » (B. SCHNERB) et de lumière (voir II b).

3. la **messe de funérailles** (ou messe de *requiem*)

Elle n'était pas générale pour les laïcs – ceux d'humble condition étaient transportés directement au cimetière – mais systématique pour les clercs.

Elle comprenait des prières faisant appel à la miséricorde divine et exprimant l'espoir d'être ressuscité. Elle est appelée aussi « messe de requiem » car son introït commence par *Requiem aeternam dona eis/ei* (« *Donne-leur/lui le repos éternel...* »), prière dont la composition remonte au XI^e siècle.

Là encore, la solennité était maximale (cierges, « sonneurs de cloches », avec fonction informative et conjuratoire, etc.).

4. l'**enterrement** ou inhumation

On pratiquait d'autres gestes et prières au moment de l'inhumation, en particulier l'absoute, geste d'aspersion accompagné d'une prière demandant le pardon des fautes.

Le lieu de sépulture habituel depuis le XII^e siècle est le cimetière. Pourquoi le texte n'en parle-t-il pas ? Parce que clercs et laïcs recherchaient la proximité des reliques (*ad sanctos*) et de l'autel (où était célébré l'eucharistie) ; d'où une tendance croissante à l'inhumation à l'intérieur des églises (l. 18 : « dans notre église »), séculières ou mendiante.

- les **célébrations répétées après la mort**

Elles aussi font partie, selon le texte, des « funérailles ».

C'est la tendance montante dans tout l'Occident : on répète la liturgie funèbre (messe de funérailles) par des services anniversaires appelés **obits**, réitérés du premier anniversaire du décès (ou « bout de l'an ») jusqu'au Jugement dernier.

L'objectif n'est plus seulement de rappeler la mémoire (*memoria*) du défunt et « donateur » (l. 53) – ce qui était la fonction des obits depuis le XI^e siècle – mais d'obtenir les suffrages salvifiques des vivants et des saints.

Cette tendance s'exprime dans les testaments (ceux des chanoines par exemple, lorsqu'ils ont été conservés) mais aussi dans les **obituaires** (mentionnés ici sous le nom de *mortilegium*), registres très courants dans les établissements réguliers et séculiers. Ils ont été dressés avant tout à des fins utilitaires : ne pas oublier les célébrations fondées (l. 77 : « pour savoir quel jour il faut faire leur anniversaire »).

En quoi consistent ces « anniversaires » ? Il s'agit, ici comme souvent, de **messes** – car elles renouvellent le sacrifice du Christ, rendant effective la Rédemption.

Ces messes s'ajoutent éventuellement à celles prévues par les **chapellenies** que les chanoines fondent par testament avant de mourir.

Elles sont célébrées (l. 45-46) par les « **vicaires** » (prêtres sans cure) et les « **recteurs d'autel** » (attachés au service d'un autel) – appelés prêtres obituaires, *chantry priests*, purgatoriers... dans d'autres régions de la Chrétienté – et fondées sur un capital procurant des « revenus perpétuels » (l. 52).

Certaines messes (l. 44-45) sont « **chantées** », d'autres sont **lues** (« messes à dire »), devant les autels et chapelles latérales, selon le niveau des biens et revenus affectés à ces célébrations par les défunts ou par leurs proches.

- bilan matériel : **le prix du passage** :

Toutes ces célébrations s'accompagnent **d'offrandes** – évoquées l. 50 à propos des dons remis à l'« offertoire » (moment de la messe où le prêtre procède à l'oblation du pain et du vin au nom de la communauté des fidèles avant leur consécration).

Au total, le **coût** des funérailles à Saint-Guy est de quatre « soixantièmes » (= 240 gros de Prague, soit 840 g d'argent) – précise le texte (l. 55) à propos des funérailles de ceux qui ne sont pas prébendés au chapitre.

Une bonne partie de cette somme va au luminaire.

b) La mort illuminée

Au cours du Moyen Âge, l'élément lumineux ne cesse de s'accroître dans les célébrations funèbres, au point de devenir omniprésent, à toutes les étapes du rituel, qui devient « flamboyant » au sens propre.

Ce texte en témoigne amplement : cf. le volume des prescriptions sur le luminaire, qui rappellent celui des statuts et des comptes des confréries (achat de torches, cierges, chandelles et cotisations versées en poids de cire).

- les **dispositions concrètes sur le luminaire** :

On prévoit un cierge par chanoine (26) (l. 33-34) – ce qui est hautement symbolique – doit être prêt en permanence ; tous sont conservés « en un lieu adéquat » (sans doute à la sacristie), pour éviter vols et dégradations.

Ils comprennent deux types d'instruments.

Les « **cierges** » des chanoines pèsent très lourd : 10 livres, soit environ 5 kg ; leur coût est élevé : env. 100 g d'argent fin (30 gros de Prague) par cierge, auquel il faut ajouter les frais de réparation des cierges ; pourquoi ce prix élevé ? à cause de leur composition, exclusivement en cire d'abeille (en principe).

On utilise d'autres outils d'éclairage moins coûteux : les « **petites chandelles** » (= mèches de chanvre entourées de suif... ou petits cierges, la différence entre « cierges » et « chandelles » étant très aléatoire dans les sources médiévales) ; les « **lumières** » (lampes à huile ?) ; les « **articles à fabriquer** » (porte-cierges ?).

Ces cierges et chandelles sont distribués à tous les participants des quatre étapes de la liturgie funèbre (clercs, sonneurs de cloches, pauvres), notamment pour le convoi mortuaire et la messe de funérailles, pendant laquelle le cercueil est aussi entouré de cierges.

- **signification religieuse** :

La lumière est (dans les religions monothéistes) symbole de **vie** et de présence divine, signe de Dieu lui-même source de toute vie.

Dans le christianisme, la lumière est (depuis l'Antiquité tardive) le symbole de la **Résurrection** ; d'où son utilisation abondante dans la liturgie de Noël et de Pâques.

Elle représente également l'Esprit saint, reçu par les disciples à la Pentecôte sous l'apparence de langues de feu – établissant un lien permanent entre la terre et le Ciel.

La cire dont sont faits les cierges est parfois comparée (depuis Anselme de Cantorbéry et Yves de Chartres au tout début du XII^e siècle) à la chair de Jésus-Christ, qui n'a pas altéré Marie (comparée à la mèche) – restée vierge après la conception et la naissance de Jésus.

Plus largement, la flamme des cierges, comme la fumée de l'encens, symbolise la prière (silencieuse ici) qui s'élève vers Dieu aussi longtemps que le cierge se consume.

Dans la liturgie funèbre, la lumière exprime à la fois la croyance dans la résurrection et l'anticipation du « **Royaume de Lumière** » promis aux élus, celui où la lumière ne faiblit jamais (cf. la suite de l'incipit de la messe de requiem : ...*et lux perpetua luceat eis/ei*), par opposition au « royaume des ténèbres » – où règnent les démons, que la lumière des cierges a pour fonction de refouler dans le monde de l'obscurité (C. VINCENT).

c) Un moment de communion décisif

- un nombre maximal de participants :

Ce règlement capitulaire n'impose pas de nombre fixe de participants mais tous les chanoines doivent être présents (l. 14 : « tous les prélats et chanoines », expression répétée à plusieurs reprises).

Des sanctions frappent les contrevenants, selon les clauses pénales, qui leur imposent une amende de 2 livres de cire (soit env. 1 kg).

Les chanoines doivent y assister « jusqu'au bout » (l. 30) ; et non pas après « l'élévation du Corps du Christ » (l. 71) s'il s'agit d'une messe – acmé de la célébration eucharistique, geste par lequel lève l'hostie consacrée devant les fidèles, selon un rite répandu depuis le XIII^e siècle, dans le sillage de l'essor de la dévotion eucharistique (qui vit la définition de la transsubstantiation en 1215, l'institution de la Fête-Dieu en 1264 et la multiplication des miracles eucharistiques) – ; ni après les « laudes », pour la veillée, sauf « empêchement légitime » (voir *supra*).

Pourquoi cette insistance ? Selon la logique de l'accumulation des suffrages (efficacité par le nombre ou encore **intercession démultipliée**), plus il y a de participants aux célébrations funèbres, plus le défunt est assuré d'entrer dans l'Au-delà dans les meilleures conditions.

- la qualité des participants :

1) les **pauvres** :

Des « **pauvres** » sont mentionnés (l. 51). Leur participation était très demandée : les pauvres étant considérés comme la figure du Christ depuis l'essor du courant évangélique en Occident au XI^e siècle, leur présence et leurs prières avaient une grande valeur.

2) les **clercs**, et notamment les chanoines

Les chanoines et les aristocrates recherchaient non plus tant la prière des moines (comme au XII^e siècle) que celle des frères mendiants (les grands absents de ce texte, voir III c) ou celle des chanoines – ceux des cathédrales ou des collégiales –, réputés « spécialistes » de la liturgie, surtout solennelle (voir III), jusqu'à la fin du Moyen Âge inclus.

Cela explique que des « rois, princes, etc. » aient « commandé » aux chanoines les mêmes célébrations que celles prévues pour les chanoines.

- l'arrière-plan doctrinal :

1) la « **charité** » (*caritas*), est présentée comme un devoir entre les chanoines (l. 5-6 : « aspirant à vivre... dans la charité fraternelle comme nous y sommes tenus, à l'exemple de notre Créateur »), sur le modèle du collège des apôtres. Elle doit unir aussi tous les chrétiens, selon le courant de fraternité évangélique (né au XI^e siècle) dont les confréries étaient l'expression.

2) la **communio des saints**, formulée dès le *Credo* de Nicée (325) mais devenue la clef de voûte de la doctrine du salut depuis le XIII^e siècle, avec la croyance en la réversibilité des mérites, établit le principe d'une communauté et d'une circulation des biens spirituels entre chrétiens morts et vivants, par lesquelles les fautes (« péchés ») des uns peuvent être rachetées par les mérites acquis par les autres.

3) Ce principe est conforté par la croyance au **Purgatoire** (élaborée pour l'essentiel à la fin du XII^e siècle et reconnue officiellement par le magistère ecclésial au concile de Lyon II en 1274) ; c'est dans ce nouveau lieu de la « géographie de l'Au-delà » (J. LE GOFF) que séjourne l'âme des « pécheurs moyens » – c'est-à-dire de la quasi-totalité des fidèles – à l'issue du jugement particulier, avant d'entrer au Paradis après l'expiation de leurs fautes.

L'association de ces éléments instaure un véritable **devoir de solidarité** entre vivants et morts, une « charité fraternelle » s'exerçant par-delà la mort, grâce aux **échanges** de bienfaits spirituels – qui peuvent prendre la forme d'aumônes comme de prières, celles que l'on effectue en personne ou celles que l'on commande – afin d'abrèger les souffrances des âmes du Purgatoire.

Les prescriptions sur la présence obligatoire de tous les membres et l'application d'un rituel funéraire codifié et solennel, consolidées par des sanctions pécuniaires, n'ont pas seulement pour but de ressouder une communauté capitulaire distendue. Elles contribuent au salut de l'âme de ses membres.

L'horizon mental des chanoines de Saint-Guy dépasse néanmoins les limites de leur communauté, comme le montre l'intégration à ces mesures d'individus extérieurs au chapitre.

III. CONTRIBUER AU RAYONNEMENT DU CHAPITRE ET DE LA CATHÉDRALE SAINT-GUY

Par ces dispositions, les dirigeants du chapitre s'efforcent de restituer au chapitre sa place prééminente dans le paysage ecclésiastique de la ville et du royaume.

a) Renforcer le rôle des chanoines comme acteurs de la pastorale

Les chanoines de Saint-Guy se posent dans ce texte comme des collaborateurs de l'évêque en matière de pastorale (afin que « croissent... la dévotion dans le peuple »), à divers titres.

1) **les remplaçants de l'évêque :**

L'une des fonctions des chanoines cathédraux, restaurée en principe par la « réforme grégorienne », était d'élire l'évêque puis de **l'assister**, dans ses tâches liturgiques et dans l'accomplissement de ses tâches juridictionnelles (par le biais de l'official, ou du vicaire général, presque toujours chanoine de la cathédrale) aussi bien que pastorales, dans l'ensemble du diocèse.

Ici, l'évêque étant empêché depuis neuf ans et pour une durée indéterminée (cf. note 4), ce sont les chanoines de Saint-Guy qui assurent **l'intérim**, autrement dit la gestion des affaires du diocèse – cas fréquent dans d'autres diocèses, et qui se reproduira à Prague pendant les guerres hussites.

Ils le font en utilisant les « sceaux de l'administration épiscopale » (l. 79) ; ceci avec l'accord du **pape** (« à nous concédée par l'autorité du siège apostolique »), à une période de centralisation pontificale exacerbée – bien que la participation des chanoines soit un élément traditionnel du fonctionnement des diocèses.

Contrairement à d'autres diocèses, il n'y a aucune trace ici de litige ou de rivalité entre chapitre et évêque de Prague.

Même temporaire, la direction du diocèse par le chapitre accroissait indiscutablement son prestige.

2) **le rôle des archidiaques :**

Les **archidiaques** (le « Thomas » indiqué l. 1), tous membres du chapitre, avaient le devoir de contrôler les curés de paroisses dans leur circonscription (portion du diocèse), notamment par des visites pastorales, ceci par délégation du pouvoir épiscopal (sans pouvoir d'*ordinarius*).

Relais de pouvoir essentiels entre évêques et clercs de paroisse, ils exerçaient une large partie de la juridiction épiscopale (pouvant s'étendre aux affaires matrimoniales, aux cas de parjure), selon un partage (avec l'official ou le vicaire général) variable d'un diocèse à l'autre.

L'institution archidiaconale fonctionne d'autant mieux ici que les autres archidiaques ne semblent pas résider à Prague mais (pouvait-on du moins supposer en constatant leur absence au chapitre) dans leur archidiaconé – un fait de plus en plus rare depuis le XIII^e siècle, même en Europe centrale.

3) D'**autres** chanoines cathédraux prenaient part à la pastorale : les chanoines-curés (la charge de « curé de la paroisse Saint-Guy » revenait à un prêtre de la cathédrale qui n'était pas chanoine, contrairement à d'autres cathédrales, dont les chanoines étaient parfois aussi curés de paroisse, sur place et dans les cures dont le chapitre détenait le patronage) ; les chanoines chapelains dans des églises paroissiales (cas fréquent à Saint-Guy) ; les chanoines prédicateurs ; les chanoines confesseurs.

b) Élargir la communauté canoniale

Ce règlement est aussi un moyen pour les chanoines d'élargir le cercle de la communauté canoniale : (l. 54-65) des clercs non prébendés au chapitre (« prélats et chanoines n'ayant pas de prébende de notre église »), des laïcs (« rois et princes, ducs et marquis ») et notamment des femmes (« d'un sexe comme de l'autre »), peuvent désormais y entrer.

- **l'outil : le cadre confraternel** (« la confrérie », 4 occurrences dans le texte)

Qu'est-ce qu'une **confrérie** ?

Il fallait rappeler les origines du mouvement confraternel, en distinguant confréries cléricales et confréries de laïcs, celles-ci se développant de façon spectaculaire à partir du XIII^e siècle, avec une double fonction de « famille de substitution » mais aussi très souvent d'« assurance sur la mort » (C. VINCENT) par l'intercession – ce qui est le cas ici.

La confrérie était le seul moyen institutionnel permettant de regrouper chanoines et non chanoines, clercs ou laïcs, dans une même communauté (et donc d'élargir la communauté canoniale).

Le projet de fonder cette confrérie est certainement antérieur à ce règlement (cf. l. 16 : « la confrérie », sans davantage de précision). Aucune charte de fondation n'ayant été retrouvée, on peut considérer (avec Hana PATKOVÁ) que ce texte est son acte de naissance officiel.

Ce règlement lui donne en tout cas une réalité institutionnelle (l. 73-77), en la dotant d'organes de **gouvernement** comparables à ceux que l'on trouve dans la plupart des confréries mais aussi des fabriques paroissiales : des magistrats élus (« deux ou trois personnes... ») ; une « assemblée » ; un trésor (ou caisse), alimenté par des donations en biens ou en rentes ; un registre (« livre spécifique ») comprenant l'obituaire.

- les chanoines et les élites laïques : un lien privilégié

Le texte montrent que seuls les membres de l'élite laïque (« rois et princes, ducs et marquis », l. 58-59) peuvent bénéficier des services funèbres des chanoines.

Les autres clercs de la cathédrale s'organisèrent eux aussi en confrérie l'année suivante (1328), en codifiant les funérailles de ses membres et en fondant des cérémonies en l'honneur de Marie – cumulant ainsi dévotion et intercession.

Les « pauvres » ne sont, en définitive, que des figurants.

Pourquoi ? Il y a un argument économique facile à invoquer : la prière des chanoines coûte cher (cf. le prix des funérailles *supra*). La proximité sociale en est un autre, les chanoines étant recrutés dans la noblesse. On peut parler enfin de familiarité spirituelle : comme partout, les chanoines cathédraux (et collégiaux) étaient appréciés des élites pour le faste de leurs célébrations et pour leur niveau théologique – gage de sermons édifiants et d'une direction de conscience approfondie.

c) Affirmer la supériorité spirituelle de la cathédrale et de ses chanoines

Les mobiles de l'élargissement de la communauté canoniale sont-ils purement économiques ? Rien ne laisse penser que le chapitre de Prague avait besoin en 1327 d'étendre son temporel ou d'accroître ses revenus.

La réponse se trouve dans le texte (l. 31-32) : les chanoines déclarent prendre ces mesures afin que « l'honneur de Dieu (1) et la situation de notre église (2) grandissent et croissent ».

- les chanoines et l'*opus Dei* :

La vocation première des chanoines – ou, si l'on préfère, l'élément constitutif de leur « identité » de chanoine à l'intérieur de l'ordre clérical – est de réciter et chanter l'**office divin** (*laus Dei*, « louange de Dieu » – qui s'épanouit dans l'*opus Dei* (« œuvre de Dieu »), célébration chantée de l'office divin) ; comme les moines, mais en y ajoutant les messes – puisque tous les chanoines sont (au plus tard un an après leur entrée en charge, en principe) clercs majeurs, sinon prêtres.

De plus, la fonction des chanoines cathédraux est d'accroître la **solennité des célébrations liturgiques** dans l'église la plus ancienne du diocèse (la cathédrale) – à laquelle ils sont rattachés depuis l'origine et dont ils perpétuent les traditions (ils en sont les « pierres vivantes », H. MILLET).

Dans ce domaine, leur rôle ne se limite évidemment pas aux célébrations funèbres..

Les chanoines cathédraux sont à la fois **acteurs et organisateurs de la liturgie**. C'est à eux qu'il revient en effet de veiller à tout ce qui fait la pompe des cérémonies : vêtements liturgiques et lumineaire ici, mais aussi musique – à l'époque de l'essor, en dépit des réticences pontificales, de la polyphonie vocale (Guillaume de Machaut est alors au service du roi de Bohême Jean de Luxembourg), la voix étant alors privilégiée dans la liturgie (au détriment des instruments), car expression du souffle vital et facteur d'élévation de l'âme vers Dieu (comme la flamme des cierges) –, etc.

Cette pompe s'accorde avec le cadre architectural majestueux de la cathédrale.

En négligeant cet aspect fondamental de leur ministère, des chanoines de Saint-Guy ont porté atteinte à ce qui est la raison d'être du chapitre cathédral ; d'où le ton injonctif du texte et les clauses pénales.

Bien que ce règlement ne soit pas complet (ce n'est pas la « constitution » du chapitre), il est assez symptomatique de constater qu'aucun article n'évoque le comportement moral des chanoines : leur « négligence » en matière liturgique paraît, au vu de ce règlement, plus grave que leurs (éventuels) écarts de conduite.

- étendre le rayonnement spirituel de la cathédrale :

1) Parmi les **atouts** traditionnels des **cathédrales** (auquel le texte fait allusion à plusieurs reprises, notamment dans la formule de datation, qui mentionne l. 87 la fête de la « dédicace »), il y a d'abord le prestige de l'**ancienneté** et la présence de reliques, elles aussi anciennes – en l'occurrence, celles des saints Guy, Wenceslas et Adalbert, ces deux derniers ayant une dimension « nationale ».

Les chanoines se considèrent comme les gardiens de ces reliques – c'est la tâche du custode, en particulier.

En outre, les églises cathédrales servent aussi de lieu de couronnement et de **sacre** du souverain. Tel est le cas de la cathédrale de Prague pour les rois de Bohême, depuis la fondation du royaume.

Le texte souligne par ailleurs la dimension d'exemplarité de l'église cathédrale et de ses desservants (l. 7 : « souhaitant montrer le bon exemple à d'autres »).

Il y a dans ce texte, comme souvent, une **identification des chanoines à la cathédrale** : le mot « église » (dans « la situation de notre église », etc.) désigne à la fois le chapitre et l'église cathédrale, voire le diocèse entier, dont la cathédrale et le chapitre qui lui est rattaché sont en quelque sorte l'incarnation.

2) Ces mesures sont aussi une réponse à une situation critique et conflictuelle, celle de la **concurrence** entre institutions ecclésiastiques :

Comme dans toutes les grandes villes (« polycentrisme religieux », J. CHIFFOLEAU), les habitants de Prague n'ont que l'embarras du choix en matière de messe dominicale et de lieu de sépulture.

Les chanoines avaient pour principaux concurrents sur le « marché de la mort » :

a) **les églises paroissiales**

Elles étaient très nombreuses (44 à Prague à la fin du Moyen Âge), leurs limites s'étant stabilisées depuis le siècle précédent (« dans les limites de l'église paroissiale dans laquelle il est mort »).

Elles bénéficiaient comme partout du principe de préférence paroissiale, rappelé à Latran IV, qui pose des conditions matérielles à son infraction, notamment la quarte funéraire (remise du quart des offrandes effectuées à l'occasion des funérailles au curé de la paroisse, en cas d'enterrement hors du cimetière paroissial).

Les chanoines n'échappent pas à cette obligation paroissiale, y compris dans ses aspects financiers (l. 25-26 : « en y offrant ce qu'ils auraient offert dans notre église ».)

b) **les frères mendiants** :

Dominicains et Franciscains étaient implantés à Prague (avec des établissements doubles, tant masculins que féminins) depuis les années 1220-1230, les ermites de saint Augustin depuis 1280.

Ils avaient la faveur du roi et des élites aristocratiques, dont ils détournaient les legs et sépultures. C'est là l'origine des frictions entre les frères et l'évêque Jean, hostile à leur activité – et en particulier aux inquisiteurs dominicains.

Si le texte omet de citer les églises des couvents mendiants parmi les lieux de sépulture possibles (autres que la cathédrale), c'est pour leur dénier implicitement ce rôle, réservé canoniquement aux clercs séculiers.

Accentuer la solennité des célébrations funèbres à la cathédrale apparaît donc comme un moyen pour les chanoines de Saint-Guy de Prague de souligner la prééminence spirituelle de la cathédrale par rapport aux autres églises de la ville et du diocèse (qu'elles fussent paroissiales ou mendiante) – tant auprès des laïcs que des hommes d'Église – et par là même de revaloriser les clercs qui lui étaient attachés par vocation.

CONCLUSION

Ce règlement est un témoignage de la façon dont les chanoines de Saint-Guy ont tenté de renforcer la **cohésion** de leur propre communauté à la fin du Moyen Âge et de lutter contre la concurrence des frères mendiants dans l'accompagnement de la mort ; ceci en **prenant appui** sur ce qui faisait depuis toujours leur **spécificité** dans le paysage clérical, la **pompe liturgique**, tout en exploitant le succès des **confréries**.

L'originalité du texte tient moins à sa localisation (centre-européenne) qu'à sa nature hybride (mi-capitulaire, mi-confraternelle) et aux normes qu'il édicte. En effet, celles-ci font d'une confrérie obligatoire pour tous les chanoines mais ouverte aux laïcs le principal instrument de cohésion dans la mort entre les chanoines et l'élite laïque – tandis que dans la plupart des cathédrales, les chapellenies suffisaient à établir ou préserver ce lien.

Ces initiatives ont-elles porté leurs **fruits** ? L'unité du chapitre a été maintenue par-delà les vicissitudes du XIV^e siècle. Les donations à la cathédrale affluèrent encore, de la part des princes, des aristocrates, des nobles et des bourgeois, dans les décennies suivantes. À partir du milieu des années 1340, Charles IV de Luxembourg combla de faveurs la cathédrale et son chapitre : la basilique Saint-Guy fut alors reconstruite, l'effectif canonial passa de 26 à 32 prébendes et le bas clergé de la cathédrale, constitué en confrérie depuis 1328, fut regroupé en deux collèges, l'un dévolu à la récitation des heures mariales, l'autre chargé de chanter les psaumes jour et nuit.

Après 1348, dans toute la Chrétienté, les agressions pesteuses entraînèrent la prolifération des confréries d'intercession et des chapellenies, la logique de la « comptabilité de l'Au-delà » (J. CHIFFOLEAU) s'appliquant plus que jamais. En Bohême toutefois, à partir des années 1360, le succès du **courant réformateur tchèque**, autour de l'archevêque Ernest de Pardubice puis de Mathias de Janov et enfin de Jean Hus – courant hostile à l'enrichissement des établissements ecclésiastiques, à la logique de l'accumulation des suffrages et au faste liturgique –, fragilisa la position des chanoines

de la cathédrale de Prague. Les guerres hussites (1419-1434) les contraignirent à quitter leur église, qu'ils ne retrouvèrent que dans les années 1470. Toutefois, la participation de chanoines séculiers au mouvement réformateur pragois, tout comme la pensée de Jean Gerson et l'œuvre de plusieurs évêques allemands et français issus du milieu canonial dans la seconde moitié du xv^e siècle confirment qu'on ne saurait opposer diamétralement état de chanoine et dynamique de réforme de l'Église à la fin du Moyen Âge.

Dissertation de géographie

Durée : 7 heures

Sujet : « **Minorités et conflits dans le monde actuel** » (avec comme fond de carte un planisphère avec les frontières des Etats)*

Le sujet a pu surprendre les candidats au regard de l'orientation dominante très géopolitique des manuels. C'est principalement le terme de *minorité* qui a soulevé des difficultés. Mais il fallait s'attacher à définir, comme toujours, l'ensemble des termes du libellé et cela dès l'introduction : les devoirs qui se lancent sans prendre cette peine sont automatiquement sanctionnés.

Définir les termes du sujet pour en cerner les limites

Les définitions sont importantes car elles permettent de délimiter le sujet aussi bien sur le plan conceptuel que spatial, ce qui va de pair. Le sujet comportait trois éléments à définir succinctement mais clairement dès le départ pour éviter toute ambiguïté.

Pour *conflit*, il convenait de choisir une définition commode et générale, par exemple : « *situation dans laquelle des acteurs antagonistes s'opposent suite à un désaccord ou une rivalité* ». Il était inutile et contre-productif de prétendre réciter d'emblée ses cours ou développer abusivement ses connaissances, travers inverse au défaut de définition.

L'expression *monde actuel* devait conduire à s'appuyer sur des conflits contemporains, récents ou en cours. Les copies aux exemples exclusivement historiques ont été pénalisées. Cela dit, les candidats pouvaient naturellement faire appel à leurs connaissances en histoire pour éclairer des conflits actuels.

Le terme *minorités* était plus complexe. On pouvait toutefois en proposer une première définition simple telle que : « *sous-groupe social caractérisé par des facteurs tels que la race, la religion, la nationalité ou la culture* » (KNOX P., PINCH S., *Urban social geography*, Pearson, 2010). Deux remarques cependant : tout groupe quantitativement minoritaire au sein d'une population ou sur un territoire donné ne forme pas nécessairement une minorité, qualificatif qui suppose un contexte idéologique et géopolitique désignant telle catégorie de population comme telle. Il faut que la majorité perçoive ce groupe comme différent et, en général, comme inférieur, « *la supériorité en nombre étant vue comme une hiérarchie (...) synonyme (...) de pouvoir, impliquant réciproquement soumission, voire respect* », écrit l'anthropologue Françoise Héritier. Ce regard est constitutif de l'identité du groupe concerné qui va se représenter alors lui-même comme différent de l'ensemble de la population. Consécutivement, un groupe minoritaire numériquement parlant n'est pas forcément dominé et donc perçu comme une minorité, tels les Blancs en Afrique du Sud ou en contexte colonial. De manière analogue, les Blancs (et notamment les *Wasp* aux Etats-Unis) sont minoritaires dans une large partie de New York et dans certains quartiers de Londres mais ne forment pas pour autant des minorités. De même, la petite communauté germanophone de Belgique, la mieux protégée du monde, ne constitue pas une minorité malgré son très faible effectif. Pareillement, les agriculteurs sont désormais statistiquement minoritaires dans la majorité des campagnes des pays développés. Cela n'en fait pas pour autant une minorité identifiée en tant que telle. Il en va de même pour les provinciaux vivant en Ile-de-France ou les Britanniques en Périgord et Quercy. Lorsqu'il détient le pouvoir, un groupe non majoritaire peut même dominer (cas des colonisateurs en contexte colonial ou post-colonial ou de la Syrie où le pouvoir est détenu par les Alawites, communauté de confession musulmane minoritaire). Or, les devoirs ont souvent privilégié un critère quantitatif –la minorité comme groupe moins nombreux– au détriment du critère politique et symbolique –la domination–. Par

* Le corrigé a été élaboré par les membres de la commission de Géographie et rédigé par Guy Baudelle, vice-président de la commission.

exemple les différentes nations numériquement inférieures de l'ex-Yougoslavie ne peuvent nullement être intégralement qualifiées de minoritaires dans les nouvelles républiques ou entités. Cette erreur fréquente a conduit à du hors sujet.

On s'attendait à ce que les candidats développent beaucoup la question des *minorités nationales* en raison de leur culture historique, non sans légitimité du reste puisque historiquement le concept de *minorité* est apparu dans le contexte du redécoupage des Etats européens après la 1^e Guerre mondiale sur les décombres des Empires. On notera ainsi que *Les mots de la géographie. Dictionnaire critique* (BRUNET R., FERRAS R., THERY H., RECLUS/La Documentation Française, 2005) définit la minorité uniquement comme un « *peuple inclus dans un Etat comportant une nation dominante* ». La question classique des minorités nationales pouvait donc légitimement occuper une place importante dans le traitement du sujet, qu'il s'agisse de minorités entièrement incluses dans un pays (Corses, Aborigènes), de peuples sans Etat partagés entre plusieurs pays (Kurdes, Touaregs, Inuits, Baloutches, Ouïgours) ou de minorités disposant par ailleurs d'un Etat (Magyars de Roumanie, Chinois d'Asie du Sud-est –qui détiennent cependant souvent le pouvoir économique–, Coréens du Japon et la plupart des communautés immigrées).

La formulation plurielle des deux termes « conflits » et « minorités » et leur association invitait cependant à envisager leur articulation de manière large, en explorant les divers aspects du sujet sans limitation *a priori*. En effet, le qualificatif de minorité d'abord réservé aux minorités nationales dans des configurations géopolitiques données a évolué vers un sens plus large, essentiellement sociologique et politiste, fondé sur la domination de groupes sociaux puisque ce sont les rapports de pouvoir qui créent la minorité et non un ratio. En ce sens, c'est même la discrimination qui crée la minorité (cf. Sartre : « *c'est l'antisémite qui fait le Juif* »). Pour le sociologue Louis Wirth de l'Ecole de Chicago (1945), une minorité est un groupe qui, « *en raison de caractéristiques physiques ou culturelles, est soumis à des traitements différenciés dans la société et qui se considère comme objet d'une discrimination collective* ». De ce point de vue, la minorité ne forme pas forcément une communauté culturelle : des Noirs ou des Musulmans discriminés en tant que tels peuvent appartenir à des groupes très hétérogènes voire antagonistes, sans rapport entre eux autre que la discrimination dont ils sont victimes. En revanche, la mobilisation d'un groupe dominé afin de défendre ses intérêts va le rendre visible et contribuer à son identité. Selon Wirth toutefois, une minorité subit plus la stigmatisation qu'elle ne revendique sa différence, cette conception très sociologique pouvant naturellement se discuter.

Les candidats devaient donc adopter une définition large de la minorité, ce à quoi le pluriel les invitait. Les critères les plus fréquemment mentionnés renvoient à la race (ou aux « minorités visibles »), l'ethnie, la langue (étrangère, minoritaire ou régionale), la religion, la nationalité (étrangers), l'origine géographique (immigrés, minorités régionales), la culture (en raison de valeurs et pratiques différentes comme dans l'opposition entre populations nomades et sédentaires), l'orientation sexuelle (homosexuels).

Plus largement encore, la minorité peut être politique (le cas échéant), socio-économique (les pauvres) ou professionnelle dans le cas de métiers méprisés exercés par des catégories considérées comme inférieures : tanneurs, métiers vus comme salissants et dégradants sur le plan spirituel débouchant parfois sur une ethnicisation professionnelle. Dans les cas extrêmes, on observe aussi le système de castes (intouchables). Certaines minorités le sont à plusieurs titres, cumulant plusieurs de ces traits vus comme distinctifs et dévalorisants.

Les attendus du sujet

Le devoir devait donc impérativement prendre en compte la variété des types de minorités, en ne se focalisant pas exclusivement par exemple sur les minorités nationales au sein des Etats-nations. Dans les faits, rares ont été les copies ayant pensé à l'ensemble des formes de minorités ou ayant été en mesure de les évoquer correctement, sans doute faute de matière, en raison d'une préparation focalisée sur les minorités nationales (ce qui peut se comprendre). Plutôt que de sanctionner les copies n'ayant abordé la question que sous l'angle géostratégique, le jury a donc préféré valoriser celles ayant réussi à présenter le cas de minorités non nationales.

Même si la géographie des conflits est une question de géographie générale –où l'on est censé traiter un thème à l'échelle du globe–, il ne pouvait être question d'exiger un traitement exhaustif du sujet, même pour les seuls conflits militaires. Cela étant, le sujet devait tout de même être abordé dans sa dimension planétaire, c'est-à-dire en s'efforçant de donner un aperçu des principaux lieux de conflits impliquant des minorités dans le monde en termes géopolitiques comme l'y invitait du reste le planisphère joint au sujet et cela en dehors de la stricte actualité immédiate : minorités amérindiennes,

nombreux conflits du Proche et Moyen-Orient (question palestinienne, Kurdes, Syrie), Caucase (Arménie, Géorgie, Azerbaïdjan, Tchétchénie...), ex-Yougoslavie et Balkans, Asie centrale post-soviétique, Afrique subsaharienne (Côte d'Ivoire, Etats sahéliens et sahariens, Rwanda, Burundi, Soudan, Ethiopie, Erythrée...), Tibet, Sri Lanka, voire minorités régionales en Europe (Basques, Ulster). Ces conflits sont manifestes car violents (guerres interétatiques et guerres civiles). On était en droit d'attendre que ces lieux de conflits armés soient mentionnés sur la carte. Les candidats ne devaient pas négliger les conflits non armés impliquant des minorités nationales (minorités d'Europe centrale et orientale, revendications régionalistes en Europe occidentale, Roms...). Les manuels proposaient des panoramas des guerres dans le monde (qui cependant n'engagent pas toutes une minorité).

Des cas plus complexes pouvaient être discutés : Afghanistan (les Pachtouns sont majoritaires mais le combat des Talibans est motivé par le sentiment d'exclusion du pouvoir), Musulmans et Chrétiens en Inde (attentats, émeutes épisodiques), conflit linguistique de Bruxelles (les Francophones bruxellois s'installant en Flandre forment-ils une minorité ?). La question des diasporas minoritaires (Arméniens) pouvait être évoquée.

Pour autant, le sujet n'était pas réductible aux conflits de nature géopolitique (au sens strict) compte tenu de la définition large recommandée. Le sujet invitait aussi à aborder les autres conflits dus à la discrimination ou à l'exclusion dont se sentent victimes des citoyens (ou non) en raison de leur couleur de peau, leur religion, leur langue, leurs opinions, leur niveau de revenu, leur orientation sexuelle, leur handicap, leur origine (étrangers, immigrés), leur sexe, etc. Le sujet revêtait donc une dimension sociologique et anthropologique qui n'a pas échappé aux meilleures copies.

L'ensemble de ces conflits devait toutefois faire l'objet d'une approche avant tout géographique. George Prévélakis qualifie ainsi (in LEVY J. & LUSSAULT M. (dir.), *Dictionnaire de la géographie et des sociétés*, Belin, 2003) de *minorités territoriales* des groupes se différenciant du groupe dominant au sein d'un territoire du fait de leurs caractéristiques culturelles. L'aspect territorial est en effet fréquemment central dans les luttes des minorités nationales, ethniques ou religieuses. Il était donc souhaitable que les modalités de territorialisation soient décrites et examinées attentivement. Le devoir ne devait pas se contenter de mentionner hâtivement tel ou tel conflit pour mémoire, il devait analyser des exemples précis en les illustrant si possible d'un schéma à grande échelle pour montrer les ressorts du conflit (objets des contestations, revendications), les stratégies respectives des adversaires, les dispositifs de contrôle de la minorité, qu'ils soient militaires (fronts, déplacements de population, camps, épuration ethnique) ou moins brutaux (zonage résidentiel, érection de murs, découpages territoriaux...). L'étude de ces conflits devait par conséquent être dynamique en insistant sur les acteurs en présence, leurs luttes d'influence, les rivalités de pouvoir, les tentatives de contrôle ou d'élimination des minorités. La lettre d'accompagnement diffusée par les jurys insistait sur ce point.

Bien entendu, l'analyse devait être conduite à différentes échelles : c'est un point important. En effet les conflits concernent des espaces d'envergure très disparate, certains pouvant même être vus comme d'échelle planétaire (l'antisémitisme, certains conflits religieux et notamment le terrorisme islamique se réclamant de la mouvance d'Al Qaida) ; la plupart revêtent une dimension régionale (au sens large). Mais on attendait aussi des études conduites à grande échelle car les discriminations sont parfois subtiles et les instruments de marginalisation quelquefois très fins. On pense à des territoires à dominante urbaine partagés entre communautés hostiles (Jérusalem et les territoires occupés, Beyrouth, Nicosie (et Chypre), des villes de l'ex-Yougoslavie, Belfast, l'Afrique du Sud, les villes baltes...).

De ce point de vue, la question des ghettos dans les villes anglo-saxonnes et plus généralement de la ségrégation socio-spatiale ou du séparatisme social et ethnique devait être interrogée par rapport au sujet : dans quelle mesure ces processus résultent-ils de conflits réels ou latents conduisant à la marginalisation de minorités (ethniques, raciales, immigrées, socio-économiques) ? Ce devait être l'occasion de discuter de concepts importants tels que la *justice socio-spatiale*, l'*équité spatiale* ou la *cohésion territoriale* et des tentatives de régulation des conflits qui peuvent passer par la séparation géographique des minorités ou au contraire par des efforts de mixité sociale.

Les agencements géographiques des conflits devaient être décrits : frontières plus ou moins contrôlées, no man's lands, barrières et *check-points*, clôtures, territoires de guérillas, dispositions d'urbanisme conduisant à ériger des limites invisibles mais socialement fonctionnelles et psychologiquement réelles. Sur un plan stratégique, les voies de passage (cols, corridors de circulation) et les réseaux classiques ou (hyper)modernes peuvent aussi être le siège de conflits majeurs pour leur contrôle dans le cadre de conflits engageant des minorités. Les hauts lieux des conflits pouvaient aussi être évoqués : emplacements rituels symboliques disputés entre

communautés, sites historiques revendiqués, sièges d'oppressions, champs de bataille, lieux de massacre ou de luttes passées acquérant une dimension mémorielle à valeur symbolique et historique, réserves de peuples autochtones riches en ressources convoitées par des compagnies minières et énergétiques... A cet égard, on a apprécié certains développements sur les espaces sexués ou sur le parlement, la rue ou la place comme espaces publics de manifestation ou d'expression de telle minorité (ou pour les groupes qui lui sont hostiles).

Les exemples font souvent la différence. Ils doivent être significatifs, représentatifs, hiérarchisés, variés, géographiquement bien distribués, suffisamment développés et de préférence illustrés. Ils doivent servir la problématique et la démonstration.

Une typologie était indispensable sur un tel sujet compte tenu de la variété des cas et d'un libellé formulé au pluriel. Les manuels proposent diverses typologies pour les conflits géopolitiques ou les conflits en général. Les candidats étaient libres de leurs choix mais tenus d'en préciser les critères et de les justifier. On pouvait proposer une typologie fondée sur l'intensité et la gravité des conflits (des conflits militaires violents et ouverts aux luttes d'ordre juridique pour l'égalité des droits ou aux conflits d'ordre symbolique pour la reconnaissance comme minorité), leur échelle (de conflits d'envergure mondiale à des querelles sans importance), leur extension spatiale (des conflits concernant de larges régions du monde aux disputes micro-locales de type NIMBY), leurs motifs, le type de minorité concerné, les formes de territorialisation (contrôle mais aussi régulation), leur robustesse (persistance, virulence). Ces différents critères pouvaient naturellement être croisés. On pouvait aussi imaginer une typologie dynamique fondée sur le déroulement des conflits. La typologie (qui clôt en général le devoir) doit en tout cas éviter de répéter les développements précédents, elle devait ici être conçue de manière à intégrer toutes les formes de conflits et de préférence être convenablement hiérarchisée et équilibrée en accordant plus d'importance aux types majeurs de conflits qu'aux formes secondaires.

Quel plan ?

Tout plan est possible pourvu qu'il permette de traiter le sujet de manière géographique dans toute son étendue et sa diversité. Le plan doit être annoncé et justifié. Il doit s'appuyer sur une problématique explicite indiquée en introduction. Il doit être suivi. Il ne peut être une succession de types ni un catalogue d'exemples.

Comme toujours, le jury a sanctionné les démarches purement chronologiques : il ne s'agissait pas de faire le récit des grands conflits et de leur origine. La copie devait partir de la localisation des grands zones de conflit impliquant des minorités dans le monde en s'appuyant sur la carte. Il convenait tout autant de rejeter les plans de type historique présentant d'abord les facteurs des conflits avant d'aborder les conflits eux-mêmes, ce qui conduisait à des répétitions tout en dissertant sur un objet encore non décrit. Avant de donner les causes, il fallait en effet présenter les conflits eux-mêmes en identifiant leur objet et en localisant les principaux lieux d'affrontement pour s'interroger ensuite sur les sources et l'origine de ces affrontements, sur leurs points communs en termes de causalité, de mécanismes d'exclusion, de dispositifs de contrôle, de rythme de développement (facteurs de déclenchement, montée en généralité, complexification, paroxysme, régulation, atténuation ou extinction...), d'emboîtement d'échelles, etc. On a récompensé les efforts des candidats pour construire une géographie générale des minorités en conflit. La difficulté à traiter de manière globale des conflits d'une grande diversité pouvait cependant conduire à des plans comportant deux parties de typologie, ce qui était recevable.

Après avoir rapidement cadré le sujet et en avoir défini brièvement les termes, l'introduction doit en présenter les principaux enjeux fondant la problématique et annoncer le plan en le justifiant. La conclusion rassemble quant à elle de manière synthétique les faits majeurs du devoir et tire les principaux enseignements de la problématique, tout en resituant classiquement la question dans un cadre élargi.

Cartes attendues

Les correcteurs sont très sensibles et attentifs à la conception du croquis et plus encore à la construction de sa légende (qui peut opportunément reprendre le plan de la dissertation), à son exploitation par le candidat au cours de ses développements, à son caractère dynamique et problématisé. On valorise aussi naturellement la qualité graphique. Ne sont sanctionnées que les erreurs de localisation scandaleuses (le jury tolère des erreurs mineures). Le jury reconnaît que la carte générale était délicate à bâtir cette année. Le planisphère devait néanmoins permettre de localiser les grandes zones de conflit, d'en expliquer les ressorts et d'en dresser la typologie.

La mappemonde pouvait être complétée avec grand profit par des schémas, cartes et croquis à différentes échelles de manière à donner des exemples détaillés sortant des généralités et à illustrer la variété des enjeux, des conflits, de leurs formes de déploiement spatial et de territorialisation. Notons qu'on attache plus d'importance à la pertinence de ces études de cas et de leur exploitation dans le devoir qu'à la qualité du dessin proprement dite. Les toutes meilleures copies ont ainsi été illustrées de croquis à différentes échelles comportant des exemples nationaux (Sierra Leone, Nigeria), régionaux (Kurdistan), urbains (Sarajevo, Mitrovica, Karachi) et même locaux (quartiers de Belfast).

Les principales insuffisances relevées

Cette échelle urbaine et intra-urbaine ont été souvent oubliées tout comme a été négligée d'une manière générale l'approche territoriale fine. Mais la principale erreur constatée par les correcteurs porte sur le défaut de définition et d'analyse de la totalité ou d'une partie des termes du sujet, ce qui est évidemment une faute grave qui pénalise l'ensemble de la copie. L'autre faute majeure a été la forme de catalogue prise par le devoir, conséquence directe de l'absence de définition et d'interrogation des termes du sujet. Il faut savoir que le jury ne cherche pas tant à recruter des enseignants érudits ou savants en géographie qu'à sélectionner des candidats faisant preuve de capacités de réflexion et de raisonnement sur l'espace et les territoires. Or, des exemples hâtifs et allusifs sous forme de simples noms mentionnés entre parenthèses ne font guère progresser le propos, surtout s'ils sont répétitifs, juxtaposés et non hiérarchisés. Un simple résumé de tel ou tel conflit ne peut non plus suffire et l'accumulation d'exemples ne fait pas démonstration, desservant au contraire l'objectif poursuivi.

Il fallait au contraire mener une analyse géographique, en termes territoriaux et stratégiques, des cas étudiés. Trop peu de candidats se sont attelés à véritablement caractériser les formes spatiales associées aux conflits et à leur résolution éventuelle : formation et déplacements de frontières, édification de barrières physiques ou symboliques de séparation, déplacements de populations... Le simple historique des conflits et leur analyse (géo)politique ont été trop développés tout autant la mondialisation a été indûment et excessivement évoquée, au détriment de la dimension géographique des conflits. De même, on a eu tendance à confondre le sujet avec la question des régionalismes, en traitant par exemple à l'échelle nationale la querelle linguistique opposant Néerlandophones et Francophones belges alors que les questions les plus pertinentes par rapport au sujet se posent en l'occurrence à l'échelle des communes dites à *facilités* (linguistiques), notamment autour de Bruxelles.

Trop de plans sont demeurés soit purement scalaires, soit exclusivement historiques, soit centrés sur des minorités actrices opposées à des minorités victimes, ce qui faisait contresens.

Il subsiste encore trop de croquis muets (c'est-à-dire sans aucun toponyme), sans titre ou avec un intitulé ne permettant pas d'orienter le regard du lecteur, schémas simplement joints, mais non exploités dans le corps du devoir, de sorte que les évaluateurs ne savent quel est censé être son apport au développement. La carte générale (planisphère) supposait pour sa part de dépasser la simple localisation des exemples cités pour illustrer les logiques à l'œuvre dans les conflits et leur répartition.

Paradoxalement, les candidats n'ont pas tellement mobilisé leurs connaissances historiques, les références à l'émergence de la question des minorités nationales en Europe étant peu nombreuses, des problématiques de relations internationales ou de géopolitique strictement contemporaines leur ayant été préférées.

Des devoirs de qualité

Cela étant, le jury confirme la haute tenue d'ensemble des devoirs corrigés. L'orthographe est maîtrisée dans la très grande majorité des copies –ce qui dessert d'autant les textes fautifs–, l'expression de qualité, la syntaxe correcte, tout comme ont été respectés les attendus de la rédaction et plus généralement de la dissertation (clarté d'exposition, explicitation de la démarche). Les candidats qui ont composé ont rendu des copies substantielles. A titre indicatif, et puisque la question est souvent posée, les devoirs ayant obtenu d'excellentes notes comptaient 12 à 16 pages, croquis partiels compris, hors planisphère. C'est assez dire que le jury préfère de loin des dissertations maîtrisées dans leur longueur car privilégiant une réflexion organisée, plutôt que des copies fleuves déversant leur flot de connaissances sans construction ni argumentation à l'appui d'une démonstration. Par exemple, bon nombre de copies ont ouvert le débat, légitime, sur l'instrumentalisation des minorités dans les conflits, en lien avec d'autres enjeux (rivalités politiques, divergences de vues sur l'aménagement, conflits d'usage, luttes pour l'accès aux ressources), ce qui

leur a permis d'étudier les stratégies des acteurs.

Une majorité de candidats a toutefois essayé d'adopter une démarche géographique. D'une manière générale, les bonnes copies ont mis en évidence les liens de causalité entre les deux termes du sujet et ont emboîté les échelles. Quelques devoirs ont habilement choisi de privilégier de manière étroite la notion de minorité nationale, ce qui permettait de partir de l'échelle de l'Etat-nation, pour discuter ensuite les conflits posés par ces minorités en les articulant aux échelles englobantes et locales.

Les études de cas véritablement traitées, généralement parlantes et originales, ont été souvent maîtrisées et illustrées de croquis. Ces derniers ont d'ailleurs nettement progressé : ils sont généralement de bonne facture, détaillés, bien légendés, cités dans le texte et référencés. On ne saurait qu'encourager les futurs candidats à poursuivre dans cette voie.

Epreuves orales
Leçons d'histoire générale
par Michel Cassan* et Yves Poncelet**

Le présent rapport est ordonné en trois parties : un rappel de la définition et des finalités de l'épreuve, un bilan des leçons présentées, la liste des sujets sur lesquels ont travaillé les candidats.

1. Définition et finalités de l'épreuve

Sujet : les candidats tirent au sort le sujet commun aux deux séquences de l'épreuve : une leçon et une présentation de document.

Temps de préparation : six heures, au cours desquelles les candidats disposent d'importantes ressources bibliographiques.

Première séquence

Elle dure 45 minutes : 25 minutes pour la leçon des candidats proprement dite puis 20 minutes pour l'entretien. Elle est notée sur 15 points (sur un total de 20 points pour l'ensemble de l'épreuve).

Seconde séquence

Elle est séparée par un intervalle de quelques minutes de la première séquence.

Elle dure 15 minutes : 5 minutes pour la présentation du document par les candidats puis 10 minutes d'entretien. Elle est notée sur 5 points.

Durant cette seconde séquence, les candidats sont amenés à s'interroger sur la façon dont leur compétence professionnelle orientera leur activité de professeur dans l'étude de documents historiques (niveau de référence : les classes de lycées). Ils adossent leur réflexion à une étude de cas : l'exploitation d'un document choisi par leurs soins en relation avec le sujet de la leçon d'histoire générale – mais qui n'est pas utilisé durant celle-ci.

Le jury évalue les motifs du choix du document et leur pertinence – à commencer évidemment par la relation entre le sujet de la leçon d'histoire générale et le document –, l'exploitation des différentes dimensions du document et de ses divers usages.

L'ensemble de l'épreuve est conçu afin d'expertiser les qualités intellectuelles, la maîtrise scientifique et les aptitudes pédagogiques des candidats. Au premier rang figurent l'esprit de synthèse, la capacité à s'informer en un temps limité et à exposer un sujet dans ses différentes dimensions, la maîtrise des concepts historiens et des lignes de force des grandes périodes, l'effort de cohérence entre ce que l'on a choisi de dire et les documents que l'on mobilise – singulièrement le document de la seconde séquence –, la capacité à remplir le rôle de passeur culturel auprès d'auditoires variés (ce qui suppose à tout le moins le projet de les intéresser et de leur fournir les informations-clés).

C'est l'occasion de rappeler que la culture historique générale est au cœur de la réussite à cette épreuve : dominer la chronologie, avoir mémorisé la carte de quelques espaces essentiels à des moments décisifs de leur histoire, s'être donné une idée claire de ce que sont des éléments structurants des quatre grandes périodes (ainsi de la cité et de la citoyenneté dans l'Antiquité ou de la seigneurie et de la féodalité pour la période médiévale) et conduire un effort bibliographique en continu – qui permettra d'aller rapidement à l'essentiel – représentent un effort à long terme qui commence au minimum dès le début des études supérieures

2. Bilan des leçons présentées et conseils en vue de la session 2013

On se reportera avec profit au *Rapport 2011*, dont les constats et conseils généraux demeurent tout à fait utiles :

- SIAC 2 http://cache.media.education.gouv.fr/file/agreg_ext/66/6/histoire_205666.pdf
- *Historiens & Géographes* n° 417 de janvier-février 2012

- *Remarques portant sur l'ensemble de l'épreuve et plus particulièrement sur la première séquence de l'épreuve*

* Président du jury, professeur d'histoire moderne à l'Université de Poitiers

**Vice-président du jury, Inspecteur général de l'Education nationale, Paris.

*Durant l'année de préparation du concours

Un entraînement régulier est nécessaire et doit prendre en compte l'organisation de l'épreuve en deux séquences. Il y a encore en 2012 des candidats qui se présentent sans la moindre préparation aux deux séquences et en particulier n'affectent qu'une portion congrue de leur temps de travail au choix et à l'analyse du document.

**La veille de l'épreuve

Les candidats sont autorisés à accéder à la salle de préparation et à la bibliothèque du concours. Cette visite est très vivement recommandée ; elle permet aux candidats de prendre connaissance des instruments de travail mis à leur disposition, des ouvrages, revues, documentations en accès libre.

***Le jour de l'épreuve

Tout d'abord, il convient de rappeler que le caractère supposé classique ou inédit d'un sujet n'a pas d'incidences sur la qualité des prestations. En revanche, il est patent que sans préparation solide, les candidats sont déroutés par n'importe quel sujet, tandis qu'aucun sujet ne peut surprendre les candidats qui se sont sérieusement préparés et savent comment organiser leurs six heures de travail.

Au début de la préparation, le candidat doit impérativement prendre du temps afin de réfléchir à l'intitulé et au sens du sujet sans lui ajouter un sous-titre, des dates. Il ne faut point se précipiter sur les livres disponibles dans la bibliothèque ou les rechercher dans le catalogue SUDOC pour constituer une bibliographie. L'absence de cette réflexion préalable et approfondie sur le sens du sujet est vraisemblablement à l'origine des nombreuses leçons partiellement hors-sujet, à moins qu'il faille y voir une manifestation des difficultés à cerner les contours et les enjeux de la leçon. Celle-ci appelle toujours une réflexion sur les concepts majeurs du sujet, ses bornes chronologiques, ses repères spatiaux et exige une problématisation adossée à des positions historiographiques. Cette présentation doit être posée et justifiée brièvement dans l'introduction ; elle annonce une argumentation inscrite dans un plan équilibré et abordant tous les aspects majeurs du sujet.

Dans le corps du développement, structuré en un plan en trois ou deux parties – un bon plan étant celui qui permet de traiter avec efficacité et pertinence le sujet –, les sources, principalement en histoire ancienne et médiévale, doivent être présentées. Cette année, la plupart des candidats, sans doute attentifs aux recommandations formulées dans les rapports précédents ont souvent exposé les sources au début du développement, parfois dans le cours de l'exposé avec des exemples empruntés à des domaines variés tels que l'épigraphie, l'archéologie, la numismatique, les sources littéraires. Le jury a apprécié ces démarches et encourage les candidats à persévérer dans cette voie et à l'étendre à d'autres périodes historiques. De même, il incite vivement les candidats à intégrer à leur démonstration des documents iconographiques, toujours intéressants, voire indispensables à celle-ci pour des sujets ayant un rapport étroit avec l'archéologie, l'héraldique, l'histoire de l'art.

La conclusion répond aux interrogations initiales et tient compte des interprétations historiques et historiographiques du sujet. En revanche, les conclusions se limitant à un résumé – fut-il habile- du développement – sont contre-productives. Il en est de même des récits strictement événementiels et des considérations théoriques très générales ou des approches étroitement politiques du sujet.

La leçon appelle l'usage de cartes et croquis ; les candidats peuvent les élaborer sur des supports papier ou des transparents ; ils peuvent également les sélectionner dans la base de cartes numériques ou murales à leur disposition. Dans tous les cas, les documents doivent être intégrés dans le cours de la leçon et utilisés de manière intensive et précise. L'accrochage ou la projection d'une carte à laquelle une attention distraite est réservée se révèle une démarche contre-productive.

À l'issue des 25 minutes d'exposé, un premier entretien de 15 minutes a lieu. Il permet de faire préciser des propos tenus durant la leçon. La capacité du candidat à faire retour sur son propos pour l'argumenter, le nuancer, l'explicitier et le compléter ainsi que l'emploi d'un vocabulaire précis et historique et la maîtrise de repères sont appréciés. À la fin, un petit nombre de questions sont posées aux candidats afin de sonder leur culture historique : elles portent sur des thèmes en lien avec le sujet de la leçon mais hors de la période historique du sujet.

Constatations et remarques

Comme c'était déjà le cas en 2011, la quasi-totalité des candidats a respecté le temps imparti pour les deux séquences, ce qui témoigne d'un entraînement efficace sur ce point et d'une capacité bienvenue pour l'avenir professionnel. De même les plans sont-ils présentés et les conclusions sont-elles très majoritairement rédigées d'avance, ce qui évite de conclure en catastrophe. Il reste cependant des progrès à opérer :

- beaucoup mieux équilibrer la durée attribuée à chacune des parties (c'est particulièrement net en ce qui concerne la leçon, dont la dernière partie est très souvent sacrifiée – le plus souvent moins de 6

mn et assez fréquemment de 3 à 5 mn – ce qui traduit une insuffisante rigueur dans la répartition du temps de préparation) ;

- bien identifier le rôle de chaque étape de la leçon et ne pas tout dire dès l'introduction souvent trop longue ;

- éviter les redites et les lenteurs ;

- se détacher de la lecture suivie de son exposé durant l'introduction et la conclusion afin d'établir une meilleure transmission du propos ;

-élaborer avec soin la liste des livres et articles utilisés pour préparer les deux séquences. Cette bibliographie, remise aux membres de la commission en début d'interrogation est ordonnée, lisible et donne autant que de besoin une place aux sources. Une liste limitée à des manuels et ouvrages généraux suggère une difficulté à repérer les travaux portant directement sur la question ; à l'inverse, une longue liste ne hiérarchisant pas les livres invite les examinateurs à vérifier la maîtrise effective de tous ces titres. La composition d'une bibliographie raisonnée est un exercice exigeant qui requiert un entraînement.

-soigner l'expression écrite et orale en mobilisant un vocabulaire adéquat, en écartant des mots ou des formules impropres, fautives telles que « à la base », « au final » ; éviter d'estropier les mots d'une langue étrangère.

Enfin, le jury invite instamment les candidats à prêter une attention soutenue aux débats historiographiques, aux réflexions sur l'écriture de l'histoire, la composition d'une biographie, la notion de construction d'un personnage et de ses représentations, la question du genre, à éviter le recours encore trop répandu au futur historique ou les effets de mode lexicaux tels que « prégnance », « convoquer une source »....

- *Remarques portant sur la présentation d'un document (seconde séquence)*

Le jury rappelle aux candidats qu'il s'agit de présenter un document, et un seul, choisi par leurs soins.

Il les invite :

- à accorder un temps significatif à cette nouvelle séquence durant les six heures de préparation (à la mesure de son poids relatif au sein de la note globale) : en règle générale cela n'a pas été le cas en 2012.

- à choisir un document en rapport explicite et nodal avec le sujet de la leçon et à expliquer brièvement d'emblée les raisons de son choix ;

- à avoir une attitude ouverte quant à ce choix : il est loisible de retenir un document élaboré par des historiens (tableaux, courbes statistiques par exemple) ;

-à choisir un document maîtrisable en fonction de son temps, de sa culture. Retenir un document que l'on peine à expliquer est évidemment à proscrire ;

- à faire une présentation brève mais rigoureuse du document, l'inscrivant dans le type auquel il appartient, le datant, donnant ses dimensions ;

-à attribuer un titre au document ;

- à synthétiser brièvement le contenu du document, avant l'analyse ;

- à analyser précisément le document (en renvoyant à telle ligne numérotée d'un texte, à tel plan d'un document iconographique, etc.) ;

- à éviter un rattachement artificiel du document aux programmes d'enseignement : le faire sobrement est possible; donner à penser qu'un document peut à lui-seul permettre l'appropriation de nombreuses attitudes intellectuelles, compétences et savoirs, et cela tant en histoire qu'en éducation civique, juridique et sociale est contre-productif.

La seconde séquence sollicite d'autres capacités que la leçon et en particulier l'aptitude à articuler une étude de cas à une vision d'ensemble d'une question. Il est évident que cet exposé de cinq minutes suivi de dix minutes d'entretien avec la commission nécessite également une préparation au moins pendant l'année de préparation du concours. La fréquentation des grandes collections historiques, des volumes de sources traduites, des ouvrages d'histoire de l'art, des atlas historiques et thématiques est recommandée d'autant que la plupart de ces ouvrages constitue un des fonds de la bibliothèque mise à la disposition des candidats.

3. Liste des sujets d'histoire générale de la session 2012

Histoire ancienne

Les rois lagides et la monnaie en Égypte (fin IV^e – III^e siècle av. J. C.)

Les assemblées du peuple dans les cités grecques au IV^e siècle av. J.C.

Les révolutions spartiates (241 – 192 av. J. C.).

L'Odyssée.

Hadrien et Athènes.
 Carthage de 146 av. J. C à 439 ap. J. C.
 Aspasia.
 Athènes et la mer Noire des années 450 aux années 270 av. J. C.
 Les archives de Zénon dans le Fayoum hellénistique.
 Le sport dans le monde grec et romain.
 La Tétrarchie.
 Banques et banquiers dans les cités grecques de l'époque classique et hellénistique.
 Être esclave dans le monde grec aux époques archaïque et classique.
 Les Grecs en Égypte avant Alexandre le Grand.
 Rhodes du VI^e s. à 43 av. J. C.
 L'agora d'Athènes aux époques archaïque et classique.
 Les fondements du pouvoir royal dans la monarchie séleucide.
 Les palais mycéniens.
 Les villes de Mésopotamie aux III^e et II^e millénaires
 L'Ancien Empire égyptien
 La bataille de Qadesh
 Le regard grec sur l'empire achéménide
 La bataille de Marathon
 Olympie (VIII^e-IV^e siècles a. C.)
 Athènes et Éleusis, de Solon aux empereurs antonins
 Être citoyen à Athènes à l'époque classique
 L'« impérialisme » athénien au V^e siècle a. C
 La Guerre du Péloponnèse
 Riches et pauvres dans les cités grecques aux époques classique et hellénistique
 Banques et banquiers dans les cités grecques d'époque classique et hellénistique
 L'évergétisme dans les cités grecques (IV^e-I^{er} siècle a. C.)
 Philippe II de Macédoine.
 Pergame, cité et capitale des Attalides
 Les cultes orientaux à Athènes et Délos (II^e-I^{er} siècles a. C.)
 Délos, colonie athénienne (167-88 a. C.)
 Arrien de Nicomédie
 Hérode Atticus

Histoire médiévale

Les aristocrates dans le monde franc aux temps mérovingiens.
 Les foires de Champagne (v. 1150 – v. 1300).
 Grégoire de Tours (538-594).
 Les Francs et la Germanie (VI^e –IX^e siècle).
 Les finances des monarchies européennes (XIII^e – XV^e siècle).
 Paris vers 1400.
 Jacques Cœur.
 Clovis (466-511)
 La mort et les rites funéraires en Occident au Haut Moyen-Âge (jusqu'à la fin du IX^e siècle).
 Giotto (1267-1337).
 Faire pénitence et préparer son salut en Occident (VI^e-VIII^e siècle)
 Les musulmans face à la reconquête chrétienne dans la péninsule ibérique (milieu XI^e – milieu XIII^e s.).
 Humanisme et humanistes (Italie, France, Provence, de la fin du XIII^e siècle aux années 1480).
 Le roi Charles V (1338-1380).
 La question de la dévolution de la couronne du royaume de France (1316-1380).
 Frédéric II de Hohenstaufen (1194-1250).
 La controverse iconoclaste à Byzance (717-843).
 Justinien (527-565)
 L'Italie lombarde. VI^e-VIII^e siècles.
 L'Irlande du VI^e siècle au VIII^e siècle.
 Grégoire le Grand (vers 540-604)
 Mahomet et les débuts de l'Islam
 Les Omeyyades (661-750) : aspects politiques et religieux
 Bagdad et Samarra jusqu'à l'invasion mongole (1258)
 Le règne de Louis le Pieux (814-840)
 Mantzikert (1071)
 Le premier siècle cistercien
 Aliénor d'Aquitaine
 Gengis Khan (mort en 1227)

Les moines en Occident (VI^e-VIII^e siècles)
Les nobles dans l'empire germanique XII^e-XIII^e siècles.
Les Francs et la Germanie (VI^e-IX^e siècles)
La draperie en Occident XII^e-XV^e siècles.
Les échanges marchands dans le monde franc (VI^e-VIII^e siècles)
Les communautés rurales en Occident XII^e- XV^e siècles
L'administration du royaume de France de Philippe Auguste à Philippe le Bel inclus
Le duché de Bretagne 1341-1488
La guerre des Deux-Roses

Histoire moderne

La France et l'Italie au XVI^e siècle.
La France et l'Espagne au XVI^e siècle.
Le livre au XVI^e siècle en Europe
Albrecht Dürer
Michel Ange
Le schisme luthérien
Catherine de Médicis
La Méditerranée au XVI^e siècle
Rome au XVI^e siècle
Humanisme et humanistes (Italie, France, Provence, de la fin du XIII^e siècle aux années 1480)
Le royaume de France en 1594
Les juifs en Europe au XVI^e siècle
L'empire ottoman au XVI^e siècle
Les Européens et l'Amérique au XVI^e siècle
Le siècle d'or hollandais (v.1580-v. 1680)
Les minorités religieuses en Europe. XVI^e siècle-XVII^e siècle
La sorcellerie en Europe (fin XV^e siècle-XVII^e siècle)
Paris au XVII^e siècle
Galilée (1564-1642)
Rubens et son temps
L'exécution de Charles I^{er} d'Angleterre
La diplomatie française au début du XVI^e s. à 1635
La Chine aux XVII^e et XVIII^e siècles
Les lieux de culte en Europe. XVI^e-XVII^e siècles.
L'Inquisition espagnole (fin XV^e s.-XVIII^e siècles)
Maladies et médecine en Europe (XVI^e-XVII^e siècles)
Le prince et l'urbanisme en France et en Italie. XVI^e-XVIII^e siècles.
Le roi de France et la mort : souveraineté et immortalité (XVI^e-XVIII^e siècles.)
Le travail en France XVI^e-XVIII^e siècles (avant 1789)
Richelieu
Le règne de Louis XIV
G. F. Haendel (1685-1759)
Les révoltes en France 1600-1660
La Grande-Bretagne 1603-1640
L'Indépendance américaine
La Révolution et l'Eglise 1789-1802
Valmy

Histoire contemporaine

Être roi de France ou souhaiter l'être – septembre 1791/août 1883
Liberté et Marianne, ou les femmes allégoriques de la République en France (1792-1944)
La France au temps de Bonaparte et de Napoléon 1^{er} (1799-1814/1815)
L'empire ottoman (début du XIX^e siècle – 1923).
Otto von Bismarck.
Le cinéma en Russie/URSS de 1917 à 1953.
Le 17 octobre 1961 à Paris.
Les harkis : histoire et mémoire.
La république de Chine (1912-1949).
La figure de Jeanne d'Arc en France au début du XIX^e siècle aux années 1920.
John Fitzgerald Kennedy.
Le royaume de Madagascar de Radama I^{er} à Ranavalona III.

La III^e République et l'école (1870 –1914).
Léopold II de Belgique et l'Afrique.
Le théâtre en France au XIX^e siècle.
L'homosexualité en Europe occidentale (années 1800 – années 1870).
L'Indochine française, un exemple de domination coloniale (1887-1954).
L'unification de l'Italie (XIX^e siècle)
Abolitionnistes et abolition(s) de l'esclavage. L'exemple français (1793-1848).
Les chocs pétroliers des années 1970.
Les Français sous l'Occupation (1940-1944).
L'idée coloniale en France (années 1880 – années 1930).
Charles de Gaulle
Le septennat de Valéry Giscard d'Estaing (1974-1981)
La campagne de Russie (1812)
La question sociale en France, de la Restauration à la fin de la Seconde République
Marie Aurore Lucile Dupin, *alias* George Sand
L'anticléricalisme en France durant le long XIX^e s.
Les expériences impériales en France au XIX^e s.
Georges Boulanger et le boulangisme sous la III^e République
La guerre de Sécession
De la Russie tsariste à l'URSS de Lénine (1914-1924)
Les relations internationales de 1919 à 1939
Le Japon 1919-1931
Les régimes totalitaires dans l'Europe de l'Entre-deux-guerres : fascisme et nazisme
Le Corbusier : pensée et réalisations architecturales et urbanistiques en France des années 1920 au début des années 1960
Les États-Unis de 1932 à 1940 : l'ère de Franklin Delano Roosevelt

Explication de documents historiques

par Michel Cassan*

(rappel des conditions de l'épreuve : 6 heures de préparation, 25 minutes d'exposé, 20 minutes d'interrogation)

Les explications présentées lors de la session 2012 suscitent des remarques souvent comparables à celles formulées à l'issue de la précédente session. Le présent rapport insiste sur trois aspects des prestations des candidats.

1. La maîtrise du temps

La quasi-totalité des candidats maîtrise parfaitement la durée globale impartie à l'exposé mais la distribution du temps entre les différentes parties demeure très perfectible. Deux écueils obèrent fréquemment l'exercice :

-l'introduction est trop longue en raison de l'insertion de paragraphes qui auraient dû être réservés au développement ou/ et de considérations très générales, exagérément détaillées sur le contexte, l'auteur de la source au risque de perdre le sujet ;

-la dernière partie est réduite à la portion congrue ; cet avatar découle d'une médiocre gestion du temps de préparation ou/et d'une mauvaise appréciation de la densité du texte. Résultat : des aspects majeurs du document et abordés dans sa dernière partie sont escamotés ou traités en une ou deux phrases alors qu'il y a eu des développements copieux sur des thèmes moins importants mais cités dans les premières lignes du document.

2. L'expression orale et écrite

La très grande majorité des candidats s'exprime de façon satisfaisante, avec un vocabulaire clair et généralement précis. Toutefois, une minorité est trop peu attentive à la qualité et à la variété de son expression. Elle cultive des anglicismes (translation pour traduction ; accommodation pour accommodement,...etc) ; elle use de formules incorrectes telles que « suite à », « malgré que », « sur » à la place de « dans » sans oublier la très récurrente expression « au niveau de ». Des candidats utilisent encore le futur immédiat pour relater des événements du passé, même si ce mode de conjugaison est moins répandu que durant les dernières années.

La partie écrite de l'explication de documents comprend toujours la rédaction du plan, l'inscription au tableau des noms propres, sans fautes d'orthographe. Le plan assorti de son titre exact peut être écrit au fur et à mesure du déroulement de l'explication ; il peut aussi avoir été rédigé durant la préparation

* Président du jury, professeur d'histoire moderne à l'Université de Poitiers.

et en ce cas, le candidat ne doit pas oublier de s'y référer au cours de son exposé. Les cartes et croquis confectionnés par le candidat ou sélectionnés dans la base des données numérisées doivent comprendre un titre, l'échelle, l'orientation et faire l'objet d'un commentaire enrichissant l'explication. Si le candidat choisit d'éclairer l'explication avec un document iconographique, il doit en présenter une analyse et un commentaire consistants de manière à ne pas réduire le document à un simple statut illustratif.

3. De fort bonnes explications

Des candidats ont présenté de bonnes ou de très bonnes explications de texte. Ils ont su méditer le titre donné au document, le situer dans son contexte, brosser un portrait de son auteur, construire une problématique, établir un plan équilibré et démonstratif, choisir une ou deux illustrations pertinentes, s'exprimer avec un débit soutenu mais sans hâte, se détacher en partie de leurs notes.

A l'issue de leur exposé de 25 minutes, ils ont répondu de façon satisfaisante aux questions de leur rapporteur et des autres membres de la commission. L'interrogation vise à permettre aux candidats de préciser des points abordés brièvement dans l'exposé, de les amender, voire de corriger des approximations. Leurs références historiographiques et bibliographiques, leur culture historique sont sollicitées et cette séquence a une grande importance dans l'appréciation globale de la prestation. Les candidats en sont avertis et la plupart font preuve d'une volonté et d'une ténacité tout au long de l'épreuve que la commission a plaisir à souligner et à saluer.

Les meilleures leçons sont le fait de candidats qui maîtrisent l'explication de texte, un exercice auquel ils ont été progressivement préparés durant les cinq années de leur cursus universitaire. Ils en évitent les principaux écueils –la paraphrase, la surinterprétation du document, la faiblesse de la critique historique, grâce à une préparation au long cours renforcée durant l'année du concours. En sus du bagage scientifique, ils ont acquis le bagage technique nécessaire à la réalisation d'une explication solide et brillante. Cet apprentissage nécessite tout au long de l'année un entraînement à l'épreuve dans des conditions aussi proches que possibles de celles du concours, ce qui écarte une préparation hâtive entreprise après la session des épreuves écrites ou au lendemain de la publication des résultats d'admissibilité.

Liste des documents proposés

Histoire ancienne

Lucius Aemilius Paulus (Paul Émile) en Espagne

(191-190 avant J.-C.)

1- Le récit livien (*Histoire romaine*, extraits des livres 36 et 37).

2- Le récit de Plutarque (*Vie de Paul Émile*, 4, 1-3)

3- La table de Lascuta (190 ou 189 avant J.-C.).

Corpus des Inscriptions latines (CIL), I², 614 (II, 5041 et p. 843 ; *ILS*, 15 ; *ILLRP*, 514).

4- Le patronat judiciaire de 171 avant J.-C.

Tite Live, *Histoire romaine*, 43, 2.

Campagnes de Tibérius Sempronius Gracchus en Espagne (179 avant J.-C.)

Tite Live, *Histoire romaine*, livre 40, 47-50 (traduction C. Goullart, Collection des Universités de France, 1986, modifiée).

Rome combat les Teutons et les Cimbres

1- Plutarque, *Marius*, 11 (trad. A.-M. Ozanam)

2- *Abrégés des livres de l'Histoire romaine de Tite-Live*, 67 et 68 (traduction P. Jal, Collection des Universités de France, 1984).

Verrès et Sthénius de Thermes

Cicéron, *Seconde action contre Verrès*, livre 2, *La préture de Sicile*, 34-39 (traduction Nisard, modifiée).

Cicéron et les dîmes d'Herbita

Cicéron, *Seconde action contre Verrès*, Livre 3, *Le blé (De frumento)*, 75-80, (traduction H. de La Ville de Mirmont, Collection des universités de France, 1960³, revue).

Cicéron défend Fontéius

Cicéron, *Pour M. Fontéius*, 11-17 (traduction A. Boulanger, CUF, revue).

César et les divisions de l'aristocratie héduenne

César, *Commentaires de la guerre des Gaules*, 1, 16- 20 (traduction Nisard, modifiée).

Entrevue de César et d'Arioviste

César, *Commentaires de la guerre des Gaules*, Livre 1, 42-46 (traduction L.-A. Constans, Collection des universités de France, 1926, revue).

César justifie la guerre contre Arioviste

Cassius Dion, *Histoire romaine*, livre 38, § 35 et 42-47 (traduction E. Gros-V. Boissée, 1866).

La conquête des Alpes et le trophée de La Turbie

1- Appien, *Le livre illyrien*, 17, 49-51 (traduction P. Goukowsky, Collection des Universités de France, 2011)

2- Dédicace du trophée des Alpes à La Turbie, transcrite par Pline l'Ancien, *Histoire naturelle*, 3.136-138.

3- Le trophée de La Turbie, figures.

Claude et la Germanie

Tacite, *Annales*, 11.16-20 (traduction Burnouf, modifiée)

Militaires romains en Germanie

1- La stèle de M. Caelius (figure 1)

Corpus des inscriptions latines (CIL), XIII, 8648

2- Un cavalier auxiliaire (figure 2)

Corpus des inscriptions latines (CIL), XIII, 8095

3- Le centurion chasseur d'ours

Corpus des inscriptions latines (CIL), XIII, 12048

4- Un frumentaire décédé en mission

Corpus des inscriptions latines (CIL), VI, 3351

5- Mission de transport de pierre en Germanie inférieure

Corpus des inscriptions latines (CIL), XIII, 8036

6- Établissement d'une adduction d'eau au fortin d'Oehringen (Bade-Wurtemberg)

Corpus des inscriptions latines (CIL) XIII, 11757

7- Un bénéficiaire de la station d'Obernburg

D'après B. Steidl (éd.), *Welterbe Limes. Roms Grenze am Main*, Obernburg am Main, 2008, p. 131, fig. 122.

Urbanisme et évergétisme dans une ville de Gaule romaine : Vesunna des Pétrucos (Périgueux).

1- Plan : *Vesunna* (Périgueux) sous le Haut-Empire (d'après J.-P. Bost et G. Fabre, *Inscriptions latines d'Aquitaine, Pétrucos*, Bordeaux, 2001).

2- Photographie : maquette représentant *Vesunna* (Périgueux) sous le Haut-Empire. Musée gallo-romain de Périgueux.

3- Dossier épigraphique

A- Grande inscription dédicatoire.

Corpus des inscriptions latines (CIL) XIII, 950-951 ; J.-P. Bost et G. Fabre, *Inscriptions latines d'Aquitaine (ILA), Pétrucos*, Bordeaux, 2001, n° 19.

B- Dédicace mentionnant une construction effectuée par un collège pétrucore.

Corpus des inscriptions latines (CIL) XIII, 949 ; J.-P. Bost et G. Fabre, *Inscriptions latines d'Aquitaine (ILA), Pétrucos*, Bordeaux, 2001, n° 24.

C- Autel dédié à Apollon Cobledulitavus et à une divinité inconnue.

Corpus des inscriptions latines (CIL) XIII, 939 ; J.-P. Bost et G. Fabre, *Inscriptions latines d'Aquitaine (ILA), Pétrucos*, Bordeaux, 2001, n° 16.

D- Dédicace de l'amphithéâtre de *Vesunna*.

Corpus des inscriptions latines (CIL) XIII, 962 et 11045 ; J.-P. Bost et G. Fabre, *Inscriptions latines d'Aquitaine (ILA), Pétrucos*, Bordeaux, 2001, n° 27.

E- Dédicace de travaux d'adduction d'eau

Corpus des inscriptions latines (CIL) XIII, 966 ; J.-P. Bost et G. Fabre, *Inscriptions latines d'Aquitaine (ILA), Pétrucos*, Bordeaux, 2001, n° 28.

Hommages à l'empereur et à sa famille en Gaule Aquitaine

1- À *Mediolanum* des Santons (Saintes)

A- Dédicace de l'arc dit de Germanicus à Saintes.

Corpus des inscriptions latines (CIL), XIII, 1036 ; L. Maurin, *Inscriptions latines d'Aquitaine, Santons*, Bordeaux, 1994, n° 7.

B- Dédicace mutilée à Drusus César (III) (base de statue ?)

Corpus des inscriptions latines (CIL), XIII, 1040 ; L. Maurin, *Inscriptions latines d'Aquitaine, Santons*, Bordeaux, 1994, n° 8.

C- Dédicace mutilée à l'empereur Claude (base de statue ?)

Corpus des inscriptions latines (CIL), XIII, 1037 ; L. Maurin, *Inscriptions latines d'Aquitaine, Santons*, Bordeaux, 1994, n° 9.

2- À *Burdigala* chez les Bituriges Vivisques (Bordeaux)

A- Dédicace à Auguste (autel)

Corpus des inscriptions latines (CIL), XIII, 566 ; L. Maurin et M. Navarro Caballero, *Inscriptions latines d'Aquitaine, Bordeaux*, Bordeaux, 2010, n° 1.

B- Dédicace à Drusus César (III) (inscription perdue)

Corpus des inscriptions latines (CIL), XIII, 589 ; L. Maurin et M. Navarro Caballero, *Inscriptions latines d'Aquitaine, Bordeaux*, Bordeaux, 2010, n° 32.

C- Dédicace à l'empereur Claude (inscription perdue)

Corpus des inscriptions latines (CIL), XIII, 590 ; L. Maurin et M. Navarro Caballero, *Inscriptions latines d'Aquitaine, Bordeaux*, Bordeaux, 2010, n° 33.

3- À *Vesunna* des Pétrucos (Périgueux)

A- Autel dédié à l'empereur Tibère

Corpus inscriptionum latinarum (CIL) XIII, 941 ; *Inscriptions latines d'Aquitaine, Pétrucos*, Bordeaux, 2001 (ILA), n° 1.

B- Dédicace mutilée

Corpus inscriptionum latinarum (CIL) XIII, 948 ; *Inscriptions latines d'Aquitaine, Pétrucos*, Bordeaux, 2001 (ILA), n° 7.

Agricola et la romanisation de la Bretagne

1- Tacite, *Vie d'Agricola*, 19-21, (Traduction BCS Danielle De Clercq-Douillet, 2000, modifiée)

2- Dédicace découverte à *Verulamium* (St Albans)

Roman Inscriptions of Britain, 3, 3123

3- Plan du site de *Verulamium* (d'après R. Niblett, *Verulamium. The Roman City of St Albans*, Stroud, 2001, p. 90).

Le pouvoir et l'accès à l'eau en Gaule et Germanie romaines

1- Don d'équipements hydrauliques aux habitants de *Burdigala*

Corpus des inscriptions latines (CIL), XIII, 596-600 ; L. Maurin et M. Navarro Caballero, *Inscriptions latines d'Aquitaine (ILA)*, Bordeaux, Bordeaux, 2010, n° 38-41b.

2- Dédicaces de travaux d'adduction d'eau à Vienne

Corpus des inscriptions latines (CIL), XII, 1882-1888 ; B. Rémy (dir.), *Inscriptions latines de Narbonnaise (ILN)*, V, 1, *Vienne*, 44^e supplément à *Gallia*, Paris, 2004, n° 84, 1-8.

3- Dédicace d'un aqueduc à *Augustoritum* (Limoges)

J.-P. Bost et J. Perrier, *Travaux d'archéologie limousine*, 10, 1989, p. 27-32 (repris dans J.-P. Bost, *L'Empire romain et les sociétés provinciales*, Bordeaux, 2009, p. 200-212) ; *Année épigraphique*, 1989, 521.

4- Don d'équipements divers aux habitants du *vicus d'Albens* (Marigny-Saint-Marcel, Haute-Savoie)

Corpus des inscriptions latines (CIL) XII, 2493 et 2494 ; B. Rémy, *Inscriptions latines de Haute-Savoie*, Annecy, 1995, n° 69 et 70.

5- Dédicace de travaux d'adduction d'eau à *Vesunna* des Pétrucos (Périgueux)

Corpus des inscriptions latines (CIL) XIII, 966 ; J.-P. Bost et G. Fabre, *Inscriptions latines d'Aquitaine (ILA)*, Pétrucos, Bordeaux, 2001, n° 28.

6- Décision de l'empereur Hadrien concernant l'aqueduc du Gier (Chagon, Loire)

Corpus des inscriptions latines (CIL) XIII, 1623.

7- Établissement d'une adduction d'eau au fortin d'Oehringen (Bade-Wurtemberg)

Corpus des inscriptions latines (CIL) XIII, 11757.

Un aspect de la romanisation : les thermes publics (Gaules et Germanies)

1- Don d'équipements divers aux habitants du *vicus d'Albens* (Marigny-Saint-Marcel, Haute-Savoie)

Corpus des inscriptions latines (CIL) XII, 2493 et 2494 ; B. Rémy, *Inscriptions latines de Haute-Savoie*, Annecy, 1995, n° 69 et 70.

2- Ornementation d'un portique devant des thermes à *Vasio* (Vaison-la-romaine, Vaucluse ; figure 1)

Corpus des inscriptions latines (CIL) XII, 1357.

3- Réfection de thermes par les habitants du bourg (*vicus*) de *Tasgaetium* (Eschenz, Suisse ; figure 2)

Corpus des inscriptions latines (CIL) XIII, 5257.

4- Travaux aux thermes d'*Aquae Neri* (Néris-les-Bains, Allier)

Corpus des inscriptions latines (CIL) XIII, 1376.

5- Réfection de thermes à *Vesunna* des Pétrucos (Périgueux)

Corpus des inscriptions latines (CIL) XIII, 939 ; Inscriptions latines d'Aquitaine (ILA), Pétrucos, Bordeaux, 2001, n° 16.

Figure 1 : Vaison-la-Romaine, Quartier de Bayes, thermes du Nord, d'après A. Bouet, *Les thermes privés et publics en Gaule Narbonnaise*, volume 2 : *Catalogue*, Rome, 2003, p. 327.

Figure 2 : Eschenz, Suisse, thermes édifiés sans doute à l'époque de Vespasien et restaurés au milieu du II^e siècle. D'après A. Bouet (dir.), *Thermae Gallicae. Les thermes de Barzan (Charente-Maritime) et les thermes des provinces gauloises*, Bordeaux, 2003, p. 675.

La vie à Vindolanda (Chesterholm) sur la frontière de Bretagne

1- État des effectifs de la première cohorte des Tongres

Tablettes de Vindolanda, I, 154.

2- Rapport (?) concernant les Bretons

Tablettes de Vindolanda, I, 164.

3- La mort au combat

Roman Inscriptions of Britain, 3364.

4- Pétition à l'empereur (?)

Tablettes de Vindolanda, II, 344.

5- Invitation à un anniversaire

Tablettes de Vindolanda, II, 291.

6- Comptes de dépenses, de recettes et de créances

Tablettes de Vindolanda, II, 181.

7- Les villageois

Roman Inscriptions of Britain, 1700.

8- Dédicace à la Fortune du peuple romain

Roman Inscriptions of Britain, 1684.

9- Dédicaces aux anciens dieux

a) *Roman Inscriptions of Britain*, 1697 et b) *Roman Inscriptions of Britain*, 1699.

Figure 1 : les grands sites du nord de l'Angleterre à l'époque romaine et la situation de *Vindolanda* (d'après A. K. Bowman, *Life and letters on the Roman frontier*, Londres, 1994, p. 147).

Figure 2 : la frontière dite du *Stanegate*, entre l'estuaire de la Solway et la rivière Tyne, vers 105 après J.-C. (d'après A. K. Bowman, *Life and letters on the Roman frontier*, Londres, 1994, p. 146).

Figure 3 : le site de *Vindolanda* (d'après R. Birley, *Vindolanda. A Roman frontier post on Hadrian's Wall*, Londres, 1977, p. 33).

Troubles en Bretagne. Tacite, *Annales*, XII, 31-38, 2 (trad. Burnouf, revue S. Crogiez-Pétrequin.)

Prémices de la coalition gauloise contre César. César, *La guerre des Gaules*, VII, 38-40 et 54-55 (trad. revue S. Crogiez-Pétrequin)

Élections et débat au Sénat à propos de l'armée d'Espagne (180 av. notre ère). Tite-Live, *Histoire romaine*, XL, 35-36 (trad. revue S. Crogiez-Pétrequin)

Les voyages d'Hadrien en Occident. *Histoire Auguste, Vie d'Hadrien*, X, 1-XIII, 5 (trad. A. Chastagnol, revue S. Crogiez-Pétrequin)

Introduction à la Celtique transalpine. Strabon, *Géographie*, IV, 1, 1-2 (trad. revue S. Crogiez-Pétrequin)

Les villes romaines en Occident. Dossier : plan de Calleva Atrebatum (Silchester) ; plan de Lyon au 2^e siècle et Strabon, *Géographie*, IV, 3, 2 ; croquis de Vienne ; plan général d'Alésia et une rue ; plan de Xanten et reconstitution d'un quartier d'habitat ; plan de Nîmes et *CIL* XII, 3151 ; plan du forum de Baelo.

Verrès et les sénateurs siciliens. Cicéron, *Seconde action contre Verrès*, II, La préture, 120-125 (trad. revue SCP)

L'Espagne et Marseille contre César pendant la guerre civile. Dion Cassius, *Histoire romaine*, XLI, 19-25 (trad. revue S. Crogiez-Pétrequin)

L'armée de Germanie traverse la Gaule en 69 de notre ère. Tacite, *Histoires*, I, 59-66 (trad. revue S. Crogiez-Pétrequin)

Les accusations portées contre le gouverneur Fonteius. Cicéron, *Pro Fonteio*, 11-13 et 17-20 (trad. revue S.Crogiez-Pétrequin)

Marseille vue par Strabon. Strabon, *Géographie*, IV, 1, 4-9, extraits (trad. revue S. Crogiez-Pétrequin)

César et Arioviste. César, *La guerre des Gaules*, I, 34-39 (trad. revue S. Crogiez-Pétrequin)

Divisions entre Germains sous le principat de Tibère. Tacite, *Annales*, I, 57-60 (trad. Burnouf, revue S. Crogiez-Pétrequin)

Caton en Espagne. Tite-Live, *Histoire romaine*, XXXIV, 9-12 (trad. revue S.Crogiez-Pétrequin)

Religion et romanisation en Gaule et en Germanie. Dossier : *CIL* XIII, 1998 ; XIII, 2873 ; III, 5797 ; XII, 4333 ; photo de la Maison Carrée de Nîmes ; plan de l'autel des Ubiens, Cologne ; stèle de Reims représentant le dieu aux bois de cerf ; Jupiter en bronze du Châtelet (Haute- Marne) ; Pilier des Nautes (*CIL* XIII, 3026 et dessins des reliefs)

Verrès et ses statues. Cicéron, *Seconde action contre Verrès*, II, *La préture*, 141-148 (trad. revue S. Crogiez-Pétrequin)

Les activités de César en Gaule en 53 av. notre ère. César, *La guerre des Gaules*, VI, 9-12 ; 24 (trad. revue S. Crogiez-Pétrequin)

César soumet les peuples du nord de la Gaule. César, *La guerre des Gaules*, II, 15 et 28-35 (trad. revue S.Crogiez-Pétrequin)

Histoire médiévale

Un récit de Césaire de Heisterbach

Traduit d'après le texte latin publié dans : Césaire de Heisterbach, *Dialogus miraculorum*, éd. J. Strange, 2 vol., Cologne-Bonn-Bruxelles, 1851, III, 24.

Louis IX et les juifs (1230-1270)

a) Etablissement du roi Louis et des barons de France sur les juifs (1230), trad. du texte original publ. par A. Teulet, *Layettes du Trésor des chartes*, II, 1223-1246, Paris, 1866, p. 192-193, n° 2083 ; b) Jean de Joinville, *Histoire de saint Louis*, éd. et trad. J. Monfrin, Paris, 1995, n° 51-53, p. 26-29 ; c) Thomas de Cantimpré, *Bonum universale de apibus*, éd. G. Colvener, Douai, 1605, p. 16-17.

Un sermon de Ranulphe de La Houblonnière (2 avril 1273)

N. Bériou, *La prédication de Ranulphe de La Houblonnière. Sermons aux clercs et aux simples gens à Paris au XIII^e siècle*, Paris, Institut d'Etudes augustiniennes, 1987, vol. 2, p. 108-121.

Le temps de l' « Alléluia » d'après un chroniqueur franciscain (1233)

Salimbene de Adam, *Cronica*, éd. G. Scalia, 2 vol., Bari, 1966, II, p. 99-111.

Les Juifs à Cologne aux XIII^e et XIV^e siècles (dossier)

a) Statut des Juifs de Cologne (1266), texte original publié par H. Förster, *Urkundenlesebuch für den akademischen Gebrauch*, Berne, 1947, p. 105-106 ; b) Plan du quartier juif de Cologne au Moyen Age reproduit dans X. Barral I Altet, « Les Juifs dans la ville médiévale », dans M. Mentré (dir.), *L'art juif au Moyen Age*, Paris, 1988, p. 115 ; c) Plan de Cologne au Moyen Age d'après H. Aubin et J. Niessen, *Geschichtlicher Handatlas der Rheinprovinz*, Cologne, 1926 ; d) *Pierre tombale de Sarah (1302)*. Musée de la Ville de Cologne – W. Schäfke et M. Trier (dir.), *Mittelalter in Köln. Eine Auswahl aus den Beständen des Kölnischen Stadtmuseums*, Cologne, 2010, n° I.6.5, p. 123.

Extraits de la déposition de Béatrice de Planissoles devant Jacques Fournier, évêque de Pamiers (août 1320)

J. Duvernoy, *L'Inquisition à Pamiers. Interrogatoires de Jacques Fournier (1318-1325)*, Toulouse, 1966, p. 55-62.

Un manifeste contre Jean XXII (1338)

A. Carlini, *Fra Michelino et la sua eresia*, Bologne, 1912, p. 289-308.

Rôle de suppliques de Bertrand du Guesclin adressé au pape (20 novembre 1378)

L. Carolus-Barré, « Les familiers de Bertrand du Guesclin d'après deux rôles de suppliques présentés par lui à Urbain V (1365) et à Clément VII (1378) », *Les cahiers vernonnais* (actes du colloque international de Cocherel), 4, 1964, p. 43-45.

La sainteté de Brigitte de Suède (1379)

Rapport de Louis Alphonse de Cabezon, licencié en droit canon et bachelier es lois, procureur de dame Catherine Ulfsdotter, au procès de canonisation de sainte. *Acta et processus canonizacionis beate Brigitte*.

éd. I. Collijin, Uppsala 1924-31, pp. 11-23.

Dévotion et vie commune d'après Gérard Grote (v. 1370-1380)

1°) L'assistance à la messe d'après les *Conclusions et résolutions de Gérard Grote* traduit du latin dans G. Epiney-Burgard, *Gérard Grote, fondateur de la Dévotion Moderne – Lettres et traités*, Turnhout, 1998, p. 63-66 ; 2°) Extrait du *De Simonia ad Beguttas* (*Traité pour les béguines sur la simonie* cité et traduit du latin dans G. Epiney-Burgard, *Gérard Grote (1340-1384) et les débuts de la Dévotion moderne*, Wiesbaden, 1970, p. 154-156 ; 3°) Statuts donnés à la maison des « Sœurs de la vie commune » de Deventer par Gérard Grote (16 juillet 1379) cités et traduits par P. Verdeyen, « La Dévotion moderne, une spiritualité pour les laïques », dans *Publications du Centre européen d'études bourguignonnes*, n° 29, 1989, p. 5-8.

Acte de fondation de la Chartreuse de Champmol (mars 1385)

U. Plancher, *Histoire générale et particulière de Bourgogne*, III preuve LXXIX + plan de la Chartreuse.

Dévotion au Christ de la Passion au début du XV^e siècle (dossier iconographique)

1. Lorenzo Monaco, *L'Homme de douleur entre la Vierge et saint Jean* (v. 1404) – Tempera et or sur panneau (80x55 cm) – Galleria dell'Academia, Florence. 2. Lorenzo Monaco, *Saint Benoît, saint Romuald et saint François devant l'image du Christ en croix* (v. 1405-1407) – Tempera sur toile (57x42 cm) – Lindenau-Museum, Altenbourg (All.). 3. Henri Bellechose, *Martyre de saint Denis* (1416) – Originellement huile et or sur panneau (210x161 cm) – Musée du Louvre, Paris. 4. Fra Angelico, *Le Christ en croix avec saint Dominique se flagellant* (v. 1442) – Fresque (155x80 cm) – Florence, Couvent San Marco (cellule 20). 5. Rogier Van der Weyden (Rogier de la Pasture), *Triptyque de la Crucifixion* (v. 1445) – Huile sur panneau (101x70 cm) – Kunsthistorisches Museum, Vienne (Autriche).

Piété et dévotion de Jean II Le Maingre, dit Boucicaut, maréchal de France (v. 1410)

1°) *Le livre des fais du bon messire Jehan Le Maingre, dit Bouciquaut, mareschal de France et gouverneur de Jennes*, éd. D. Lalande, Genève 1985, p. 392-400 ; 2°) Photographie : Sainte-Catherine-de-Fierbois (Indre-et-Loire) : ancienne « aumônerie » fondée par le maréchal Boucicaut (1415) ; 3°) Le maréchal Boucicaut en prière devant sainte Catherine d'Alexandrie (Heures du maréchal Boucicaut – Musée Jacquemart André – Paris).

Piété du duc Jean sans Peur d'après la comptabilité de son receveur général (mars-novembre 1413)

Archives départementales de la Côte-d'Or (Dijon), B 1576, f° 91 r°-98 r°.

Un sermon de Bernardin de Sienne (1427)

Bernardin de Sienne, *Enseignements et apologues*, trad. Fr. Benedict, Paris, 1923, p. 193-205.

Iconographie des suffrages dans le Livre d'heures de Marguerite d'Orléans - v. 1430 (dossier iconographique)

Les Heures de Marguerite d'Orléans, éd. E. König, Paris, Le Cerf/Bibliothèque nationale, 1991.

Extraits du testament de Guillaume de Vienne, seigneur de Saint-Georges (14 mars 1435)

Bibl. nat. de France, Dupuy 660, f° 282-288.

Le diable au XV^e siècle

1°) Apologie du tyrannicide de Jean Petit. Enguerrand de Monstrelet, *Chronique*, éd. L. Douët-d'Arcq, 6 vol., Paris, 1857-1862, I, p. 224-227 ; 2°) *Procès de Gilles de Rais*, éd. G. Bataille et P. Klossowski, Paris, 1959, p. 234-240.

La confrérie Sainte-Barbe des Flamands à Florence (1446-1448)

Mario Battistini, *La confrérie Sainte-Barbe des Flamands à Florence. Documents relatifs aux tisserands et tapissiers*, Bruxelles, 1931, p. 64-75.

Un franciscain parle des saints provençaux au début du XIV^e siècle

Sermonnaire anonyme du couvent de Mineurs de Marseille (v.1300), trad. J.-P. BOYER dans : « Prêcher Marseille. Paroles franciscaines à l'aube du XIV^e siècle », dans J.-P. BOYER et Th. PECOUT (dir.), *La Provence et Fréjus sous la première maison d'Anjou (1246-1382)*, Aix-en-Provence, PUP, 2010, p. 135-169

L'Inquisition à l'œuvre en Languedoc au début du XIV^e siècle

Livre des sentences de l'inquisiteur Bernard Gui (1308-1323), trad. J. THÉRY, Paris, CNRS Éditions (« Lire le Moyen Âge » IRHT), 2010, p. 33-35, 37-39, 50-51, 113-118, 127-131 (extraits).

Un exemple de réglementation diocésaine sur l'eucharistie

Livre synodal de Rodez (fin du XIII^e siècle), trad. M.-M. de CEVINS, à partir de : Joseph AVRIL (éd.), *Les statuts synodaux français du XIII^e siècle, t. VI, Les statuts synodaux des anciennes provinces de Bourges et de Narbonne (fin XIII^e siècle)*, Paris, CTHS, 2011, p. 143-150 (extraits)

La politique religieuse des rois angevins de Hongrie (XIV^e siècle)

1. *Chronique des Hongrois* de Jean de Thuróc, trad. M.-M. de CEVINS à partir du ms OSzK (BNH), Inc. 1143.
2. Miniature de la *Chronique enluminée* (BNH, Cod. Lat. 404, fol. 70 v.)

Éléments de théologie morale (fin XII^e – début XIV^e siècle)

1. Thomas d'Aquin, *Somme théologique*, II, II, q. 118, a.1, 3et 5 ; q. 129, a. 3.
2. Gilles de Rome, *Du gouvernement des princes*, I, 2.
3. Lothaire de Segni, *De la misère de la condition humaine*, II, 17, 40 et 15.
4. Thomas de Chobham, *Somme des vertus*, V, Trad. C. CASAGRANDE, S.VECCHIO, *Histoire des péchés capitaux au Moyen Âge*, Paris, Aubier, 2009, p. 41, 43-44, 59, 165, 166, 185, 187, 193, 196.

Clercs séculiers et frères mendiants au lendemain de la Peste noire

Chronique attribuée à Jean de Venette (1340-1368), trad. C. BEAUNE, *Chronique dite de Jean de Venette. Édition, traduction et présentation*, Paris, Le Livre de Poche (Les lettres gothiques), 2011, p. 124-129

Le motif de la Vierge de miséricorde

1. (Anonyme) *Vierge au Manteau*, vers 1385-1390, enluminure
2. (Anonyme) *Vierge au Manteau*, vers 1407, huile sur toile
3. Giacomo Jacquerio, *Notre-Dame de Miséricorde*, vers 1415, peinture murale

La pieuse vie du landgrave Louis de Thuringe

Vita de sainte Élisabeth de Hongrie de Thierry d'Apolda (v.1290), trad. J. GRÉAL *Sainte Élisabeth de Hongrie. Documents du 13^e siècle*, Paris, ÉF, 2007, p. 235-236, 251-252, 254-256, 273, 276-279, 288, 291-302, 318

Un réformateur tchèque défend la fréquente communion des femmes

Les Règles de l'Ancien et du Nouveau Testament de Mathias de Janov (v. 1390), trad. J. LAVIČKA, *Anthologie hussite*, Paris, POF, 1985, p. 75-77.

Arrivée des flagellants à Tournai en 1349

Chroniques et annales de Gilles Le Muisit, éd. H. LEMAITRE, 1905, p. 231-234 (français modernisé).

Images de mariage

Quatre enluminures anonymes sur le mariage (1250-1300), Base Enluminures (BnF/IRHT).

Les instruments de l'uniformisation romaine aux marges de la Chrétienté

Sentence d'excommunication du légat Gentile de Montefiore contre le voïvode de Transylvanie (1309), trad. M.-M. de CEVINS à partir de l'éd. d'A. PÓR et alii, *Monumenta Vaticana Hungariae, Vatikáni Magyar Okirattár*, series I, t. 2, *Acta legationis cardinalis Gentilis*, Budapest, 1887 (reprint 2000), p. 369-374.

L'observance des dimanches et fêtes

Contre l'institution de fêtes nouvelles de Nicolas de Clamanges (1413), trad. M.-M. de CEVINS d'après *Mélanges de Science religieuse* 23 (1966), p. 16-20 (extraits).

Les motifs de la condamnation de Jean Hus

Articles attribués à Jean Hus par le Concile de Constance, trad. H. LECLERCQ, dans K. J. von HEFELE (éd.), *Histoire des conciles d'après les documents originaux*, t. VII /1, Paris, Letouzey, 1916, p. 316-323

La stigmatisation de François d'Assise

1. Extraits de la *Vita prima* de Thomas de Celano (1228), trad. J. DALARUN (dir.) et alii, *François d'Assise. Écrits, Vies, témoignages. Édition du VIII^e centenaire*, Paris, Cerf-ÉF, t. I, 2010, p. 584-587, 623-624.

2. Bonaventura Berlinghieri, Retable de Pescia (église San Francesco), détail (1235).

Le sacrement de pénitence au XIII^e siècle

Statuts de l'évêque de Liège Jean de Flandre (1288), trad. M.-M. de CEVINS d'après l'éd. de J. AVRIL (éd.), *Les statuts synodaux de Jean de Flandre, évêque de Liège (1288)*, dans *Bulletin de la société d'art et d'histoire du diocèse de Liège*, t. LXI (1996), p. 103-108 (extraits).

Les Bougres flamands au XIII^e siècle

1. Sermon anonyme composé à Arras (v.1200), trad. B. DELMAIRE (« Un sermon arrageois inédit sur les « bougres » du nord de la France (vers 1200) », *Heresis* 17 (1991), p. 1-15 (extraits).

2. Chronique latine de Guillaume de Nangis (v.1280), trad. P. JIMÉNEZ-SANCHEZ, *Les catharismes, modèles dissidents du christianisme médiéval*, Rennes, PUR, 2009, p. 167.

Les béguins du Midi selon Bernard Gui

Manuel de l'Inquisiteur de Bernard Gui, trad. G. MOLLAT, t. 1, Paris, Champion, 1926, p. 109-117, 119-123, 143-149, 151-152 (extraits).

Histoire moderne

Le refuge janséniste français en Hollande

Un extrait des Nouvelles ecclésiastiques (10/06/1731).

Une lettre de correspondance (Archives d'Utrecht, fonds Port-Royal 3747, lettre de Viaixmes à Varlet, 18/07/1727).

Antoine Arnauld et la greffe janséniste en Hollande

Extrait d'une Suite du Supplément aux Nouvelles ecclésiastiques du 24 avril 1741, à Utrecht le 3 mars 1741.

Gravure de Messire Antoine Arnauld, de Pierre Drevet, d'après un tableau de Jean-Baptiste de Champaigne.

Les jésuites expulsés de la Péninsule ibérique (années 1760)

Gravure « Expulsion et bannissement des Jésuites du royaume et du Portugal, d'outremer ... », extraite des Nouvelles ecclésiastiques : Frontispice (1760).

Gravure « Expulsion et embarquement des Jésuites des Etats d'Espagne, par ordre de S.M.C, le 31 mars 1767 », anonyme, BNF, Est, Hennin 9, 254.

Gravures sur les Jésuites expulsés et en quête de soutien (années 1760).

Gravure anonyme « Arrivée des Jésuites expulsés dans l'Etat ecclésiastique, réception de leurs députés au Général à Rome ; sa douleur à la vue de leurs disgrâces qui annonce la ruine totale de l'ordre », 1767, BNF, Est, Hennin, Qb1.

Gravure anonyme « Expulsion des Jésuites des Etats du Roy d'Espagne, de Naples et des duchés de Parme ; leurs ordres proscrits en France et au Portugal, 1768, BNF, Est, Qc2.

Tribulations d'un pasteur français exilé (années 1730)

Extrait des Mémoires d'Antoine Court (1696-1729), préface et notes d'Edmond Hugues, Toulouse, 1885, p. 193-210.

Lettre de Madame Court à son fils, 25 août 1720.

Exil à Saint-Germain-en-Laye des souverains anglais (1689)

Gravure de la très puissante et très héroïque protection du roi accordée au roi et à la reine d'Angleterre et au Prince de Galles le 1^{er} septembre 1689, Almanach royal de 1690, gravure de Jollain l'aîné.

Dessin du Prince de Galles, Jacques-Edouard, et de sa sœur, Marie-Louise, de Pierre Mignard, Paris, Musée du Louvre.

Vue du château vieux de Saint-Germain-en-Laye, gravure de la famille Pérelle.

Un Anglais sur les traces des expérimentations agronomiques françaises (années 1780)

Extrait de Voyages en France en 1787, 1788, 1789, introduction et notes de Henri Sée, Paris Armand Colin, 1931, 3 volumes, réimpression, 1976, Amand Colin, tome 1, p. 248-256.

Un anglais découvre Cherbourg et Nice (années 1780) :

Extrait de Voyages en France en 1787, 1788, 1789, introduction et notes de Henri Sée, Paris Armand Colin, 1931, 3 volumes, réimpression 1976, A. Colin, volume 1, p. 223-227.

Extrait de Voyages en Italie et en Espagne, Paris, 1860, (trad. M. Lesage), p. 1-7.

Un abbé français à la découverte de l'Angleterre de la fin du XVIII^e siècle

Extrait de Mémoires de l'abbé Morellet, Mémoires sur le dix-huitième siècle et la Révolution, présenté par Jean-Baptiste Guicciardi, Mercure de France, Le temps retrouvé.

La France et les Français soumis à la mode anglaise (années 1770, 1780) ?

Extrait de Ségur, Mémoires ou souvenirs, I, p.150-154.

Extrait de Gibbon, Mémoires, p. 179-180.

Extrait de Grimm, Correspondance littéraire, éd. Maurice Tourneux, Paris, 1880, tome XIV, p. 359-364.

Paris vu par le baron de Pöllnitz (années 1730).

Extrait de Pöllnitz (baron Charles-Louis de), Un séjour en France sous Louis XV. Lettres du baron Pöllnitz, annotées d'après les documents d'archives et ses mémoires par Albert Savine, Paris 1909, p. 80-91.

Paris vu par un Anglais (1787),

Extrait de Voyages en France en 1787, 1788, 1789, introduction et notes de Henri Sée, Paris Armand Colin, 1931, 3 volumes, réimpression 1976, A. Colin, volume 1, p. 201-203.

Tribulations d'un peintre allemand en voyage en France (années 1760) *Extrait de Mannlich (Jean-Christian de), Mémoires du chevalier Christian de Mannlich, publié par Joseph Delage, Paris, Calmann-Lévy, 1948, p. 139-141, 288-292.*

Paris pôle européen de convergence artistique (1750-1780) :

Extrait de Grimm (Friedrich, Melchior), Correspondance littéraire, tome 1, 1753-17854, Centre international d'études du XVIII^e siècle, 2006, p. 53-54.

Extrait de Mannlich (Jean Christian de), Mémoires du chevalier Christian de Mannlich, publié par Joseph Delage, Paris Calmann-Lévy, 1948, p.53- 58.

Regard d'un Allemand sur la littérature romanesque européenne (années 1750) :

Extrait de Grimm (Friedrich, Melchior), Correspondance littéraire, édition critique Ulla Kölvig, tome 1, p. 39-44.

La formation cosmopolite d'une Princesse russe : Ekaterina Romanona Daschkova (1742-1810)

Extraits des Mémoires de la Princesse Daschkoff, dame d'honneur de Catherine II, impératrice de toutes les Russies, éd. Mercure de France, coll. Le temps retrouvé, ch. I, p.25-29, 33-34.

La Princesse Daschkoff à la découverte de l'Europe

Extraits des Mémoires de la Princesse Daschkoff, dame d'honneur de Catherine II, impératrice de toutes les Russies, éd. Mercure de France, coll. Le temps retrouvé, ch. X, p.139-150.

Visites et échanges intellectuels d'une princesse russe à Paris

Extraits des Mémoires de la Princesse Daschkoff, dame d'honneur de Catherine II, impératrice de toutes les Russies, éd. Mercure de France, coll. Le temps retrouvé, ch. XI, p.151-159.

Réflexions d'une princesse anglaise grande voyageuse

Extraits des Mémoires d'Elisabeth Craven, princesse de Berkeley, éd. Mercure, coll. Le temps retrouvé, ch. XXI, p. 425-460.

Des moyens de développer le commerce français en Norvège (1748) (Mémoire du consul de France à Bergen au secrétaire d'État de la Marine, Archives nationales, AE, B^{III} 418, pièce non numérotée).

Comment l'Europe serait devenue française, d'après Caraccioli (1776) ([Louis Antoine Caraccioli], *L'Europe française*, Turin/Paris, 1776, p. 25-27, 29-30, 32-38, 40-47 et 49).

Premières estimations des effets du traité Eden-Rayneval sur la balance commerciale franco-anglaise (1788) (Extraits du « Mémoire sur le commerce de la France avec l'Angleterre, depuis le traité jusqu'au 31 décembre 1787 », Archives Nationales, Marine, B⁷ 456, pièce non numérotée).

L'exil du huguenot Dumont de Bostaquet (1687) (*Mémoires inédits de Dumont de Bostaquet, gentilhomme normand*, éd. Charles Read et Fr[an]cis Waddington, Paris, 1864, p. 150-161).

Agitation diplomatique autour d'un incident subi par un navire français dans le port de Venise (1744) (*Correspondance complète de Jean-Jacques Rousseau*, éd. R. A. Leigh, Genève-Oxford, 1965-1995, 51 vol., t. II, p. 1-2, 8-9, 13-14, 27, 33 et 38).

Le traité de commerce, navigation et marine conclu entre la France et les villes hanséatiques en 1716 (*Traité de commerce, navigation et marine, entre la France et les villes hanséatiques*, Paris 1717, p. 2-10).

Extraits de la correspondance du marquis d'Éguilles, prisonnier de guerre en Angleterre (1746-1747) (*Un protégé de Bachaumont. Correspondance inédite du Marquis d'Éguilles*, éd. Paul Cottin, Paris, 1887, p. 87-102).

Tractations entre les fermiers d'Alsace et les marchands de Strasbourg à propos de la fiscalité du transit international sur le Rhin (1681) (Mémoire du Directeur des Domaines à Strasbourg adressé au Contrôle général des finances, Archives nationales, G⁷ 79, f° 10-12).

Les efforts de la République de Gênes pour faire cesser la contrebande internationale d'armes au profit des rebelles corses (1735-1736) (Lettres de l'ambassadeur de Gênes à Versailles au gouvernement français et papiers de travail du Secrétariat d'État de la Marine à leur sujet, Archives nationales, AE, B^{III} 394 et 482, pièces non numérotées).

Des faiblesses du commerce direct de la France avec la Russie et des remèdes à lui appliquer (1777) (*Essai sur le commerce de Russie, avec l'histoire de ses découvertes*, Amsterdam, 1777, p. 154-163, 165-166 et 168-171).

Les aventures de Jean Doublet, capitaine d'un corsaire français, sur la côte de Plymouth (1688) (*Journal du corsaire Jean Doublet de Honfleur, lieutenant de frégate sous Louis XIV*, éd. Charles Bréard, Paris, 1887, p. 123-131).

Le commerce français à Ancône au cours de l'année 1785, d'après les tableaux récapitulatifs dressés par le consul de France (Archives nationales, AE, B^I 168, f° 386, 388-390).

Une lettre de Turgot à Hume à l'occasion de la querelle de ce dernier avec Rousseau (1766) (*Œuvres de Turgot et documents le concernant*, éd. Gustave Schelle, t. II, Paris, 1914, p. 495-500).

Les milieux négociants marseillais posent les conditions de leur éventuelle participation au commerce du Nord (1783) (Mémoire de la Chambre de commerce de Marseille au secrétaire d'État de la Marine, Archives nationales, AE, B^{III} 426, pièce non numérotée).

Un aperçu des circulations mauristes entre la France et l'Italie, d'après la correspondance de Dom Claude Estiennot (1684-1685) (*Correspondance inédite de Mabillon et de Montfaucon avec l'Italie*, éd. Valery, Paris, 1846, 3 vol., t. I, p. 45-55 et 59-60).

La monarchie française fait passer des hommes, des fonds et des armes en Irlande (1689) (Instructions secrètes de Louvois à Maumont, dans *Les Derniers Stuarts à Saint-Germain en Laye. Documents inédits et authentiques puisés aux archives publiques et privées*, éd. marquise Campana de Cavelli, Paris/Londres/Édimbourg, 1871, 2 vol., t. II, doc. DCCLXXVII, p. 544-550).

Un mémoire français sur le commerce extérieur de la Silésie en 1776 (Mémoire du consul de France à Hambourg au secrétaire d'État de la Marine, Archives nationales, AE, B^{III} 426, pièce non numérotée).

Les efforts du consul de France à Elseneur en faveur des prisonniers français d'une escadre anglaise (1780) (Lettres au secrétaire d'État de la Marine, Archives nationales, AE, B^I 485, f° 291-295, 297-298 et 305).

Histoire contemporaine

Les sources de la cohésion de l'Empire britannique : Charles P. Lucas, *Greater Rome and Greater Britain* (Oxford, 1912), Ch. IX pp. 63-64 (trad. J. -P. Dormois)

L'Afrique orientale anglaise : Winston Churchill, *Mon voyage en Afrique* (1907) (Paris, Tallandier, 2010, pp. 39-48, traduction revue)

Contre le protectionnisme agricole : Richard Cobden, Discours à la Chambre des Communes, 13 mars 1845 *Hansard's Parliamentary Debates*, 3rd Series, 1845, vol. LXXVIII cc808-811 (trad. J. -P. Dormois)

La protection douanière et l'émigration : Richard Cobden, discours au meeting de l'*Anti-Corn Law League*, 30 mars 1843 cité dans Frédéric Bastiat, *Cobden et la Ligue* (Bruxelles, 1847), p. 105 et ss.

La langue, ciment de l'Empire britannique : Albert Demangeon, *L'Empire britannique. Etude de géographie coloniale*, Paris, A. Colin, 1925, p. 148-154 (extraits)

Ambivalence de l'Angleterre vis-à-vis de l'empire colonial : James Anthony Froude, *Oceana; or, England and her colonies* (1887) Préface, extraits (traduction J.-P. Dormois)

Un Américain juge des prouesses des Britanniques : Ralph Waldo Emerson, *English Traits* (1856) Londres, Tauris Park, 2011, p. 69-72 (traduction J.-P. Dormois)

Discours au Crystal Palace du 24 juin 1872 : Benjamin Disraeli, discours prononcé au banquet de la *National Union of Conservative and Constitutional Associations*, Crystal Palace, Londres, 24 juin 1872 cité dans T.E. Kebbel (ed.), *Selected Speeches of the Right Hon. the Earl of Beaconsfield*, Londres, Longman, Green & Co, 1882 vol. 2, p. 535 (traduction J.-P. Dormois)

L'affaire Don Pacifico et les principes de la politique étrangère britannique : Palmerston, Discours aux Communes sur les affaires de Grèce 25 juin 1850, *Hansard House of Commons Debates* vol. CXII [3rd. Series], cc380-444 (traduction J.-P. Dormois)

10. **L'impérialisme de Joseph Chamberlain vu par un politicien français** : Victor Bérard, *L'Angleterre et l'impérialisme*, Paris, A. Colin, 1901, p. 57 et ss.

Débat sur le coût de Hong Kong : *Hansard House of Commons, Debates* 22 July 1850 vol. 113 cc96-106 (traduction J.-P. Dormois)

La fin du monopole de l'East India Company : John Stuart Mill, "A Constitutional View of the India Question," (1858) in John M. Robson et al. (eds.), *Collected Works*, vol. XXX: Writings on India, Londres, Routledge and Kegan Paul, 1990 (traduction J.-P. Dormois).

L'avenir de l'Empire britannique : Arthur Balfour, discours à la *National Union of Conservative and Constitutional Associations*, 23 mai 1911, Albert Hall à Londres *The Times*, 24 May 1911, timesonline.co.uk (traduction J.-P. Dormois)

Le conflit de l'ancien et du nouveau dans la Grande-Bretagne des années 20 : Max Lambert, *Où va l'Angleterre ?* (Paris, Tallandier, 1929) p. 181-186.

La préférence impériale en question : Henry H. Asquith, Discours de Cinderford, 8 octobre 1903 cité in Bryan, William Jennings (ed.), *The World's Famous Orations*, Vol. V Great Britain (New York, 1906) www.bartleby.com/268/5/16 (traduction J.-P. Dormois)

La défense de l'Empire passe par Constantinople : discours du comte de Beaconsfield à la Chambre des Lords, 18 juillet 1878 *Hansard*, House of Lords Debates, 1878 vol. CCXLI col1770-1774 (trad. J.-P. Dormois)

Puissance et faiblesses de l'Empire britannique : Charles Wentworth Dilke, *Problems of Greater Britain*, Londres, Macmillan, 1890 Vol. I, Introduction pp. 1-7 (traduction J.-P. Dormois)

Plaidoyer de Nehru à la Société des Nations : Jawaharlal Nehru, "The Review of Nations," Genève (Jan. 1927) *cit.* in S. Copal (ed.), *Jawaharlal Nehru. An Anthology*, New Dehli, OUP 1981 (traduction J.-P. Dormois)

Les Aborigènes en Australie (dossier documentaire) :

« Ce qui reste des anciens maîtres du sol », Edouard Charton, « De Sydney à Adelaïde (Australie du Sud). Notes extraites d'une correspondance particulière », *Le Tour du monde. Nouveau journal des voyages*, 1860, p. 178 sqq.

Colons et Aborigènes : lithographie d'Alfred Scott Broad (c. 1920) ; source = *National Library of Australia* ;

Pétition des Aborigènes à George V (1932) : pétition rédigée par William Cooper (1932). Source : Bain Attwood et Andrew Markus, *Thinking Black. William Cooper and the Australian Aborigines' League*, Canberra, Aboriginal Studies Press, 2004, p 35–36. Trad. : Ph. Chassaigne.

L'économie australienne : quelques indicateurs :

Principales productions agricoles, 1910-1936 (% des exportations visibles)

Commerce des visibles, destinations, 1902-1938(%)

Commerce des invisibles, composition, 1910-1938 (% , moyennes annuelles)

Répartition des importations, 1913-1929 (% de la valeur totale des importations)

Contribution des différents secteurs économiques au PIB australien, 1861-1930 (%)

Répartition de la main d'œuvre par secteurs d'activité, 1890-1930 (% de la m.o. totale)

Composition de la balance des paiements australienne, 1890-1930

Toutes statistiques extraites de Colin Foster, *Australian Economic Development*, Sydney, Allen, 1970.

« La richesse essentielle de l'Australie », extrait de Pierre Leroy-Beaulieu, *Les Nouvelles sociétés anglo-saxonnes*, Paris, A. Colin, 1901, p. 68 sqq.

Le Jubilé de Diamant de la reine Victoria, 22 juin 1897 (dossier documentaire) :

Photographies prises lors de la procession (créditeurs inconnus)

Carte de l'itinéraire de la procession (Dépliant touristique, 1897)

« Liste des distinctions accordées à l'occasion du Jubilé de Diamant, publiée dans les journaux du matin, 22 juin 1897 », Reproduit dans le *London Gazette Extraordinary*, 14 mars 1898

« Plan montrant les positions de la Flotte à Spithead, à l'occasion de la revue navale » (*The Graphic*, 7 juillet 1897)

Article du *New York Times*, 23 juin 1897, « La procession du Jubilé fut marquée par la fierté, le pouvoir et l'adoration »

Exemples de manifestations en l'honneur du Jubilé (photographies, créditeurs inconnus)

Le siège de Lucknow (1857), Paul-Emile Daurand- Forgues, « Episodes de la guerre de l'Inde en 1857 – II – Le siège de Lucknow », *Revue des Deux Mondes*, 2^e période, t. 16, 1858 (pp. 52-97 *passim*).

Les relations d'Anglais à Indiens, Joseph Chaillé, *L'Inde britannique*, Paris, A. Colin, 1910, p. 147 sqq.

Les relations entre la Grande-Bretagne et les Dominions, selon James Anthony Froude, James Anthony Froude, *Oceana, or England and her Colonies*, Leipzig, Tauchnitz, 1887 (1^{ere} éd. anglaise : 1886), pp. 14 sqq *passim* (trad. revue par Ph. Chassaigne).

« **Le niveau de vie en Australie** », Pierre Leroy-Beaulieu, *Les Nouvelles sociétés anglo-saxonnes*, Paris, A. Colin, 1901, p. 191-201 (extraits).

A travers l'Australie et la Nouvelle-Zélande, extrait de Anthony Trollope, *Australia and New Zealand*, Londres, Chapman and Hall, 1873, pp. 328-330 et 458-459 (trad. : Ph. Chassaigne)

La situation au Canada en 1839, Lord Durham, *Rapport sur les Affaires de l'Amérique du Nord britannique*, Montréal, s.n., 1839, pp. 67-69 *passim*, 303-309 *passim*.

Le devenir de l'Inde selon Annie Besant en décembre 1917, extrait de son allocution délivrée devant le 32^e Congrès de l'*Indian National Congress*, 26 décembre 1917.

La vie familiale des ouvriers anglais, extrait de Paul Descamps, *La Formation sociale de l'Anglais moderne*, Paris, A. Colin, 1914, p. 59 sqq.

Le Canada entre Grande-Bretagne et Etats-Unis, extrait d'André Siegfried, *Le Canada. Les deux races*, Paris, A. Colin, 1900, p. 309-318 *passim*.

Un discours à Manchester (1847), extrait de Ralph Waldo Emerson, *Anatomie des Anglais*, Paris, Payot, 2010 (1^{ère} édition française : 1932), p. 279-283.

Le baron de Hübner et l'Afrique australe (1884), extrait de Baron de Hübner, *A Travers l'Empire britannique (1884-1885)*, Paris, Hachette, 1886, t. 1, p. 19-28 *passim*.

Le "bestiaire" britannique au XIX^e siècle (dossier documentaire) :

« La pieuvre dans les eaux égyptiennes », *Punch*, 1888

« La pieuvre britannique. Elle ne se nourrit que d'or ! », dans William Hope "Coin" Harvey, *Coin's Financial School*, Chicago, Coin's Publishing Co., 1894, p. 124 (1894)

Gravure allemande extraite d'Alfred Hettner, *Englands Weltherrschaft und ihre Krisis (La crise de la puissance mondiale anglaise)*, Berlin, Taubner, 1917

« La vengeance du Lion britannique sur le Tigre du Bengale », *Punch*, 1857

« Courage » (*Fortitude*) : le Lion britannique sur le monument à Edith Cavell (sculpteur : Sir George Frampton, 1920, Londres, St Martin's Place)

« Nouveaux portraits de John Bull », Max O'Rell, *Te Aroha News*, volume IV, numéro 206, 4 juin 1887, p. 3.

L'Empire britannique et la Conférence d'Ottawa, Hélène Mégret, *Annales de géographie*, 42, 238, 1933, p. 272 sqq. (extraits).

La religion dans l'Empire britannique, extrait Albert Demangeon, *L'Empire britannique. Etude de géographie coloniale*, Paris, A. Colin, 1923, p. 154-158.

Echec du programme protectionniste de Chamberlain », extrait d'Élie Halévy, *Histoire du peuple anglais au XIX^e siècle. Épilogue (1895-1914)*, Paris, Hachette, 1926, p. 351-352.

Épreuve orale de Géographie 2012

par Hervé Vieillard-Baron* et les membres de la commission d'oral

Les candidats admissibles redoutent souvent l'épreuve orale de géographie, la discipline leur semblant plus complexe et moins familière que l'histoire. Or les notes obtenues montrent qu'il est judicieux de se mobiliser complètement sur cette épreuve pour augmenter ses chances de succès. Il faut savoir en effet que le jury utilise l'ensemble de l'échelle de notation et n'hésite pas à attribuer de très bonnes notes aux prestations cohérentes, bien argumentées et bien illustrées soulignant l'aptitude de l'étudiant à l'enseignement de la géographie. Cette perspective devrait motiver tous les candidats dans leur préparation. Mais il va de soi que le jury est en droit d'attendre en contrepartie des connaissances solides en géographie, d'autant que la plupart des futurs professeurs seront appelés à l'enseigner au même titre que l'histoire.

Des prestations qui s'améliorent

Pour cette année 2012, le jury relève en premier lieu la qualité des candidats et tout particulièrement des reçus : la moyenne de l'épreuve orale s'est en effet élevée à 8,9 contre 7,9 les deux années précédentes, la moyenne des notes des reçus étant légèrement supérieure à 11. Les exposés indigents, inconsistants, hors sujet ou complètement manqués, les présentations trop brèves ou inachevées sont devenus assez rares, preuve d'une meilleure préparation des candidats. Il est vrai aussi que l'admissibilité n'est pas le fruit du hasard. Dans l'ensemble, leurs prestations ont été honorables, plaisantes à écouter et dénuées de charabia ; elles se sont attachées à traiter les sujets posés et ont tenu strictement dans le cadre temporel imparti (vingt-cinq minutes d'exposé auxquelles s'ajoutent vingt minutes de questions-réponses).

Le jury, réparti comme l'année dernière en deux commissions, a eu plaisir à entendre quelques brillantes présentations révélant un goût évident pour la géographie et reflétant une aisance de communication orale qui laissent augurer d'excellents enseignants d'histoire-géographie. Il se réjouit de cette élévation de la moyenne qui est un reflet positif de sa conception de l'oral de géographie : il ne s'agit pas d'accuser dans leurs retranchements de jeunes historiens en leur demandant des connaissances géographiques hors d'atteinte, mais d'évaluer avec bienveillance leur aptitude à la compréhension de documents géographiques et à leur commentaire. Cela n'empêche pas les interrogateurs de se montrer exigeants sur les principes de base d'une discipline que les futurs élèves des candidats devront apprendre à maîtriser.

Notons que deux types de sujets ont été donnés comme les années précédentes :

- le premier, nommé *dossier documentaire*, est composé de plusieurs documents pouvant comporter le cas échéant une ou plusieurs cartes topographiques (ou des extraits de feuilles topographiques) ayant un statut égal aux autres composantes du dossier ; dans ce cas, le commentaire porte sur *l'intégralité des pièces proposées* (tout en tenant naturellement compte de l'intérêt variable des documents proposés dans le dossier) ;
- le second, intitulé *carte (avec documents d'appui)*, comprend comme élément principal une carte topographique (éventuellement deux, voire trois cartes d'échelles variées) et un nombre limité d'autres documents. Dans ce dernier cas, c'est d'abord la carte qui doit être analysée, comme élément central, les documents n'apportant qu'un complément utile au commentaire.

Cette composition de sujets mixtes assure une plus grande équité, sachant que le commentaire de la carte topographique classique reste l'exercice le plus redouté des candidats. Introduire des (extraits de) carte(s) dans les dossiers ou, inversement, assortir les cartes topographiques de documents d'une autre nature permet donc de rapprocher les niveaux de difficulté de chacun des types de sujet sans toutefois altérer la nature différente de chacun des exercices demandés.

Sur le plan technique, il subsiste en 2012 une différence entre la moyenne du commentaire de carte (8,4) et celle de l'exercice sur dossier (9,7), faute de préparation *ad hoc* d'une partie des candidats. Cela étant, dans le cadre des dossiers documentaires, la moyenne des sujets sur les conflits (9,3) a été légèrement inférieure à celle des sujets posés sur la France urbaine (9,9).

Il n'en reste pas moins que l'écart entre les notes obtenues sur les cartes et sur les dossiers portant sur la France urbaine est révélateur d'une certaine difficulté à mobiliser au service du commentaire de carte les notions et connaissances théoriques de géographie urbaine. Cependant, s'il se trouve

* Vice-président du jury, Professeur à l'Université Paris-Ouest Nanterre La Défense

toujours des candidats incapables de définir les catégories de base et les figures élémentaires indispensables à tout commentaire de morphologie urbaine (banlieue, périurbain, agglomération, unité urbaine, conurbation), moins nombreux qu'auparavant sont ceux qui n'identifient pas clairement les espaces correspondants sur une carte au 1/25 000^e.

Pour réduire l'inégalité apparente de difficulté entre les exercices, le jury a donc introduit et continuera à introduire dans les dossiers sur la France urbaine une ou plusieurs cartes topographiques (ou extraits de carte) de manière à évaluer l'aptitude des candidats à leur lecture et à leur commentaire. Par exemple, sur des sujets concernant l'étalement urbain, la France périurbaine ou les villes nouvelles, on pourra proposer comme pièce de dossier une carte TOP 25 permettant d'illustrer les espaces en question. Les candidats n'échapperont donc pas à une évaluation de leur capacité à analyser une carte topographique. Ils doivent par exemple être en mesure de reconnaître et de nommer les formes topographiques élémentaires (formes de relief, types de littoraux, etc.), sinon comment identifier le site d'une ville et comprendre d'éventuelles contraintes d'extension ou de circulation au sein d'une agglomération ?

Un nécessaire bagage de géographie régionale

De plus, il va de soi que pour réussir un sujet sur la France, qu'il s'agisse d'une carte ou d'un dossier, il est nécessaire d'avoir des connaissances en géographie régionale. Difficile par exemple de commenter judicieusement une carte du Nord ou de la Lorraine industrielle si l'on ignore tout de l'activité minière et sidérurgique qui s'y est développée au fil du temps. Et plus généralement, comment faire un commentaire de villes industrielles sans notions de géographie économique ou d'histoire technique ? De telles bases sont également indispensables pour le commentaire des réseaux urbains à partir d'un dossier ou d'une carte TOP 100. Précisons à ce propos que le programme sur la France urbaine ne porte pas seulement sur l'intra-urbain, mais aussi sur les réseaux et les dynamiques des relations interurbaines – thèmes qui ont été étudiés depuis longtemps par les géographes français.

De la même façon, il est indispensable d'avoir un bagage non négligeable de géographie générale et de géographie régionale du globe pour aborder avec pertinence les dossiers sur les conflits. Si la question a pu paraître très pointue lors de sa publication, elle conduit en réalité les candidats à valoriser leur bagage géographique sur les régions du monde et l'organisation de l'espace mondial. Elle devrait permettre ainsi d'échapper à la paraphrase, principal défaut observé dans le commentaire de dossier, trop de candidats se contentant d'ordonner les pièces et de les relire partiellement sans apporter de valeur ajoutée à l'information qu'elles recèlent. Or, l'oral est l'occasion pour le jury de vérifier la capacité des candidats à éclairer des documents par une problématique adaptée faisant appel à leurs connaissances sur le programme et au-delà du programme. D'excellentes notes ont ainsi été obtenues sur des sujets qui peuvent sembler annexes au premier abord (*Les risques de l'urbanisation littorale sur la carte de L'Aiguillon-sur-Mer au 1/50 000^e* ; ou encore *Centre Pompidou Metz et Louvre-Lens : deux décentralisations culturelles*).

Concernant la France urbaine, certains candidats n'ont pas toujours échappé aux écueils pourtant dénoncés l'an dernier. Si on peut comprendre leur souhait de briller en usant d'effets rhétoriques, on s'étonne à nouveau de leur volonté de placer à tout prix des définitions recevables dans un contexte scientifique tout à fait différent ou dans le cadre d'un paradigme (le plus souvent postmoderne) alors qu'il s'agit pour le jury d'évaluer leur aptitude à définir des termes de manière aussi pédagogique que possible. A quoi bon vouloir définir la ville comme un « géotype sociétal assurant la coprésence » quand on n'est pas en mesure de reprendre la définition de l'INSEE indispensable pour délimiter l'agglomération et le périurbain sur la carte ? Que l'on s'entende bien : le jury est ouvert à toutes les conceptions de la géographie, souhaitant au demeurant que les grandes théories, les principaux modèles et les outils d'analyse de la géographie théorique, sociale ou culturelle soient connus (à commencer par les notions élémentaires de statistique), mais il a d'abord le souci de vérifier que les candidats ont compris les documents proposés et qu'ils sont en mesure d'en faire un commentaire pédagogique sans se réfugier derrière des formulations alambiquées par méconnaissance des attendus de l'exercice. On a vu certains candidats utiliser les expressions abstraites de « polarisation », « d'enclavement », de « gentrification » ou de « résidentialisation » sans en préciser le contenu. De même, on ne peut parler de centralité au sein d'une agglomération sans en définir les fonctions urbaines, ni sa place dans la hiérarchie urbaine régionale.

Des documents à croiser en évitant de plaquer des connaissances

Les candidats doivent éviter de plaquer ce qu'ils croient savoir sur des documents qui montrent souvent l'inverse. En commentaire de carte, le défaut le plus réhébitorique est la leçon magistrale plaquée sur la carte, sans relation avec les documents et conçues à partir de lectures recopiées à la va-vite (cartes de Marseille, Nice, Albi, Bayonne...). Le risque n'est-il pas de construire une sorte de géographie fictive en plaquant sur la carte des processus généraux en décalage avec la réalité (par exemple quand on voit des *banlieues* et des *grands ensembles* sur la carte de Saint-Tropez au 1/25 000^e) ? Le plus sûr moyen d'éviter ce défaut est de se familiariser le plus tôt possible avec la géographie de la France et la lecture de la carte topographique.

Certaines idées reçues ont encore la vie dure : les villes méridionales seraient toutes dominées par le tourisme, les villes du Nord et de l'Est seraient toutes en crise, le climat méditerranéen serait sec toute l'année. Pourquoi vouloir opposer la métropolisation de la seule agglomération parisienne aux « villes de province » alors que les cartes et les statistiques proposées démontrent le dynamisme de nombre de métropoles régionales et la montée en gamme de leurs fonctions technopolitaines ? Pourquoi évoquer sur telle carte minière seulement des coronas, presque entièrement disparus, sans voir l'habitat pavillonnaire des anciennes cités patronales ? D'une façon générale, considérer que les villes françaises sont la juxtaposition d'un centre-ville historique, de grands ensembles collectifs et d'un périurbain composé de lotissements pavillonnaires est beaucoup trop réducteur.

Le jury apprécie en revanche les exposés qui croisent les documents, les confrontent les uns aux autres, en questionnent les contradictions, en soulignent les limites, en critiquent les sources. Sur ce plan, on peut s'étonner que la dimension promotionnelle, voire idéologique de certains documents ne soit pas mieux perçue : que penser par exemple des propos de telle agence d'urbanisme ou de telle agence de l'eau manifestement en décalage avec les réalités territoriales illustrées par d'autres documents ? Comment aussi passer sous silence la source russe ou turque de telle carte de Géorgie ou de Chypre soumise à l'acuité du candidat ?

Parfois les étudiants versent eux-mêmes dans l'idéologie en se conformant à des idées toutes faites : les périurbains cultiveraient tous un entre-soi délibérément choisi et assumé... alors que les documents soumis montrent que le gradient social est conforme au gradient foncier selon l'éloignement du centre-ville, en contradiction flagrante avec ce comportement supposé de séparatisme délibéré... Globalement, les phénomènes d'éviction par les prix immobiliers ou de relégation par le coût du sol sont trop peu évoqués. Si les candidats maîtrisent assez bien les zonages classiques de l'urbanisme et de la politique de la Ville, ils sont peu familiers des principes qui déterminent la division sociale de l'espace, notamment des mécanismes généraux liés au foncier : rôle de la rente et de la plus-value foncières dans l'urbanisation et la ségrégation socio-spatiale, aptitude inégale des entreprises à investir, coût des infrastructures de transport en milieu urbain, dispositifs anti-spéculatifs (ZAD, DUP, préemption), modalités concrètes du renouvellement urbain et de la requalification des friches par portage foncier, rôle des Etablissements publics fonciers et des SEM d'aménagement.

Une nécessaire prise de distance sur les conflits

Sur ce thème, les principaux défauts observés sont les généralisations hâtives et les exposés des enjeux sans prise de distance (leçons sur *les détroits*, sur *les ressources énergétiques*, sur *les villes sud-africaines*, sur *le littoral varois*, *espace conflictuel*...). S'il revient au candidat de souligner les enjeux symboliques, géopolitiques, économiques, sociaux, environnementaux des conflits à traiter, il est indispensable qu'il mobilise ses connaissances générales et ses compétences d'historien pour contextualiser les documents et en faire une analyse critique.

De fait, les dossiers documentaires proposés ne doivent pas donner lieu à une lecture pointilliste habillée d'un plan en trompe-l'œil, mais à l'élaboration d'une grille de lecture combinant les types d'enjeux et leurs échelles, leur forme et leur intensité, les acteurs en présence, les temporalités, toutes choses qui devraient déboucher logiquement sur une typologie aussi rigoureuse et claire que possible. Il va de soi que cette typologie suppose un effort de problématisation et, au préalable, une lecture très attentive du libellé du sujet et de ses mots-clés : *les conflits du Kosovo* au pluriel ; *Jérusalem*, *du conflit politique aux conflits d'aménagement* ; *la carte*, *sujet de conflit* ; *les détroits*, *lieux de conflit*, etc.

Des règles pédagogiques à respecter

Les examinateurs attachent naturellement la plus grande attention à l'expression et aux qualités d'exposition des candidats. Impossible d'espérer capter l'attention en restant rivé sur ses notes, le dos

tourné au jury. Il faut au contraire aller à la carte, pointer les diapositives du Powerpoint à l'écran et illustrer de croquis les sujets proposés dans la mesure du possible.

On aimerait aussi des présentations moins scolaires : « nous traiterons cette question en trois points », « c'est ensuite l'objet de notre 1., 3 ». Comme on l'a déjà indiqué dans les rapports précédents, les trois parties ne sont pas un passage obligé et la présentation de l'intégralité des documents dans une introduction dépassant les 5 minutes revient à perdre un temps précieux dans un exposé limité à 25 minutes. Une brève caractérisation des pièces soumises suffit de manière à limiter l'introduction à 3 ou 4 minutes. Quand les documents se prêtent à une critique, c'est au cours de l'exposé que celle-ci doit apparaître et non pas en début d'exposé. Les questions à l'issue de l'exposé peuvent être l'occasion d'étayer cette critique. Rappelons ici que l'entretien final est souvent décisif et qu'il ne faut surtout pas baisser les bras. Le candidat doit se battre jusqu'au bout, ne pas jeter l'éponge et répondre de façon brève et précise, en faisant appel non seulement à ses connaissances géographiques, mais aussi à sa culture générale. Intelligence du sujet, contrôle de soi, dynamisme et réactivité participent à la réussite des admis.

Pour conclure, on ne saurait assez insister sur la nécessité d'une préparation sérieuse en amont du concours. Il est impératif que les candidats se familiarisent dès leurs premières années universitaires non seulement avec les bibliographies simples et méthodiques, mais aussi avec la lecture de carte, la géographie régionale de la France et plus généralement avec les problématiques géographiques qui concernent le monde contemporain.

Listes des sujets de l'épreuve orale de géographie

Études de carte avec documents d'appui

Une périphérie urbaine : Brumath
L'agglomération de Saint-Étienne (carte au 1/50 000^e)
L'agglomération de Boulogne-sur-Mer
Ville, agglomération et périurbanisation sur la carte au 1/25 000^e de Poitiers
Dynamiques urbaines et stratégies de développement sur les cartes de Ganges-Pic-Saint-Loup & Saint-Martin-de-Londres
Quimper et Concarneau : des villes bretonnes ?
Villes et industries sur les cartes au 1/50 000^e de Domène et Cluses
Aménager une métropole : Toulouse sur la carte au 1/50 000^e
Une ville moyenne : Périgueux
Formes urbaines et évolution de l'agglomération niçoise sur la carte au 1/25 000^e
Le fait urbain à Annemasse
Entre vallée du Rhône et aire urbaine lyonnaise : Vienne
Les formes urbaines sur la carte de Lille-Roubaix-Tourcoing au 1/25 000^e
La croissance de l'agglomération bayonnaise
Evolution des dynamiques urbaines et industrielles sur les cartes au 1/50 000^e de Briey et Uckange
Ville, fleuve et canaux sur la carte au 1/50 000^e de Briare
Etude comparée des paysages urbains littoraux et touristiques sur les cartes top 25 de Cannes, Agde et Arcachon
L'organisation urbaine sur la carte de Lille-Boulogne-sur-Mer au 1/100 000^e
Mamoudzou, « métropole » de Mayotte (carte au 1/25 000^e) (powerpoint)
Les contrastes urbains à Saint-Denis-de-la-Réunion (carte top 25, version numérique fournie)
Le « Grand Dijon » : organisation de l'espace, formes d'urbanisation et types de ségrégation
Formes, fonctions et dynamiques urbaines sur la carte de Lannion-Perros-Guirec (carte + powerpoint)
Arles : une ville du Midi
Formes, fonctions et dynamiques urbaines sur la carte d'Aigues-Mortes
Calais : une plate-forme multimodale ?
Angoulême, quelle centralité ?
Ville et industrie sur la carte de Lens au 1/25 000^e
Deux petites villes dans leur environnement : Granville et Coutances sur la carte au 1/25 000^e (powerpoint)
Grasse, une ville littorale méditerranéenne
L'organisation urbaine sur la carte de Rouen-Le Havre au 1/100 000^e
L'aire urbaine d'Orange : morphologie urbaine, périurbanisation et problèmes de gouvernance
Une ville et son fleuve sur la carte au 1/25 000^e de Blois
L'Aiguillon-sur-Mer, les risques de l'urbanisation littorale (carte au 1/50 000^e et documents)

Valence et son aire urbaine
 Villes et formes de l'urbanisation en Bretagne sur la carte au 1/25 000^e Paimpol-Tréguier (powerpoint)
 Les formes d'urbanisation sur la carte d'Arcachon
 Les enjeux de l'urbanisation sur l'île d'Oléron (carte top 25)
 Autun : une petite ville historique victime de l'enclavement et de la dégradation ?
 Les formes d'urbanisation du golfe de Saint-Tropez sur la carte au 1/25 000^e
 Marseille : la ville et le port
 Banlieue et périurbanisation : les formes urbaines sur la carte top 25 de Rambouillet
 Les marges de l'aire urbaine parisienne sur la carte top 25 de Dammartin-en-Goële
 Albi, une ville moyenne : sa croissance et ses projets
 L'urbanisation de la montagne sur les cartes au 1/50 000^e de Bourg-Saint-Maurice et Saint- Gervais
 Villes et frontières sur la carte au 1/25 000^e de Sarreguemines
 Le fait urbain sur la carte top 25 d'Ajaccio
 Formes, fonctions et structuration des espaces urbains sur la carte top 25 « Forêt de Montmorency »
 Le Mans, ville de contrastes sur la carte au 1/25 000^e
 Le grand Tarbes : morphologie urbaine, dynamiques d'urbanisation et renouvellement urbain
 Villes, montagne et frontière sur la carte au 1/25 000^e de Morez-Les-Rousses (powerpoint)

Dossiers documentaires sur la France urbaine

Centre Pompidou-Metz et Louvre Lens : deux décentralisations culturelles (sujet numérique)
 Les dynamiques en cours dans l'aire urbaine de Mulhouse
 Quelle métropolisation en France ? (sujet numérique)
 Montpellier : formes et fonctions de l'hypercentre
 Les enjeux urbains à La Réunion (sujet numérique)
 Modes d'habiter périurbain, l'exemple provençal
 Le modèle urbain polycentrique comme alternative à la division hiérarchique « centre- périphérie »
 Périurbanisation et ségrégation socio-spatiale dans les aires urbaines françaises
 Villes et mobilité interrégionale
 Le littoral varois, espace conflictuel
 La France périurbaine (sujet numérique)
 Villes et risques technologiques en France (sujet numérique)
 L'agglomération de Montluçon : formes d'urbanisation, division sociale de l'espace, développement économique
 Problèmes et contraintes de l'urbanisation dans l'aire urbaine de Vannes
 Les villes de l'outre-mer français : des villes singulières ?
 Val-de-Reuil : l'échec d'une ville nouvelle ?
 Espaces et territoires de l'agglomération de Chambéry
 L'espace souterrain de la ville
 Ville et voiture en France
 Les villes françaises et l'évolution des mobilités urbaines
 L'agglomération de Cayenne : dynamiques d'urbanisation, formes urbaines et division sociale de l'espace
 Ville et université
 L'aire urbaine de Rodez dans la région Midi-Pyrénées
 La culture et la ville (à partir des exemples de Marseille et Paris)
 Les villes du Bassin Parisien (sujet numérique)
 Les espaces résidentiels fermés dans les villes françaises (sujet numérique)
 Le quartier de la gare dans les villes françaises
 Perpignan : les espaces centraux d'une ville méditerranéenne (sujet numérique)
 Les banlieues de Lyon (sujet numérique)
 Les évolutions démographiques des villes françaises (sujet numérique)
 Saint-Dizier, une ville moyenne en difficulté : fragmentation urbaine et tentatives de rénovation
 Les villes de l'autoroute A75 dans la traversée du Massif Central (sujet numérique)
 La ville : un espace naturel ?
 Héritages et mutations du bassin minier du Nord
 Douai : crise urbaine ou crise industrielle ?
 Montauban dans la région Midi Pyrénées : urbanisation et évolution des formes urbaines
 Centralités et commerces urbains, l'exemple parisien (sujet numérique)
 Villes et inondations en France : l'exemple du Gard (sujet numérique)
 Hérouville-Saint-Clair : une « nouvelle » ville de l'agglomération caennaise : évolutions urbaines, division sociale de l'espace et rénovation des quartiers.
 L'étalement urbain en France (sujet numérique)

Dossiers documentaires sur la Géographie des conflits

Des enjeux conflictuels autour de l'eau dans l'Ouest de l'Amérique du Nord (sujet numérique)

Les émeutes urbaines : espace et société

La Russie et « l'étranger proche » : des relations conflictuelles

Le Sahara, espace de conflits

Les conflits autour du pétrole en Afrique (sujet numérique)

Le contrôle des hydrocarbures, enjeu géopolitique (sujet numérique)

Un conflit d'usage : élevage et pollution des eaux en Bretagne

Espaces maritimes et conflits

Les conflits aux périphéries aux frontières de la Chine (sujet numérique)

Le Pakistan, espace de conflits

Accès à l'énergie et conflits dans le monde

Les îles Kouriles : un conflit de longue durée (sujet numérique)

Peuples et territoires indiens d'Amérique latine : une géographie conflictuelle

Les conflits liés à l'ours dans les Pyrénées

Le Paraguay oriental, un territoire convoité

Nouvelle Calédonie : vers une sortie du conflit ?

Pays émergents et conflits

Les « frontières fermées » dans les conflits (sujet numérique)

Les conflits dans une agglomération géante : le cas de Sao Paulo

La mer, espace disputé (sujet numérique)

Bagdad, une ville en guerre

La carte, sujet de conflit

Jérusalem : du conflit politique aux conflits d'aménagement

Iles et conflits dans le monde

Le gaz de schiste : conflits autour d'une ressource

Les conflits du Haut-Karabakh dans la diversité des enjeux caucasiens

Armement et conflits dans le monde (sujet numérique)

Conflits et fronts pionniers en Amérique latine

Drogues et conflits : l'exemple afghan

Narcotrafics et conflits en Amérique latine

L'énergie éolienne : conflits autour d'une énergie renouvelable

Le Nil, objet de conflits (sujet numérique)

L'Afrique du sud, un territoire de conflits

Espace du nucléaire, espace de conflits

Le Grand Nord canadien : un territoire de conflit ?

Outre-mer français et conflits

Les enjeux territoriaux du conflit israélo-palestinien (sujet numérique)

Chasse à la baleine : conflits et régulation (sujet numérique)

Le « Kurdistan » : une géographie conflictuelle (sujet numérique)

Le Xinjiang chinois, territoire conflictuel

Réfugiés et conflits en Afrique

Aires protégées et conflits

Les conflits du Kosovo (sujet numérique)

Les conflits frontaliers en Europe (sujet numérique)

Gangs et violences urbaines dans les Amériques (sujet numérique)

Les forces armées françaises dans les conflits

Les détroits, lieux de conflits (sujet numérique)

Les conflits linguistiques en Belgique et la place originale de Bruxelles

La piraterie en mer

Les revendications territoriales en Asie : enjeux stratégiques, enjeux symboliques ? (sujet numérique)

Villes divisées et conflits (sujet numérique)

**Lettre d'accompagnement sur la question
« Géographie des conflits »**

Le choix d'une question intitulée **Géographie des conflits** répond au besoin de placer *les acteurs au cœur de la réflexion* géographique des candidats aux fonctions de professeur.

En effet, la géographie universitaire mais aussi scolaire a connu ces trente dernières années un profond bouleversement de ses paradigmes, de ses concepts, de ses outils et de ses démarches, accordant en particulier aux jeux d'acteurs une place majeure dans l'analyse des dynamiques territoriales, ce dont témoigne, notamment, le succès croissant des études portant sur des champs aussi divers que la géopolitique, la géographie politique, l'aménagement, la mondialisation, les risques ou le développement durable.

Or, il est apparu au cours de ces dernières années que *le rôle, la place et le jeu des acteurs* étaient très souvent soit inconnus, soit largement sous-estimés par une large partie des candidats dans le traitement des grandes questions aux programmes des concours et cela quels que soient l'espace, le thème ou l'échelle privilégiés, débouchant ainsi sur une géographie trop souvent descriptive, fade et désincarnée. La géographie des conflits conduira nécessairement les candidats à placer les interactions entre acteurs au centre de leurs travaux.

La question proposée est en outre en totale adéquation avec la demande sociale, politique, institutionnelle et scolaire adressée à la géographie.

C'est dans cette optique de promotion d'une géographie bien inscrite dans son siècle que la question *Géographie des conflits* a été retenue. En combinant approches thématiques et régionales, l'objectif pour chacun est de réfléchir aux articulations entre territoires, rivalités d'acteurs et conflits en décortiquant les processus de la conflictualité et ses modalités de territorialisation et de socialisation à toutes les échelles.

A ce titre, le terme de *conflits* doit être compris dans son acception la plus large. La formulation très générale conduira les candidats à aborder la question dans toute son étendue conceptuelle et à toutes les échelles : grandes questions géostratégiques portant sur les équilibres mondiaux et continentaux et la nature de l'ordre mondial, guerres (Irak, Afghanistan...) et conflits militaires de différentes natures et intensités (guerres civiles, épurations ethniques, terrorisme...), enjeux frontaliers et maritimes, conflits d'usage pour la terre, l'eau ou l'accès aux différentes ressources, grands débats sur l'aménagement de l'espace et du territoire (enjeux d'équité spatiale, contestation de grands projets...) ou la gouvernance territoriale (métropoles...), sans négliger les conflits sociaux plus sournois observés à plus grande échelle (ségrégation socio-spatiale, stratégies d'exclusion...).

Guy BAUELLE et Pascal MARTY
Vice-Présidents géographes de l'Agrégation externe d'histoire